CNE

LES ÉCOLES ET INSTITUTS FRANÇAIS EN MÉDITERRANÉE

RAPPORT D'ÉVALUATION

LES ÉCOLES ET INSTITUTS FRANÇAIS EN MÉDITERRANÉE

L'évaluation transversale des écoles et instituts français en Méditerranée, commencée en février 1999, a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Groshens**, Georges **Lescuyer**, Pierre **Toubert** et Laurent **Versini**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

ORGANISATION

Ont participé à l'évaluation :

Isidore **Boursier-Mougenot**, chargé d'études au CNE ;

Jean-Charles **Depaule**, directeur de recherches au CNRS ;

Hugues **Moussy**, chargé de mission au CNE ;

Ont été auditionnés :

Pierre-Robert **Baduel**, directeur de recherches au CNRS (URBAMA) ;

Dominique **Briquel**, professeur à l'université Paris IV ;

Maurice **Garden**, directeur de la Mission de la recherche universitaire et des études doctorales du MEN (MRUED) ;

Rémy **Leveau**, professeur à l'IEP de Paris ;

Georges **Tate**, professeur des universités, directeur scientifique adjoint à la direction des sciences de l'homme et de la société du CNRS ;

René **Treuil**, professeur à l'université Paris I, chargé de mission auprès du directeur de la MRUED.

Le Comité national d'évaluation tient en outre à adresser ses remerciements à Robert **Ilbert**, professeur à l'université d'Aix-Marseille I et directeur de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme à Aix-en-Provence, qui l'a fait largement bénéficier de sa connaissance des questions abordées dans la présente étude.

Nisa **Balourd** et Marie-Noëlle **Soudit** ont assuré la présentation de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

CNE

LES ÉCOLES ET INSTITUTS FRANÇAIS EN MÉDITERRANÉE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 7

Le programme Méditerranée 7
Les conditions de l'évaluation transversale 8

Présentation 9

Les écoles et instituts français en Méditerranée et la recherche 9
Les études méditerranéennes : une recherche en plein essor 11
Les relations entre les centres de recherche hexagonaux et les établissements français en Méditerranée 14
Fiches d'identité des établissements 18

Le gouvernement et la gestion 29

Le gouvernement 29
Les instituts polycentres 30
Les personnels 32
La gestion financière 34

Les services 39

Les bibliothèques 39
Les publications 42
Les services scientifiques 45
Deux exemples : les bibliothèques de l'IRMC et du CERMOC 46

Les usagers scientifiques 49

Les membres 49
Les boursiers 53
Les chercheurs associés 55
Deux exemples significatifs : le CERMOC et le CEDEJ 57

Les activités scientifiques 61

L'orientation générale des activités de recherche 61
L'archéologie 64
Les partenariats scientifiques 67

Conclusions et recommandations 71

INTRODUCTION

1 - LE PROGRAMME MÉDITERRANÉE. Le rapport du Comité national d'évaluation sur les écoles et les instituts français en Méditerranée est la conclusion d'un programme engagé à l'automne 1996. L'objectif général de ce programme était d'évaluer l'ensemble des établissements français à caractère scientifique établis dans les pays du pourtour méditerranéen.

La liste en est la suivante : l'École française d'Athènes, l'École française de Rome, la Casa de Velázquez (Madrid), l'Institut français d'archéologie orientale (Le Caire), l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (Beyrouth, Damas, Amman), l'Institut français d'études arabes de Damas, l'Institut français d'études anatoliennes (Istanbul), le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (Beyrouth et Amman), l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunis) et le Centre de documentation et d'études juridiques (Le Caire).

Une telle évaluation en série cohérente n'avait jamais été faite jusqu'à présent. Le CNE entendait donc :

- assurer une meilleure visibilité de ces établissements, de leurs structures, de leurs modes de fonctionnement et de leurs activités scientifiques ;
- exprimer des recommandations destinées à promouvoir entre eux une meilleure coordination de leurs activités respectives et une articulation plus satisfaisante de ces activités avec celles des centres de recherches qui existent au sein de plusieurs grandes universités françaises dans le domaine des études méditerranéennes.

Compte tenu des traditions originales, de la diversité des domaines de spécialisation couverts par chacun de ces établissements et des différences de taille et de statuts, en particulier en ce qui concerne l'autorité de tutelle, il est apparu qu'une première phase d'évaluation devait être conduite institution par institution. En 1997 et 1998 ont ainsi été évalués les quatre centres relevant du ministère de l'Éducation nationale : les Écoles françaises de Rome et d'Athènes, la Casa de Velázquez et l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

Dans chaque cas, l'évaluation a porté, avec les priorités et les nuances qui s'imposaient, sur les points suivants :

- la structure interne de l'établissement (sources de financement, modes de gestion, organisation interne et circuits de décision, etc.) ;
- les modes de recrutement du personnel scientifique en activité dans l'établissement (cadres, membres titulaires, pensionnaires et boursiers - français et étrangers, professeurs associés s'il y a lieu, etc.) ;
- les modalités du séjour des membres (durée, obligations statutaires) ;
- leurs conditions concrètes de retour et d'insertion professionnelle en France ;
- le statut et les problèmes spécifiques posés par la présence d'un personnel administratif et technique de statut local ;
- la conservation et la gestion des fonds documentaires (bibliothèques, archives de fouilles, photothèques, etc.) ;
- les publications ;
- la qualité des relations - contractuelles ou informelles - que chaque établissement a su nouer avec les pays d'accueil où s'exerce son activité de recherche, ainsi qu'avec les formations de recherche françaises (universités et CNRS).

2 - LES CONDITIONS DE L'ÉVALUATION TRANSVERSALE. Après la publication, en février 1999, du dernier rapport, concernant l'IFAO, le Comité a lancé la deuxième et dernière phase de son programme.

Cette phase, dite "transversale", se fonde sur l'apport des évaluations précédentes et y intègre des données nouvelles, qui sont de deux ordres :

- les informations fournies par les six centres et instituts qui n'avaient pas fait l'objet, en raison de leur moindre taille et de leur rattachement au ministère des Affaires étrangères, d'une étude spécifique. Pour des raisons évidentes, les informations demandées et recueillies ne sont pas aussi détaillées que celles des institutions précédemment évaluées ;
- les résultats de l'enquête que le Comité a menée auprès de plus de cent trente laboratoires de recherche qui travaillent totalement ou partiellement sur l'espace méditerranéen, dans les divers domaines des sciences humaines et sociales.

Le CNE a également fait appel au jugement de personnalités indépendantes, reconnues dans le milieu universitaire et dans celui de la recherche pour leurs compétences et leurs connaissances directes de certains aspects du champ d'investigation. Des auditions ont été meneés à Paris au cours du printemps 1999.

Le Comité fait ainsi porter son effort sur l'ensemble des études méditerranéennes. Il entend apporter une réponse motivée aux questions que pose l'existence même des établissements français en Méditerranée, non seulement en termes convenus de fidélité à une tradition culturelle ancienne, mais surtout en considération plus concrète du contexte actuel de la recherche, c'est-à-dire des besoins et des finalités de la présence scientifique française dans le monde méditerranéen aujourd'hui.

Dans un premier ensemble sont présentés les principaux enseignements de l'enquête menée auprès des laboratoires métropolitains. La perspective adoptée est celle du lien qui unit ces laboratoires aux établissements français en Méditerranée. Une question fondamentale est ici posée : en quoi ces établissements remplissent-ils leur mission d'appui local à la recherche métropolitaine ? Suivent ensuite les "fiches d'identité" des dix établissements méditerranéens, qui en donnent une brève description homogène.

Dans un second ensemble sont abordés les problèmes spécifiques aux écoles et instituts eux-mêmes. La méthode choisie se veut synthétique : les thèmes retenus, les analyses formulées ont vocation à s'appliquer, dans la mesure du possible, à tous les centres qui entrent dans le programme. La grande diversité des situations n'a cependant pas été niée. Par ailleurs, des développements particuliers ont été retenus pour illustrer concrètement un thème ou une analyse transversale. Dans ce cas, et par souci d'équilibre, les exemples ont été souvent choisis parmi les instituts qui n'avaient pas été évalués au cours de la première phase.

I - LES ÉCOLES ET INSTITUTS FRANÇAIS EN MÉDITERRANÉE ET LA RECHERCHE

1 - UNE VITRINE DE LA PRÉSENCE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE. Si leurs activités scientifiques ne sont pas toutes identiques, chaque établissement français de la Méditerranée (EFM) est tourné principalement vers la recherche scientifique et la formation à la recherche, quelle que soit son autorité de tutelle. Ainsi l'École française de Rome a pour mission de "*développer la recherche et la formation à la recherche sur toutes les civilisations qui se sont succédé en Italie, ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours*". De même, l'École française d'Athènes entend développer la recherche et la formation à la recherche dans toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine, avec une ouverture aux divers aspects de la civilisation du monde hellénique depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours.

Les instituts d'archéologie, l'IFAO et l'IFAPO, sont quant à eux chargés d'entreprendre ou de poursuivre l'étude d'une région, Égypte ou Proche-Orient, en explorant ses vestiges par des recherches et des fouilles. Enfin, les instituts plus récents qui dépendent du ministère des Affaires étrangères - CEDEJ, CERMOC, IFEA, IFEAD, IRMC - sont considérés par leur autorité de tutelle comme des centres de recherche, et de formation à la recherche, en sciences humaines et sociales au sens large : études juridiques, sociologie, géographie, histoire contemporaine, études politiques. Dans ces conditions, il paraît légitime d'examiner le rôle que jouent les EFM vis-à-vis de la recherche et, en particulier, les relations qui s'établissent avec les centres de recherche métropolitains.

PRÉSENTATION

En France, le monde méditerranéen intéresse un nombre important de chercheurs : au début de l'année 1999, on pouvait compter environ 130 équipes ou centres de recherche travaillant sur la Méditerranée dans différents domaines, qu'il s'agisse de l'archéologie, de l'histoire ancienne et médiévale ou des études contemporaines. Beaucoup de ces équipes entretiennent des relations avec les écoles et instituts français de la Méditerranée ; ces relations peuvent prendre des formes diverses : échanges d'informations concernant un domaine de connaissance particulier, participation à des réunions de travail, séminaires, colloques, envoi de doctorants pour des séjours de durée variable, campagnes de fouilles archéologiques, études spécifiques, travaux en bibliothèque, co-édition de colloques et de thèses, etc.

2 - LES FONCTIONS. De manière générale, les EFM assument les fonctions d'accueil, de mise en relation des chercheurs, d'intermédiaire entre chercheurs et différentes instances, et de développement de programmes de recherche : accueil des doctorants qui viennent travailler dans un milieu scientifique de qualité et à proximité de leur terrain d'étude ; mise en relation des chercheurs entre eux, qu'ils soient français, du pays d'accueil ou d'un pays tiers ; relais entre chercheurs et instances administratives (services du patrimoine ou des archives) ; choix, coordination et réalisation de programmes de recherche ; animation de réunions scientifiques (séminaires, tables rondes, colloques).

Parmi ces fonctions, choisir et mener à bien des programmes de recherche est la tâche la plus délicate à accomplir, et ceci pour deux raisons principales. D'une part, les membres et les boursiers travaillent tous, par définition, sur un domaine particulier ; il n'est donc pas simple de développer un programme original qui rassemble les chercheurs accueillis dans l'établissement, tant pour définir une thématique d'étude qui ne soit pas étrangère aux préoccupations de chacun que pour dégager le temps nécessaire à un travail collectif. D'autre part, se pose un

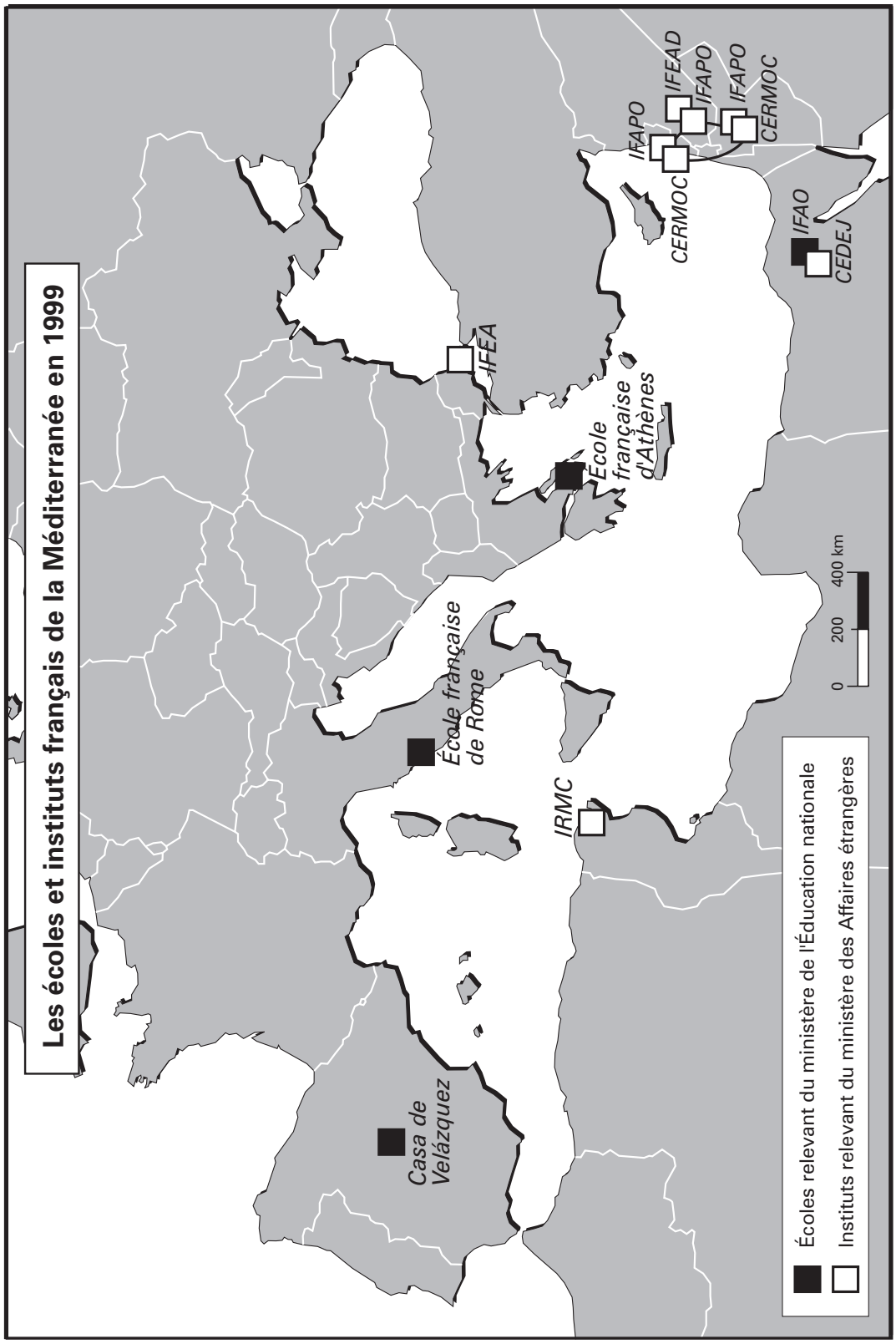
Les écoles et instituts français de la Méditerranée en 1999
Casa de Velázquez
École française de Rome
IRMC
IFEA
École française d'Athènes
IFAPO
CERMOC
IFEAD
IFAPO
IFAPO
CERMOC
IFAO
CEDEJ
0
200
400 km
Écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale
Instituts relevant du ministère des Affaires étrangères
CNE 1999

problème de taille critique et de continuité pour les groupements de chercheurs dans les EFM. Il est difficile de participer pleinement à un programme scientifique lorsque la durée du séjour utile est limitée à deux ans. Ce manque de continuité, qui s'ajoute dans certains établissements au faible effectif de chercheurs (cela est vrai surtout pour les établissements placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères) n'incite pas toujours les partenaires naturels que sont le CNRS ou les universités à réunir les conditions d'un véritable partenariat avec les EFM.

II - LES ÉTUDES MÉDITERRANÉENNES : UNE RECHERCHE EN PLEIN ESSOR

1 - LES PÔLES DE LA RECHERCHE MÉDITERRANÉENNE. Les équipes de recherche sur la Méditerranée se répartissent dans de nombreuses villes universitaires françaises. L'examen de cette répartition permet de repérer les pôles les plus actifs de cette recherche sur le territoire métropolitain. Mis à part le pôle parisien prééminent, les pôles majeurs se situent à Aix-en-Provence (avec les équipes de recherche de la nouvelle Maison méditerranéenne des sciences de l'homme), Lyon (Maison de l'Orient méditerranéen, UMR 5648 "Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux"), Strasbourg (UMR 7572 "Histoire et civilisation de Byzance", centres de recherche sur la Grèce et le Proche-Orient de l'UMR 7571), Lille (Institut de papyrologie et d'égyptologie, HALMA "Histoire, archéologie, littératures des mondes anciens", à l'université de Lille III), Bordeaux (UMR 5607 AUSONIUS), Toulouse (UMR 5591 FRAMESPA).

À côté de ces grands centres, des unités de taille moyenne poursuivent des recherches de qualité en se servant des EFM comme points d'appui, par exemple à Tours (URBAMA "Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe", UMR 6592 du CNRS), Montpellier (Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, Centre de recherche néohellénique), Saint-Étienne (Centre Jean-Palerne, "Sciences et techniques de la vie à Rome, GDR 734 du CNRS ; Centre d'études sur les littératures étrangères et comparées, EA 1653), Perpignan (Centre de recherches ibériques, EA 764), Grenoble (Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, EA 599, université Grenoble II).

Pour rendre compte des grandes lignes des études méditerranéennes, nous nous en tiendrons ici aux pôles qui ont atteint une taille leur permettant de fédérer la recherche méditerranéenne et d'établir des relations avec des centres de recherche à l'étranger et avec les écoles et instituts français de la Méditerranée.

2 - PARIS. À Paris ce sont, outre le Collège de France, les universités *Paris I, Paris IV, Paris X, et Paris III* dans une moindre mesure, qui regroupent le plus grand nombre de chercheurs travaillant sur le monde méditerranéen. Parmi ces quatre universités, Paris I et Paris IV se caractérisent par d'intenses relations avec les Écoles françaises de Rome et d'Athènes. Des unités de recherche de *Paris I* associées au CNRS déploient leurs activités dans deux domaines intéressant l'histoire médiévale de la Méditerranée : histoire et civilisation de Byzance d'une part, histoire des croisades et des établissements latins en Orient d'autre part. Des initiatives récentes visent aussi à revivifier des domaines de recherche depuis longtemps en semi-abandon comme, par exemple, l'étude du droit musulman, tant dans ses aspects historiques que dans ses implications sociales actuelles.

Au Collège de France, le principe de mutabilité des chaires s'accompagne d'une stabilité de fait des grands enseignements méditerranéens comme l'égyptologie (chaire de Champollion), les études sémitiques (chaire de Renan), l'histoire de la Méditerranée médiévale et moderne (chaire de Braudel), les études islamiques, l'histoire byzantine, etc. La permanence de ces grands domaines d'intérêt a souvent suscité, depuis le XIXème siècle, la constitution de centres de recherche et de documentation d'une richesse parfois unique, tel le Centre d'égyptologie, et de laboratoires CNRS dynamiques, tel le Laboratoire d'études byzantines.

À Paris IV, parallèlement aux études classiques des mondes grec et romain, les études ibériques se développent directement en relation avec les universités d'Espagne sans toujours passer par la Casa de Velázquez. On y note un fort intérêt pour la Méditerranée centrale (Malte, Tunisie) et le Proche-Orient, avec lequel se développe un programme de coopération, en particulier avec les universités de Beyrouth, du Caire et de Damas, ainsi qu'avec l'université de

Tel-Aviv. D'autre part, l'Institut d'études catalanes entretient des relations étroites avec la plus active des régions autonomes espagnoles et déploie une activité remarquable dans tous les domaines de la coopération culturelle franco-catalane.

Enfin, *Paris III* regroupe des centres de recherche spécialisés dans l'étude de la civilisation hispanique, le LECEMO (UPRESA 7020 "Les cultures de l'Europe méditerranéenne occidentale face à la modernité"), le CRES (URA 1242 "Centre de recherche sur l'Espagne des 16ème et 17ème siècles") et l'UMR 7530 "Recherche en histoire des pays hispaniques". Ces centres envoient régulièrement doctorants et chercheurs à la Casa de Velázquez. Il en est de même pour *Paris X* où l'EA 369 "Études romanes" et le Centre de recherches ibériques et ibéro-américaines organisent des échanges avec la Casa de Velázquez, et le Centre de recherches italiennes des échanges avec l'École française de Rome.

Par ailleurs, traditionnellement liées aux disciplines d'érudition que sont l'archéologie et l'histoire ancienne, *l'École normale supérieure* (ENS), *l'École des chartes et l'École pratique des hautes études*, dont les centres de recherche sont très souvent associés au CNRS, entretiennent des liens étroits avec les EFM qui se traduisent par des séjours de nombreux doctorants en tant que boursiers, et par l'importante part de normaliens et chartistes parmi les membres de ces écoles. Les relations ne se limitent pas à l'EFR et l'EFA, mais tendent également à se nouer avec les instituts de Méditerranée orientale. À l'ENS, les équipes de l'UMR 126 "Archéologies d'Orient et d'Occident" travaillent sur la diffusion des civilisations classiques grecque et romaine dans les régions limitrophes, parmi lesquelles se trouvent la Méditerranée orientale et la Méditerranée occidentale ; ses partenaires, outre les Écoles de Rome, d'Athènes et de Madrid, sont l'IFAO, l'IFAPO et l'IFEA.

En ce qui concerne les études contemporaines, *l'École des hautes études en sciences sociales* (EHESS) et la *Fondation nationale des sciences politiques* (FNSP) complètent le tableau parisien des études méditerranéennes. À l'EHESS, une douzaine de centres de recherche s'intéressent au monde méditerranéen au sens large ; les intérêts sont très divers, tant pour les disciplines représentées (démographie historique, anthropologie, sociologie, géographie) que pour les aires étudiées (les mondes turc et anatolien, les Balkans, et même l'Afrique où l'on peut repérer des pratiques culturelles issues de la Méditerranée qui ont diffusé).

À la FNSP, des groupes de recherche du Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et du Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (CHEVS) travaillent sur des aspects économiques, sociologiques, historiques et politiques concernant des États ou des régions de la Méditerranée (Italie, Maghreb, Méditerranée orientale). Les liens avec les EFM sont divers : informels avec certains établissements, institutionnels avec d'autres (il existe une convention avec l'EFR).

3 - LES GRANDS CENTRES PROVINCIAUX. Si Paris domine nettement les études méditerranéennes, les grandes universités de province sont également très présentes. Certaines d'entre elles ont acquis dans ce domaine une position de premier ordre.

Aix-en-Provence. La Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH), créée en août 1997 à Aix-en-Provence, est un campus de recherche et d'enseignement spécialisé dans le monde méditerranéen de l'université d'Aix-Marseille I (université de Provence), en convention avec l'université d'Aix-Marseille III et le CNRS.

Cette structure originale, qui regroupe huit laboratoires organisés en deux pôles ("Humanités et Sciences sociales" d'une part, "Préhistoire et Archéologie" d'autre part), est appelée à nouer des liens permanents et solides avec d'autres institutions, nationales et internationales. La cohérence de ses équipes et de ses programmes scientifiques, le dynamisme dont elle fait preuve, situent la MMSH au premier rang des centres de recherche français dans son domaine de spécialisation. Toutes les disciplines de l'étude "classique" des civilisations du monde méditerranéen y sont représentées ; on y trouve également des disciplines concernant les études contemporaines : sociologie, ethnologie, anthropologie, littérature.

La MMSH accueille en particulier quatre UMR très importantes : l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM, UMR 6568 du CNRS), dont les recherches historiques et archéologiques couvrent l'ensemble du monde arabe et la Turquie, et qui a mis en place des programmes scientifiques avec la plupart des EFM de la Méditerranée orientale ; l'UMR 6570 TELEMME "Temps, espaces, langages, Europe méridionale, Méditerranée" qui travaille sur des programmes transversaux avec les trois écoles de la Méditerranée occidentale ; le Centre Camille-Jullian "Archéologie méditerranéenne et africaine" (UMR 6573 du CNRS) qui a des liens étroits avec L'EFA et l'EFR, et des relations plus épisodiques avec l'IFAPO, l'IFAO et la Casa de Velázquez ; enfin, le LAMM "Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne" (UMR 6572 du CNRS) qui collabore étroitement avec l'EFA, l'EFR, l'IFAO et l'IFAPO.

Lyon. À l'université de Lyon II, deux centres ayant pour principale vocation l'archéologie et l'histoire ancienne se partagent des études méditerranéennes : d'une part, la Maison de l'Orient méditerranéen, qui rassemble neuf équipes de recherche dont l'Institut Fernand-Courby (UMR 5649 du CNRS), l'Institut d'archéologie orientale qui entretient des relations suivies avec l'EFA et l'IFEA, et l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'Antiquité (EA 650) ; d'autre part, l'unité mixte de recherche "Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux" (UMR 5648 du CNRS) qui a de forts liens institutionnels avec les écoles françaises de Rome et de Madrid, ainsi qu'avec l'IFEAD. Ces deux centres travaillent sur un thème de recherche commun, "Mondes chrétien et musulman", et gèrent ensemble un riche fonds documentaire.

Strasbourg. Différents programmes de recherche en histoire et archéologie romaines sont développés à l'UPRES A 7044 "Antiquité romaine et chrétienne" (université de Strasbourg II) en collaboration avec l'EFA et l'EFR où séjournent ponctuellement des doctorants en tant que boursiers, et fréquemment des enseignants-chercheurs pour des recherches et des participations à des réunions scientifiques.

L'UMR PROTASI "Proche-Orient, Monde turc, Asie intérieure" (UMR 7571 du CNRS), formation orientaliste née de deux équipes associées au CNRS, l'une antiquisante, l'autre moderniste, a défini cinq thèmes de recherche transversaux dont certains concernent la Méditerranée (par exemple "La Grèce et ses voisins orientaux" sur lequel travaille le Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antique).

Le CERATO, composante qui travaille sur le monde turc et l'espace ottoman, est en relation avec l'EFA, l'IFEA et l'IFEAD (échanges d'informations, co-organisation de colloques, séjour de doctorants et d'enseignants-chercheurs). Enfin, la composante strasbourgeoise de l'UMR 7572 "Centre d'histoire et civilisation de Byzance", qui participe à des fouilles et a pour vocation la publication de sources primaires (papyrus, documents de fouilles), a établi une convention avec l'IFAO depuis 1995, ce qui lui permet d'y faire séjourner doctorants et chercheurs.

Lille. L'équipe d'accueil HALMA "Histoire, archéologie, littératures des mondes anciens" (EA 2457), créée en 1998, réunit le Centre de recherches archéologiques et le Centre de recherches sur les mondes méditerranéens et orientaux ; parmi divers programmes, cette équipe collabore avec l'IFAPO sur une campagne de fouilles en Syrie, et avec l'EFA (chantiers de fouilles à Thasos, recherche sur l'artisanat grec). Elle a permis à des étudiants d'effectuer des stages de participation à des fouilles et à des doctorants d'obtenir des séjours de boursiers à l'EFA et à l'EFR ; elle envoie régulièrement des chercheurs en mission à l'EFA, l'EFR et l'IFAPO. L'Institut de papyrologie et d'égyptologie abrite l'URA 1275 du CNRS "Habitats et sociétés urbaines en Égypte et au Soudan" ; cette équipe est en relation avec l'IFAO qui transmet ses demandes de fouilles auprès des autorités locales, et qui accueille des doctorants boursiers et des chercheurs en mission.

Bordeaux. L'Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge AUSONIUS (UMR 5607 du CNRS), né en 1995 du groupement de trois centres dont les activités portaient sur l'archéologie de la protohistoire au Moyen Âge, est le centre de recherche le plus important du Sud-Ouest concernant la Méditerranée ; rattaché à l'université Bordeaux III, il entretient des relations étroites avec les écoles françaises de la Méditerranée occidentale.

Les études hispaniques sont représentées par l'UMR 5592 TEMIBER "Territoires et élites dans le monde ibérique", en relation avec la Casa de Velázquez qui constitue un point d'appui important pour deux programmes dont un est réalisé en collaboration avec des chercheurs d'universités espagnoles. Au CERMAM "Centre d'études et de recherches sur le monde arabe et musulman" (EA 1672), cinq programmes de recherches historiques et philosophiques concernant le monde arabe sont développés avec l'aide de l'IFEAD qui constitue un point d'appui nécessaire pour les chercheurs et les doctorants.

Toulouse. À l'université de Toulouse II, les études ibériques et hispaniques sont représentées par le Centre de recherches sur la péninsule ibérique à l'époque contemporaine" (EA 800) et l'UMR FRAMESPA "France méridionale - Espagne" ; ces deux centres de recherche entretiennent des relations avec la Casa de Velázquez. Créé en 1990, le Groupe de recherches sur l'Antiquité classique et orientale (EA 802), qui travaille sur l'histoire des formations étatiques et des sociétés de la Méditerranée et du Proche-Orient, entretient des relations avec l'EFA, l'IFAO, l'IFEA, établissements vers lesquels sont régulièrement envoyés des doctorants et des enseignants-chercheurs. Le département "Histoire de l'art et Archéologie" permet à ses chercheurs d'effectuer des missions dans les trois écoles de Méditerranée occidentale et à l'IFEA.

III - LES RELATIONS ENTRE LES CENTRES DE RECHERCHE HEXAGONAUX ET LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS EN MÉDITERRANÉE

Pour appréhender concrètement le rôle des EFM dans le domaine de la recherche méditerranéenne, le CNE a lancé une enquête par questionnaire, au mois de février 1999, auprès des centres de recherche de l'Hexagone travaillant dans ce domaine. Sur 132 questionnaires envoyés (un questionnaire par centre), le CNE a obtenu 92 réponses (soit un taux de retour de 70%) ; sur ces 92 réponses, 82 centres de recherche mentionnaient être en relation avec au moins un EFM. On en déduit que la plupart des équipes et centres de recherche hexagonaux qui étudient le monde méditerranéen sont en relation de près ou de loin avec un ou plusieurs établissements français en Méditerranée.

L'analyse des réponses au questionnaire permet par ailleurs de préciser les disciplines concernées et les domaines sur lesquels portent les études méditerranéennes menées en France. Elle permet aussi d'avoir un aperçu des EFM et de leur rôle "sur le terrain" à partir de la vision qu'en ont les scientifiques métropolitains, qui sont à la fois usagers et partenaires de ces établissements.

1 - LIENS ET ÉCHANGES SCIENTIFIQUES. L'enquête indique que les recherches les plus fréquentes parmi les centres travaillant avec les EFM sur la Méditerranée concernent l'histoire au sens large (et en particulier l'histoire ancienne par l'intermédiaire de l'archéologie), et les études portant sur les civilisations, avec un intérêt particulier pour la littérature, l'étude des religions et l'étude du droit. On notera également l'émergence de disciplines encore peu représentées mais dont la présence se développe au sein des études méditerranéennes : anthropologie, sociologie, géographie.

Les domaines de la recherche sont très divers ; leur thématique dépend d'abord de la discipline correspondante. La plupart du temps, leur désignation ne renseigne guère sur la manière dont va être conduite la recherche (exemple "La Grèce et ses voisins orientaux" ou "Aux rives de la Méditerranée médiévale"). On peut toutefois remarquer que des programmes fédérateurs rassemblant plusieurs disciplines ont été lancés. Il en est ainsi par exemple pour l'UMR 5648 "Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux" (Lyon II - CNRS) dont les programmes collectifs font collaborer des historiens et des archéologues.

Relations personnelles et institutionnelles. Les liaisons personnelles entre chercheurs de la métropole et personnel scientifique à l'étranger semblent jouer un rôle très important dans l'ensemble des relations entre les centres de recherche et les EFM. Outre les relations de travail qui se traduisent par des échanges d'information et de documentation, et éventuellement par des missions dans les EFM pour les chercheurs métropolitains (à l'occasion

de réunions scientifiques ou de la coordination d'opérations techniques communes), les liaisons fortes sont surtout le fait d'anciens membres des EFM qui gardent d'étroits contacts avec l'établissement et ses membres en place. Souvent, ces anciens membres font partie, ou ont fait partie au cours de leur carrière, du Conseil scientifique de l'EFM ou de sa commission de recrutement.

Les liaisons institutionnelles se traduisent par des conventions entre établissements qui conviennent de coordonner leurs efforts dans le but de développer un secteur de la recherche, d'assurer la formation d'enseignants-chercheurs, de faciliter la coopération et les échanges, avec l'EFM lui-même et éventuellement avec les établissements qui lui sont liés par des conventions (d'où la possibilité pour les chercheurs de travailler en réseau). Ces conventions précisent, selon le cas, les programmes de recherche communs, les modalités d'accueil du personnel scientifique (doctorants et enseignants-chercheurs) et les procédures d'échange de ressources documentaires, de publication et de diffusion des résultats de la recherche.

Lorsque des liens existent entre les centres de recherche de l'Hexagone et les établissements français de la Méditerranée, il est souvent exprimé que les EFM procurent des facilités considérables, avec des modalités différentes selon les établissements et les disciplines étudiées, aux chercheurs venus de France à titre individuel ou en équipe. Ces facilités entrent dans trois catégories : mise à la disposition des chercheurs de moyens, de personnel et de matériels ; rôle d'intermédiaire entre les chercheurs et les instances administratives ou diplomatiques ; offre de possibilités de publication et de diffusion d'articles et d'ouvrages rédigés par des chercheurs.

Échanges d'informations et de personnes. Les échanges les plus fréquents concernent les chercheurs qui effectuent régulièrement des missions dans les EFM. Une cinquantaine de centres de recherche (dont les deux cinquièmes sont des centres parisiens) envoient régulièrement des chercheurs en mission dans un ou plusieurs EFM. La durée de ces missions est extrêmement variable, d'une semaine à plusieurs mois (la durée la plus fréquente est de deux à quatre semaines). Des séjours courts sont également proposés à des étudiants de maîtrise, mais ils sont exceptionnels.

Pour les doctorants, les possibilités de séjour en tant que boursiers dans les EFM demeurent rares. L'enquête nous apprend cependant que 52 centres de recherche ont envoyé un ou plusieurs doctorants avec le statut de boursier dans au moins un EFM. Là encore, la situation est variable. Entre 1993 et 1999, 51 élèves de l'École normale supérieure et 13 élèves de l'École des chartes ont été accueillis par un EFM. Au cours de la même période, le nombre moyen de boursiers séjournant dans les EFM est de 5,3 pour l'ensemble des centres de recherche parisiens, soit presque un boursier par an et par centre de recherche. Ce chiffre tombe à 2,1 boursiers pour l'ensemble des centres de province, soit un boursier par centre en moyenne tous les trois ans. Ces chiffres ne traduisent pas la variété des situations : il est bien entendu que des situations très différentes existent, tant au sein de l'ensemble des centres parisiens qu'au sein des centres de province.

La position centrale de Paris apparaît très clairement lorsqu'on considère la provenance géographique des membres (ou pensionnaires) des EFM. 97 membres d'EFM sont issus de 15 centres de recherche parisiens ; 41 membres d'EFM sont issus de 17 centres de recherche de province.

Certaines équipes de recherche qui travaillent sur la Méditerranée se plaignent de ne pas être en relation avec l'école ou l'institut français qui couvre l'aire géographique de leurs activités de recherche. Des réponses empreintes d'amertume traduisent l'incompréhension de certains directeurs de centre de recherche vis-à-vis de tels EFM qui, disent-ils, semblent ignorer leurs travaux. À cause de leur capacité d'accueil très réduite, la plupart des EFM ne peuvent pas accueillir tous les doctorants ou les chercheurs qui travaillent sur un thème donné : la Casa de Velázquez aurait quelques difficultés à recevoir l'ensemble des doctorants qui travaillent, par exemple, sur la littérature du Siècle d'or. Sans doute existe-t-il des réseaux plus efficaces que d'autres pour devenir boursier ou membre d'un EFM. Mais, mis à part des querelles de personnes, il semble difficile de porter crédit à un quelconque ostracisme de la part des EFM.

Indicateur de relations entre les centres de recherche métropolitains et les établissements français en Méditerranée (1993-1999)

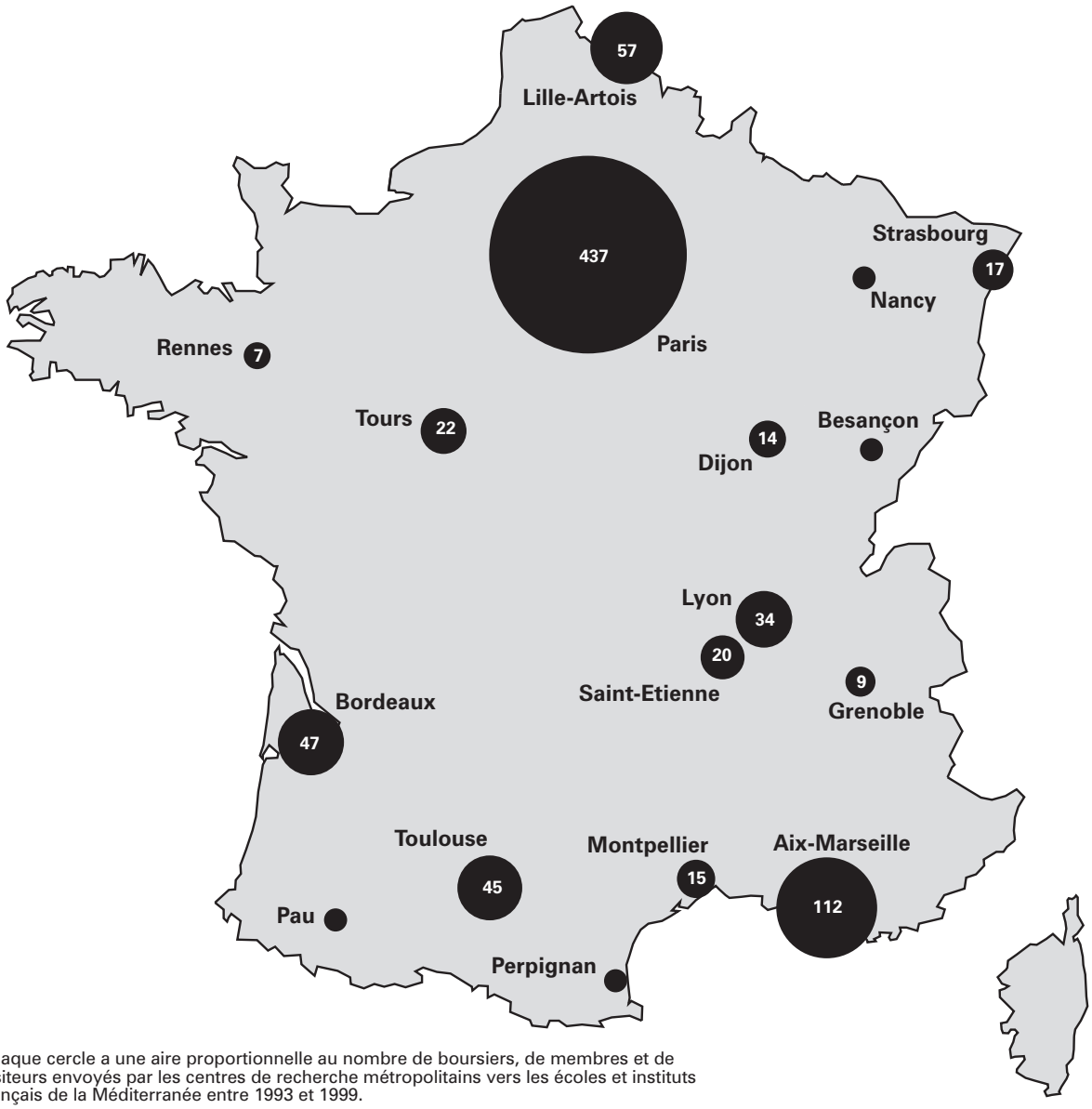

Chaque cercle a une aire proportionnelle au nombre de boursiers, de membres et de visiteurs envoyés par les centres de recherche métropolitains vers les écoles et instituts français de la Méditerranée entre 1993 et 1999.

Ces nombres proviennent des réponses à l'enquête CNE.

● Moins de 5 séjours de chercheurs entre 1993 et 1999.

Source : Enquête CNE auprès des centres de recherche métropolitains travaillant sur la Méditerranée (1999) **CNE 1999**

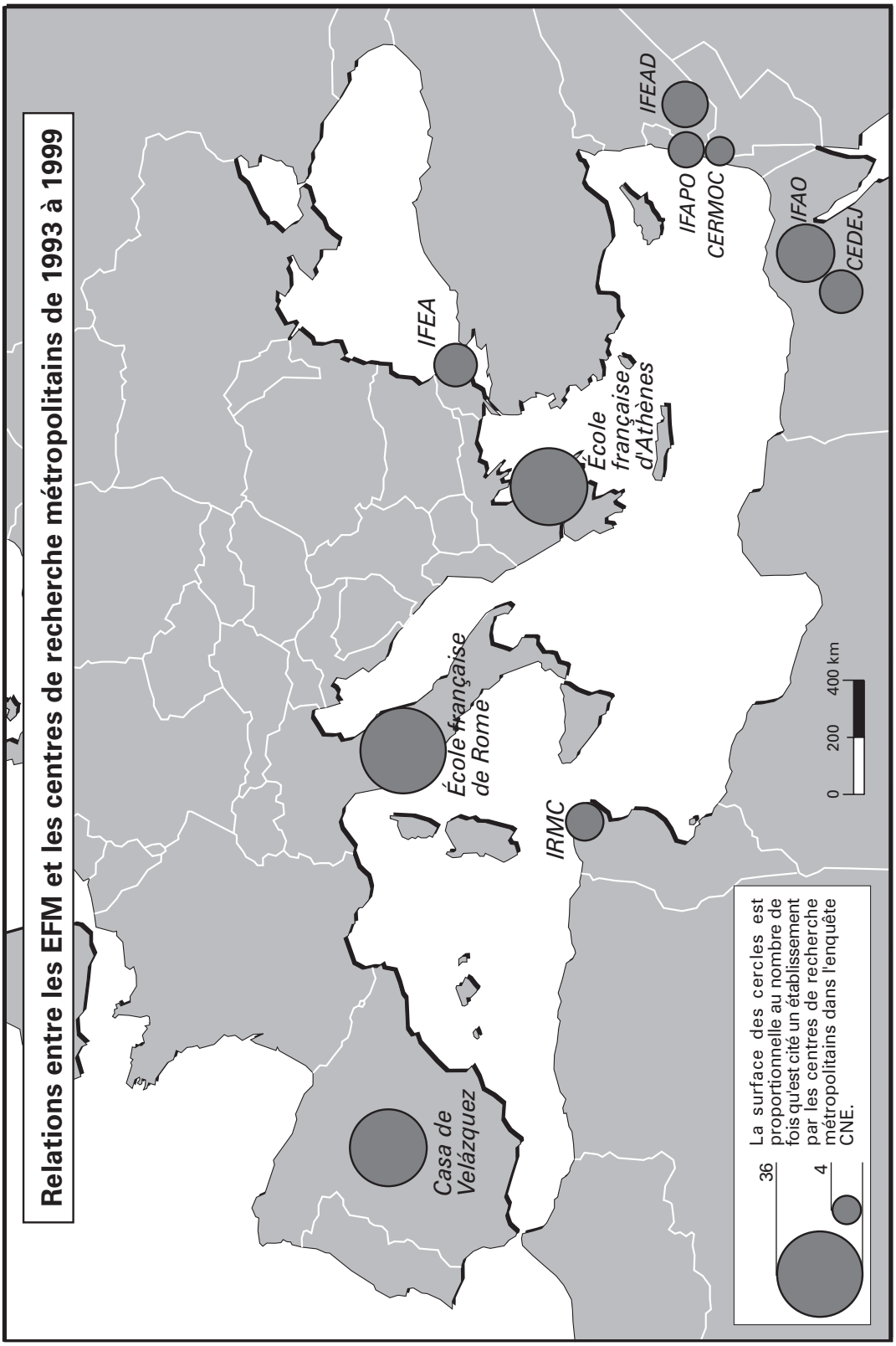

CNE 1999

Source : Enquête CNE auprès des centres de recherche métropolitains travaillant sur la Méditerranée (1999)

2 - LES ÉTABLISSEMENTS MÉDITERRANÉENS SOUS LE REGARD DES CENTRES DE RECHERCHE. Le questionnaire du CNE fournit des éléments sur l'appréciation qualitative que les centres de recherche hexagonaux portent sur les EFM.

Pour les équipes de fouilles en particulier, les EFM disposent de moyens en matériel, et éventuellement en personnel technique, indispensables au bon fonctionnement du chantier. Pour un doctorant venu à titre individuel, le séjour dans un EFM permet *l'immersion dans un milieu scientifique* propice à son travail de recherche. Le jeune chercheur a tout loisir de confronter ses idées avec celles de spécialistes du domaine qu'il étudie ; il a d'autre part accès à des éléments nécessaires à sa recherche qui ne se trouvent pas ailleurs, ou du moins pas dans les mêmes proportions en quantité et en qualité.

Par *leur présence sur le terrain d'étude*, les EFM ouvrent l'accès à des éléments qui ne peuvent se passer du contact direct : chantiers de fouilles, objets originaux, documents (archives, inscriptions, documentation scientifique de haut niveau grâce aux fonds documentaires souvent très bien fournis…), et éventuellement le tissu social lui-même dans le cas d'études ethnographiques. Par la reconnaissance dont ils sont l'objet de la part des instances administratives (service du patrimoine, service des archives), ils jouent un rôle d'intermédiaire indispensable, notamment pour obtenir des autorisations nécessaires à certaines actions scientifiques (chantiers de fouilles).

Enfin, *leur insertion dans les réseaux de la recherche et de l'enseignement supérieur locaux* permet aux chercheurs français d'établir des relations avec des chercheurs d'établissements du pays d'accueil, ce qui est souvent utile à la recherche elle-même, et dans certains cas indispensable pour réguler des situations où la recherche doit demeurer un élément stable de contact avec le pays d'accueil.

Un exemple d'étroite collaboration. L'UMR 5648 "Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux", rattachée au CNRS et à l'université Louis-Lumière (Lyon II), entretient des liens étroits avec la Casa de Velázquez, avec l'École française de Rome et, dans une moindre mesure, avec l'Institut français d'études arabes de Damas. La quasi-totalité des travaux historiques ou archéologiques concernant le Moyen Âge menés par la Casa de Velázquez, ainsi qu'une grande partie des activités scientifiques médiévistes de l'École française de Rome, se font en collaboration avec des membres de l'UMR 5648. La Casa de Velázquez et l'École française de Rome financent des actions de terrain des membres de l'UMR ; leur concours est considéré comme indispensable, à tel point que certaines actions internationales importantes ne seraient pas possible sans cet appui financier.

Par ailleurs, des relations existent avec l'IFEAD, même si elles ne prennent pas la forme d'une contribution financière directe aux actions de l'UMR. L'IFEAD accueille fréquemment des boursiers doctorants lyonnais venant parfaire leur connaissance de la langue arabe lors de séjours longs (trois ans). L'UMR souhaite développer et institutionnaliser ses liens avec les trois établissements. Des conventions de recherche ont été signées avec les deux écoles de la Méditerranée occidentale. En ce qui concerne l'IFEAD, l'UMR est à la recherche d'une forme d'association qui lui permette de continuer à y envoyer ses doctorants et ses chercheurs.

IV - FICHES D'IDENTITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Les fiches qui suivent ne prétendent en aucune façon donner une information exhaustive, ni normative. Leur objectif est de fournir, dans une série homogène et synthétique, des repères importants pour la compréhension des établissements français en Méditerranée.

Toutes les fiches ont été remplies puis validées par les établissements eux-mêmes. Certains ajustements ont parfois été nécessaires, en raison de la diversité des situations ; c'est par exemple le cas pour la rubrique "Membres". Pour les écoles qui avaient déjà fait l'objet d'une évaluation individuelle, cet exercice a permis d'actualiser des données parfois anciennes.

L'ordre chronologique de fondation a été adopté.

École française d'Athènes

Siège : Athènes
Date de fondation : 1846
Statut : EPCSCP
Domaines d'exercice : toutes les disciplines se rapportant à la Grèce antique et byzantine, et aux divers aspects de la civilsation du monde hellénique ancien, moderne et contemporain
Aire géographique : Grèce, Balkans

Membres

Nombre : 10
Forme du recrutement : concours, passage devant une commission d'admission
Durée du recrutement : 4 ans (un an, trois fois renouvelable)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	3	2
1995-1996	7	2
1996-1997	5	3
1997-1998	4	2
1998-1999	11	3

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	10	5,5	**15,5**
Catégorie B	3	12,5	**15,5**
Catégorie C	-	21	**21**
Total	**13**	**39**	**52**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 60 000
Nombre total de périodiques vivants : 700
Nombre total de lecteurs inscrits : c. 1 100
Total des surfaces occupées (m2) : 930
Nombre de places assises : 60

Publications

Nombre de collections : 15
Nombre de titres parus (1995-1999) : 24
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 4,8

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	23 019 506	24 027 224	26 638 476	25 608 490	30 150 168
Total dépenses	22 074 966	22 657 436	29 397 739	27 844 253	29 875 579
Résultat net	944 540	1 369 788	240 737	-2 235 763	274 589

École française de Rome

Siège : Rome
Date de fondation : 1875
Statut : EPCSCP
Domaines d'exercice : recherche et formation à la recherche sur toutes les civilisations qui se sont succédées en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours
Aire géographique : monde romain, Italie

Membres

Nombre : 18
Forme du recrutement : passage devant une commission d'admission
Durée du recrutement : 3 ans (un an, deux fois renouvelable)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	22	4
1995-1996	29	7
1996-1997	26	7
1997-1998	25	4
1998-1999	29	7

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	8	-	**8**
Catégorie B	4	-	**4**
Catégorie C	1	30	**31**
Total	**13**	**30**	**43**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 164 650
Nombre total de périodiques vivants : 1 159
Nombre total de lecteurs inscrits : 8 000
Total des surfaces occupées (m2) : 2 227
Nombre de places assises : 170

Publications

Nombre de collections : 7
Nombre de titres parus (1995-1999) : 151
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 30

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	32 618 000	32 840 000	33 369 000	30 735 078	33 371 743
Total dépenses	31 185 000	30 996 000	33 681 000	32 393 846	31 196 357
Résultat net	1 287 000	1 187 000	2 120 000	203 040	2 773 564

Institut français d'archéologie orientale

Siège : Le Caire
Date de fondation : 1880
Statut : EPCSCP
Domaines d'exercice : toutes fouilles archéologiques et recherches disciplinaires relatives aux civilisations qui se sont succédées en Égypte
Aire géographique : Égypte et régions voisines (en particulier le Soudan)

Membres

Nombre : 6 (+ 2 membres étrangers)
Forme du recrutement : dossier
Durée du recrutement : 4 ans (un an, trois fois renouvelable)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	2	1
1995-1996	4	1
1996-1997	1 (+1)	1 (+1)
1997-1998	18	3
1998-1999	8	2

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	15	3	**18**
Catégorie B	2	12	**14**
Catégorie C	-	97	**97**
Total	**17**	**112**	**129**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 70 000
Nombre total de périodiques vivants : 300
Nombre total de lecteurs inscrits : c.270-280
Total des surfaces occupées (m2) : 650
Nombre de places assises : 12

Publications

Nombre de collections : 16
Nombre de titres parus (1995-1999) : 77
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 15,4

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	24 025 468	75 784 336	27 141 745	30 394 433	36 168 909
Total dépenses	25 298 732	37 753 642	29 192 446	42 710 624	35 011 826
Résultat net	-1 273 264	38 030 694	-2 050 701	-12 316 191	1 157 083

Casa de Velázquez

Siège : Madrid
Date de fondation : 1920
Statut : EPCSCP
Domaines d'exercice : activités créatrices et recherches relatives aux arts, aux langues, aux littératures et aux civilsations de l'Espagne et des pays hispaniques et ibériques
Aire géographique : Espagne, Portugal, monde hispanique

Membres

Nombre : 31 = 18 scientifiques (+13 artistes)
Forme du recrutement : passage devant une commission d'admission
Durée du recrutement : 2 ans (un an, renouvelable une fois, exceptionnellement deux)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	30 (+110)	7 (+8)
1995-1996	29 (+123)	9 (+9)
1996-1997	45 (+131)	8 (+5)
1997-1998	38 (+106)	10 (+7)
1998-1999	42 (+110)	8 (+6)

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	9	-	**9**
Catégorie B	2	-	**2**
Catégorie C	-	33,15	**33,15**
Total	**11**	**34**	**45**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 70 900
Nombre total de périodiques vivants : 1 051
Nombre total de lecteurs inscrits : 912
Total des surfaces occupées (m2) : 1 161
Nombre de places assises : 80

Publications

Nombre de collections : 3 + coéditions
Nombre de titres parus (1995-1999) : 47
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 9,4

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	34 666 000	29 113 000	23 636 000	26 890 000	26 952 213
Total dépenses	29 505 000	31 350 000	31 230 000	31 210 000	31 013 960
Résultat net	5 161 000	-2 237 000	-7 594 000	-4 320 000	-4 061 677

Institut français d'études arabes de Damas

Siège : Damas
Date de fondation : 1922
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères
Domaines d'exercice : toutes disciplines relatives à la civilisation arabe et musulmane de la Syrie et des pays arabes
Aire géographique : Proche-Orient

Membres

Nombre : 3
Forme du recrutement : dossier
Durée du recrutement : 2 ans (un an, renouvelable une fois, exceptionnellement deux)
Évolution des candidatures et des admissions (les chiffres entre parenthèses indiquent des renouvellements)

Années	Candidats	Membres
1994-1995	-	(2)
1995-1996	-	(2)
1996-1997	9	2
1997-1998	13	2
1998-1999	-	(2)

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	11	13	**24**
Catégorie B	-	-	**-**
Catégorie C	-	22	**22**
Total	**11**	**35**	**46**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 70 000
Nombre total de périodiques vivants : 86
Nombre total de lecteurs inscrits : 365
Total des surfaces occupées (m2) : 570
Nombre de places assises : 47

Publications

Nombre de collections : 2
Nombre de titres parus (1995-1999) : 29
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 5,8

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	6787534,95	5 642 881	6 017 939	4 031 437,50	4 185 872,64
Total dépenses	7 209 409,20	5 619 340	6 299 989,075	3 750 345	4 150 115,595
Résultat net	-421 874	23 541	-282 050	281 093	35 757

Institut français d'études anatoliennes

Siège : Istanbul
Date de fondation : 1931
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères
Domaines d'exercice : archéologie, histoire et sciences auxilliaires de l'histoire, politologie
Aire géographique : Turquie, Caucase, Balkans

Membres

Nombre : 2
Forme du recrutement : passage devant une commission d'admission
Durée du recrutement : 4 ans (deux ans, une fois renouvelable)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	-	-
1995-1996	2	1
1996-1997	2	1
1997-1998	-	-
1998-1999	4	1

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	1	-	**1**
Catégorie B	1	-	**1**
Catégorie C	-	10	**10**
Total	**2**	**10**	**12**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 23 000
Nombre total de périodiques vivants : c.300
Nombre total de lecteurs inscrits : 306
Total des surfaces occupées (m2) : c.400
Nombre de places assises : 20

Publications

Nombre de collections : 3
Nombre de titres parus (1995-1999) : 26
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 5,2

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	?	2 872 600	2 246 209	2 164 320	2 293 350
Total dépenses	?	2 874 722	2 487 159	2 111 747	2 343 020
Résultat net	?	-2 122	-240 950	52 573	-49 670

Institut français d'archéologie du Proche-Orient

Siège : Beyrouth
Date de fondation : 1946
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères
Domaines d'exercice : archéologie et histoire
Aire géographique : Liban, Syrie, Jordanie

Membres

Nombre : 3
Forme du recrutement : sur dossier, avec vote du Conseil scientifique
Durée du recrutement : 1 ou 2 ans renouvelables
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	-	-
1995-1996	10	1
1996-1997	2	-
1997-1998	5	2
1998-1999	1	-

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	11	-	**11**
Catégorie B	-	12	**12**
Catégorie C	-	6	**6**
Total	**11**	**18**	**29**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 52 000
Nombre total de périodiques vivants : c.300
Nombre total de lecteurs inscrits : c.100
Total des surfaces occupées (m2) : c.300
Nombre de places assises : c.25

Publications

Nombre de collections : 1 (+ 1 revue)
Nombre de titres parus (1995-1999) : 11 (+ 4)
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 3

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	4 282 541	3 452 744	3 660 664	3 826 386	4 771 693
Total dépenses	4 130 191	3 616 934	3 256 267	3 659 198	4 329 936
Résultat net	152 350	-164 190	404 397	167 188	441 757

Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales

Siège : Le Caire
Date de fondation : 1968
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères et Unité de recherche associée au CNRS (URA 1165)
Domaines d'exercice : toutes sciences humaines et sociales
Aire géographique : Égypte et Soudan

Membres

Nombre : (+2 en gestion locale)
Forme du recrutement : recrutement sur dossier soumis à l'examen du Conseil scientifique
Durée du recrutement : 2 ans
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	17	2
1995-1996	6	2
1996-1997	6	1
1997-1998	5	1
1998-1999	11	2

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	9	-	**9**
Catégorie B	-	22	**22**
Catégorie C	-	11	**11**
Total	**9**	**33**	**42**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 25 000 (les 2/3 en arabe)
Nombre total de périodiques vivants : 200
Nombre total de lecteurs inscrits : accès libre
Total des surfaces occupées (m2) : 158
Nombre de places assises : 16

Publications

Nombre de collections : 2+3 périodiques
Nombre de titres parus (1995-1999) : 10+30
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 2+6

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	4 288 020	3 944 986	4 683 136	4 436 746	4 404 685
Total dépenses	4 356 625	4 097 412	4 735 709	4 201 787	4 446 205
Résultat net	-68 605	-152 426	-52 573	234 959	-41 519

Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain

Siège : Beyrouth
Date de fondation : 1977
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères
Domaines d'exercice : sciences sociales, histoire contemporaine
Aire géographique : Machrek arabe (Liban, Jordanie, Irak, Syrie, Palestine)

Membres

Nombre : 2 (allocataires) + 5 (boursiers Lavoisier)
Forme du recrutement : sur dossier
Durée du recrutement : 3 ans (un an, renouvelable deux fois) et 1 an
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	-	-
1995-1996	2	1
1996-1997	6	1
1997-1998	6	2
1998-1999	4	1

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	2	1	**3**
Catégorie B	1,5	-	**1,5**
Catégorie C	-	13	**13**
Total	**3,5**	**14**	**17,5**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 18 000
Nombre total de périodiques vivants : 234
Nombre total de lecteurs inscrits : /
Total des surfaces occupées (m2) : 346
Nombre de places assises : 18

Publications

Nombre de collections : 2
Nombre de titres parus (1995-1999) : 22
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 4,4

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	1 920 148	3 145 008	3 134 580	4 014 033	4 093 171
Total dépenses	2 030 457	2 904 038	3 403 997	4 225 673	3 893 812
Résultat net	-110 309	240 970	-269 407	-211 640	199 359

Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

Siège : Tunis
Date de fondation : 1992
Statut : établissement sous tutelle administrative du ministère des Affaires étrangères
Domaines d'exercice : sciences sociales et historiques
Aire géographique : pays du Maghreb arabe

Membres

Nombre : 2 (chercheurs MAE, hors allocataires-boursiers)
Forme du recrutement : dossier, après avis du Conseil scientifique
Durée du recrutement : 4 ans (deux ans,une fois renouvelable)
Évolution des candidatures et des admissions

Années	Candidats	Membres
1994-1995	4	1
1995-1996	4	1
1996-1997	-	-
1997-1998	-	-
1998-1999	7	1

Personnel

	Postes métropolitains	Postes locaux	Total
Catégorie A	1	2	**3**
Catégorie B	1	2	**3**
Catégorie C	-	8	**8**
Total	**2**	**12**	**14**

Bibliothèque

Nombre total de volumes : 22 096
Nombre total de périodiques vivants : 274
Nombre total de lecteurs inscrits : 1 379
Total des surfaces occupées (m2) : 100
Nombre de places assises : 20

Publications

Nombre de collections : 1
Nombre de titres parus (1995-1999) : 5
Parution annuelle moyenne (1995-1999) : 1

Éléments financiers (en francs)

	1994	1995	1996	1997	1998
Total recettes	?	2 551 000	2 691 000	2 910 000	2 734 000
Total dépenses	?	3 033 000	2 598 000	2 813 000	2 670 000
Résultat net	?	-482 000	93 000	97 000	64 000

I - LE GOUVERNEMENT

1 - LA DIRECTION ET L'ENCADREMENT. Chacun des instituts ou des écoles est dirigé par un directeur nommé par le ministre de tutelle sur proposition des conseils qui communiquent une liste de plusieurs noms. Le directeur s'entoure de collaborateurs (directeur adjoint, conservateur, secrétaire général, agent comptable). Chacun de ces collaborateurs est nommé par le ministre sur proposition du directeur.

Les fonctions d'encadrement sont calquées sur les principales tâches qui incombent à ces institutions : recherche, administration, finance, bibliothèque et documentation.

La recherche. Les écoles de statut EPCSCP se sont organisées en sections (une section correspondant à des thématiques de recherche portant sur un même domaine) ayant chacune à leur tête un directeur d'études. Deux à trois directeurs d'études viennent donc renforcer l'équipe d'encadrement autour du directeur.

GOUVERNEMENT

ET

GESTION

L'administration est assurée par le directeur, éventuellement secondé d'un directeur adjoint, par le secrétaire général lorsqu'il y en a un, ou par les directeurs d'études lorsqu'une partie de leur fonction est consacrée à du secrétariat général. On trouve des secrétaires généraux dans les instituts et centres de recherche relevant du ministère des Affaires étrangères plutôt que dans les écoles du ministère de l'Éducation nationale. Celles-ci préfèrent confier la fonction de secrétaire général aux directeurs d'études qui l'assurent en temps partagé, l'autre part de leur temps étant consacrée à l'encadrement scientifique des membres et boursiers. Seule l'École française d'Athènes a recruté un secrétaire général, mais il a le double profil évoqué ci-dessus et se trouve à la fois responsable des services scientifiques, techniques et administratifs de l'École.

La gestion financière est prise en charge par un agent comptable qui peut, selon les cas, être aussi responsable des services financiers.

La bibliothèque est dirigée par un conservateur.

Chacun de ces cadres dispose de personnels, affectés de manière différente selon les établissements.

Compte tenu de la relative souplesse qui s'applique au processus de choix des responsables, les équipes dirigeantes et d'encadrement de ces institutions fonctionnent de manière efficace et en bonne synergie. La petite dimension qui les caractérise favorise par ailleurs les ajustements organisationnels. Il paraît donc important de maintenir cette souplesse en évitant des constructions administratives trop rigides et en les éloignant par trop du terrain d'exercice scientifique.

2 - LES CONSEILS. Les établissements français en Méditerranée sont dotés d'un *conseil scientifique*, qui a pour mission d'assister le directeur dans l'élaboration des orientations générales et scientifiques de l'établissement. C'est une instance consultative composée de membres nommés, comprenant les représentants des institutions concernées et des personnalités choisies pour leur compétence scientifique, qui se prononce sur les orientations et les recrutements. Les statuts de l'institution en définissent la composition précise.

Les Écoles françaises d'Athènes et de Rome sont en outre placées depuis leur fondation sous la tutelle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Celle-ci comporte statutairement une "commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome" qui a pour mission d'assurer le suivi des activités de ces institutions. Elle se réunit régulièrement et c'est dans ce cadre que les mémoires remis par les membres en fin de séjour sont analysés. Un rapport d'activité de chacune des deux écoles est publié tous les ans dans le *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Les écoles de statut EPCSCP sont, en outre, dotées d'un *conseil d'administration* en conformité avec la loi de 1984. Les statuts dérogatoires appliqués aux écoles françaises à l'étranger (article 37 de la loi de 1984) permettent des différences quant à la composition. Le Conseil d'administration est lui aussi composé de membres désignés et non élus, à l'exception de représentants des personnels administratifs et de recherche. Il statue sur le budget, est consulté sur les propositions de création d'emplois, vote le règlement intérieur de l'École, etc.

Les conseils se réunissent une fois par an à Paris sur convocation du ministre de tutelle. Toutefois, en 1997, une périodicité bisannuelle a été adoptée par l'administration pour la réunion des conseils des instituts relevant du ministère des Affaires étrangères, vraisemblablement par mesure d'économie. Parmi les conséquences négatives de cette mesure, on notera, lorsqu'ils interviennent au cours d'une année "creuse", l'absence de débat concernant les recrutements de chercheurs et l'attribution de bourses, la consultation s'effectuant par correspondance, ce qui ne contribue pas à la transparence requise, tout spécialement pour la gestion des bourses de courte durée.

Sauf exception - comme les manifestations prévues à l'occasion du bicentenaire de l'expédition de Bonaparte en Égypte - la programmation des activités des instituts n'y suscite pas d'intenses débats. Il arrive que des divergences s'y manifestent, avec l'administration de tutelle, à propos du recrutement de chercheurs et, plus encore, du choix des directeurs. Il arrive aussi que des membres d'un conseil soient consultés à titre personnel, en dehors des réunions de celui-ci, sur un problème précis, ou qu'ils soient sollicités pour faire fonction de tuteur, à l'occasion d'une mission. Une réflexion sur l'opportunité et l'efficacité de ce genre d'intervention mériterait d'être développée.

Les conseils sont composés d'un nombre élevé de membres (environ 20) issus d'horizons culturels et scientifiques variés. Ce chiffre doit être rapporté à la dimension restreinte des établissements français en Méditerranée : 60 à 80 personnes dans les écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale, environ 35-40 dans les instituts et centres de recherche sous tutelle du ministère des Affaires étrangères. Avec ses 137 personnes, l'IFAO fait figure d'exception.

On observe une relative lourdeur dans le mode de fonctionnement des conseils. Cette lourdeur est liée à plusieurs facteurs, tels que le nombre des membres convoqués, la dépendance de la tutelle pour leur fonctionnement (convocation une fois par an à Paris), la plus ou moins forte implication des membres qui les composent compte tenu de la diversité de leurs horizons.

Dans les faits, les institutions semblent s'être adaptées. Les conseils sont plutôt une force de proposition positive auprès de la direction ; ils ne régulent pas le fonctionnement et le développement des écoles et instituts, comme dans les autres établissements relevant de la loi de 1984. Ils apparaissent comme des "garde-fous" dans des institutions dont le développement est très fortement marqué par la personnalité du directeur.

II - LES INSTITUTS POLYCENTRES

1 - L'IFAPO. La répartition des personnels et des moyens de l'IFAPO en trois centres ne manque pas de poser quelques problèmes d'organisation, de fonctionnement et de financement. Cet aspect est à prendre en compte dans tout projet d'aménagement ou de restructuration de l'institut ou de réorganisation du dispositif de recherche du ministère des Affaires étrangères au Proche-Orient.

La solution d'un institut français unique, pluridisciplinaire, dans chacun des trois pays ne serait pas favorable au développement de l'archéologie dans la région. En effet, l'expérience de collaboration menée par l'IFAPO avec l'IFEAD à Damas et le CERMOC à Beyrouth et à Amman, a montré qu'ils s'adressent à un public différent pour des activités qui n'ont ni la même fin ni les mêmes méthodes, et qu'il est difficile de mettre l'IFAPO dans le même moule que ces instituts.

Ainsi, dans son activité quotidienne, en dehors des stages, l'IFAPO est fréquenté par un public beaucoup plus restreint, engagé dans un travail de caractère plus technique. Les activités de formation, souvent plus proches d'un apprentissage à l'ancienne, de caractère individuel, que d'un enseignement classique, se distinguent clairement des cours d'arabe organisés par l'IFEAD. Ceux-ci s'adressent à des jeunes occidentaux et représentent d'ailleurs une source de financement propre importante. L'IFAPO s'adresse à des chercheurs et techniciens locaux ; il ne peut le faire que gratuitement.

L'IFAPO doit faire face à des problèmes techniques avec un service et un équipement spécifique (laboratoires). Il abrite, temporairement, du matériel archéologique dont il porte la responsabilité et qui doit être protégé. Le suivi de l'activité des chercheurs et techniciens doit être permanent dans les opérations d'urgence où ils sont souvent engagés. Enfin, une division des personnels et des moyens entre trois centres indépendants, même spécialisés en archéologie, serait irréaliste. En effet, les équipements comme les personnes, qui, regroupés, constituent un ensemble crédible, sont appelés à intervenir couramment et d'une façon souple dans les trois pays. Il paraît impossible de reconstituer trois centres complets et seule une direction unique peut arbitrer entre les demandes émanant des trois pays.

La vocation régionale de l'IFAPO paraît donc justifiée tant par la problématique scientifique (les frontières actuelles n'ont aucun sens à l'échelle des périodes qui intéressent l'archéologie) que par les impératifs d'un fonctionnement efficace et économique. Le champ de l'ancien Institut français d'archéologie, tourné dès l'origine vers le Liban et la Syrie, avait déjà une dimension régionale. Un certain nombre de recherches ont d'ailleurs dépassé, dès les origines, la zone du Levant pour s'ouvrir à un domaine plus vaste s'étendant de l'Asie centrale au Yémen.

On pourrait d'autre part envisager, pour des raisons d'économie, de revenir à la situation d'avant la guerre du Liban en regroupant, dans un seul centre, ayant autorité sur toute la région, l'ensemble des archéologues et leurs moyens. Cette solution permettrait sans doute un meilleur contrôle des services.

Il serait cependant ressenti, dans les deux pays non retenus, comme une régression, car l'implantation physique dans les trois capitales a été un élément déterminant dans le développement d'activités nouvelles. Elles sont fondées sur une proximité et un contact presque quotidien avec les autorités archéologiques et la communauté scientifique de chacun des pays. De plus, l'IFEAD étant fixé à Damas, une nouvelle répartition des trois instituts entre les trois pays conduirait à placer l'IFAPO à Beyrouth. Cependant, le centre de gravité de la recherche archéologique au Proche-Orient reste incontestablement en Syrie. C'est là que se situent les chantiers et les possibilités de développement les plus riches. Il faut ajouter les conditions particulières imposées à l'IFAPO dans le statut attribué à l'institut par les autorités syriennes en 1985. En cas de fermeture, tous ses biens, y compris la bibliothèque, deviennent propriété de l'État syrien.

D'autre part, Amman représente le centre le plus efficace pour développer un des thèmes de recherche majeur de l'IFAPO sur les tribus arabes à l'époque hellénistique et romaine, leurs espaces (nomade, agricole et urbanisé) avec son ouverture vers l'Arabie séoudite, sans parler des engagements de l'IFAPO dans des chantiers importants comme Iraq al-Amir et Jérash. Le centre d'Amman sert aussi de base pour les nouveaux projets archéologiques en Arabie séoudite, sur un terrain placé à cheval sur la frontière entre les deux pays (Wadi Iram) et c'est en Jordanie que des archéologues séoudiens ont été invités à collaborer sur des chantiers français. Pour la réouverture de l'Iraq aux activités archéologiques françaises, Amman constitue également la meilleure base de départ.

Il est certain que la fermeture de centres de l'IFAPO poserait des problèmes politiques auprès de nos partenaires locaux.

Dans les circonstances actuelles, *la meilleure solution serait de maintenir les trois centres* en aménageant des synergies plus poussées avec le deuxième institut français présent sur le site. À Beyrouth, un service d'hébergement commun a été mis en place et à Damas, où des séminaires sont déjà organisés en commun, la perspective d'un regroupement des bâtiments de l'IFAPO et de l'IFEAD sur un même terrain est à l'étude, ainsi que la mise en commun de la gestion de l'hébergement et du parc automobile et la création d'une cartothèque et d'une photothèque communes. D'autres formes de synergies sont à l'étude.

2 - LE CERMOC a, lui aussi, une mission régionale.

La compréhension des sociétés, des terroirs et des configurations de pouvoir doit être recherchée ici plus qu'ailleurs à l'échelle régionale, en raison d'un héritage culturel et historique déterminant : le Liban n'est pas un isolat, mais à la fois la caisse de résonance et le laboratoire du Proche-Orient méditerranéen. La Jordanie n'est pas une exception ; elle est plutôt la "butte-témoin" des mutations régionales, le carrefour de leurs recompositions. Dans ces conditions, et compte tenu de l'ampleur de la tâche et du caractère limité de ses moyens, le CERMOC travaille constamment en tension entre deux pôles : celui des recherches spécifiques et celui des recherches thématiques régionales.

Dans le programme "Municipalité et pouvoirs locaux", le CERMOC a choisi de travailler dans un premier temps sur le cas libanais, en raison de l'actualité et à la mesure de ses moyens. Cependant, ce programme est conçu à l'échelle régionale, des recherches sur ce thème en Syrie et en Jordanie étant à la fois possibles et souhaitables.

Le projet de recherche sur "Nouveaux médias et marché de l'image dans l'Orient arabe", élaboré par le CERMOC avec plusieurs partenaires, a été conçu dès le départ dans une perspective régionale. D'abord, par son objet, puisqu'il tente de saisir les flux matériels et immatériels qui irriguent la région et la relient au reste du monde à travers et par-delà les frontières. Ensuite, par les participations sur lesquelles il repose : du GREMMO de Lyon, qui partage la responsabilité du projet mais aussi de l'université libanaise (dans trois sections différentes), d'un chercheur de l'université Saint-Joseph, un de l'université de Jordanie, deux chercheurs de l'université de Montréal, un de l'université de Londres, et peut-être une équipe de l'université d'Alep.

Ce dernier projet répond pleinement à la vocation du CERMOC et à certaines des interrogations de fond que l'on peut formuler à propos des sociétés et des pouvoirs au Moyen-Orient. Mais, à l'heure où sa réalisation démarre avec des recherches individuelles et des séminaires collectifs, le CERMOC a besoin de la confirmation de son Conseil scientifique et de ses autorités de tutelle.

III - LES PERSONNELS

1 - RECRUTEMENT ET AFFECTATION. À l'exception de l'Institut français d'archéologie orientale, qui compte 137 personnes, les autres établissements français en Méditerranée ont des effectifs qui s'inscrivent globalement dans une fourchette de 35 à 80 personnes.

La majorité des personnels, tous statuts, catégories et fonctions confondus, *est d'origine locale* : en moyenne 66% de l'ensemble. On observe toutefois des disparités entre les institutions. Cette proportion est dépassée dans certaines institutions comme l'IFAO, le CEDEJ, l'IRMC et l'IFEAD (environ 72 à 82% de personnel local) ; au contraire, elle est inférieure à l'École française de Rome, à l'École française d'Athènes, à la Casa de Velázquez, au CERMOC et à l'IFAPO (entre 45 et 63 % de personnel local).

Tableau 1 : Données comparatives sur les personnels entre écoles et instituts en Méditerranée

Situation en 1999	EFA		EFR		IFAO		Casa de Velázquez		IFEAD		IFAPO		CEDEJ		CERMOC		IRMC		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	**Effectif**	**%**
Personnel métropolitain (en dehors des membres)	13	21%	13	21%	17	13%	11	14%	11	22%	11	35%	9	21%	3,5	14%	2	12%	90,5	18%
Personnel local et/ou personnel pris en charge localement	39	63%	30	49%	112	82%	34	45%	35	72%	18	56%	33	77%	14	57%	12	75%	**327**	**66%**
Nombre de membres-pensionnaires	10	16%	18	30%	6	4%	31	41%	3	6%	3	9%	1	2%	7	29%	2	13%	**81**	**16%**
membres étrangers					2	1%														
Total personnels	**62**		**61**		**137**		**76**		**49**		**32**		**43**		**24,5**		**16**		**498,5**	**100%**

Tableau 2 : Répartition des personnels par fonction dans chaque institution

Personnels par fonction en structure	EFA	EFR	IFAO	Casa de Velázquez	IFEAD	IFAPO	CEDEJ	CERMOC	IRMC	Ensemble
Recherche (y compris membres)	18%	33%	21%	42%	42%	27%	36%	53%	31%	31%
Administration-finances	15%	30%	8%	15%	13%	20%	12%	15%	17%	14%
Bibliothèque-publications	26%	7%	5%	15%	26%	12%	33%	20%	20%	15%
Techniciens-ingénieurs	2%	3%	40%		2%	29%	9%			15%
Services et entretien	39%	27%	26%	28%	17%	12%	10%	12%	32%	25%

(Le poids de chaque fonction dans les institutions méditerranéennes a été calculé à partir de données de l'année antérieure.
Les techniciens et ingénieurs regroupent des profils comme les informaticiens, topographes etc…
Les directeurs d'études sont comptés dans les personnels de recherche en raison de leur fonction d'encadrement des personnels scientifiques.
Ont été regroupés administration et finance d'un côté, bibliothèque et documentation de l'autre.)

La répartition des personnels par grande fonction varie selon les établissements. Les fonctions ont été classées de la façon suivante :

- recherche, qui recouvre l'ensemble des personnels de recherche (chercheurs, allocataires, membres proprement dit, etc.) ;
- administration, qui inclut le secrétaire général, le directeur, l'agent comptable ;
- entretien et services divers ;
- bibliothèque - publications ;
- services scientifiques, qui comptent les techniciens et ingénieurs, les topographes, les informaticiens, les céramologues, les architectes, etc.

Toutes institutions confondues, 31% des personnels sont affectés à la recherche, 25% à l'entretien et aux services, 14% à l'administration, 15% à la bibliothèque et aux publications, 15% à l'appui à la recherche avec les techniciens et ingénieurs.

Mais les situations sont variables. La Casa de Velázquez, le CERMOC et l'IFEAD affectent une importante proportion de leurs personnels à la recherche et à l'enseignement (environ 42%) et n'ont quasiment aucun personnel dans la fonction d'appui à la recherche (1% contre 15% en moyenne). L'Institut français d'archéologie orientale affecte une grande part de ses personnels à la fonction d'appui à la recherche (40% contre 15% en moyenne), au détriment des poids consacrés à la recherche (21% contre 30%), à l'administration (8% contre 14%). L'École française d'Athènes et le CEDEJ consacrent une part importante de leurs ressources en personnel à la documentation et à la bibliothèque (environ 29% contre 15% en moyenne). Ce constat traduit à la fois la spécificité de chaque institution, ainsi que des choix propres d'organisation interne.

2 - DIFFICULTÉS. Les écoles et instituts en Méditerranée sont confrontés à quelques difficultés dans la gestion de leurs personnels.

La première concerne la diversité de statuts entre les personnes, génératrice de crispations éventuelles. Cette diversité s'observe selon les cas :

- entre les personnels métropolitains et les personnels locaux, les uns relevant de la fonction publique française alors que les autres relèvent de la fonction publique de leur pays ou sont gérés par des statuts de droit privé ;
- entres les personnels locaux eux-mêmes, qui peuvent relever de statuts différents selon qu'ils ont été recrutés à des périodes différentes et qu'entre temps la réglementation de leur pays en matière d'embauche a changé ;
- entre les personnels métropolitains qui, relevant de différentes administrations (grands organismes, ministère de l'Éducation nationale, ministère des Affaires étrangères), sont gérés de façon différente.

L'IFAO a mis en place une gestion très novatrice de ses personnels pour desserrer les contraintes inhérentes à cette diversité. Il applique des conventions collectives et des règles d'avancement conformes à celles du ministère français de l'Éducation nationale à l'ensemble de ses personnels. Il prend en charge les soins médicaux et chirurgicaux de ses employés. Cette volonté d'harmonisation a permis de créer un climat particulièrement agréable au sein de cet institut.

La deuxième concerne la réinsertion des personnes de métropole à leur retour en France. Cette difficulté touche essentiellement les ingénieurs et les techniciens qui occupent des postes très spécifiques (topographes, céramologues, etc.). Les établissements français en Méditerranée sont préoccupés par le devenir de ces personnels et s'interrogent sur les solutions à mettre en œuvre pour mieux assurer leur réinsertion.

Certains d'entre eux pratiquent la formation continue en direction de leurs ingénieurs et techniciens, d'autres incitent leurs membres à diversifier leurs compétences en tirant le meilleur parti de l'éventail des projets ainsi que des liens tissés avec les autres institutions universitaires et de recherche du pays d'accueil. Cela leur offre l'opportunité de différencier leurs activités (initiation à l'enseignement, participation et organisation de rencontres scientifiques, édition et publication) et d'élargir ainsi leur domaine de compétences.

La troisième concerne la masse salariale affectée à la rémunération des personnels locaux. Elle est souvent insuffisante compte tenu de :

- l'inflation locale, qui détermine l'évolution fixée par les pouvoirs publics locaux en matière de salaires ;
- la variation des taux de change entre le franc français et la monnaie locale. Lorsque le franc perd de la valeur par rapport à la monnaie locale, la subvention de l'établissement convertie en monnaie locale diminue, ce qui pose problème pour rémunérer les personnels locaux. L'établissement est souvent obligé, dans ce cas, de puiser dans ses réserves.

Il convient enfin de poser la question des coopérants du Service national. Plusieurs établissements (en particulier ceux engagés dans des activités archéologiques) disposent en effet de CSN, dans le cadre du Service national en coopération. La professionnalisation des armées conduit à se poser dès maintenant la question de leur remplacement. En théorie, des volontaires, appelés à succéder aux coopérants, pourront s'expatrier pendant plusieurs mois pour collaborer à l'action de la France à l'étranger. Mais, outre le fait que l'incertitude règne sur leur effectif global autant que sur leur spécification, il est essentiel que les établissements méditerranéens concernés obtiennent, en contrepartie de leur disparition, des emplois budgétaires permanents et clairement ciblés. C'est un point sur lequel la négociation avec la tutelle doit être entreprise immédiatement.

IV - LA GESTION FINANCIÈRE

Le Comité a volontairement choisi, dans le cadre de ce rapport transversal, de ne pas approfondir l'analyse de la gestion financière des dix établissements français en Méditerranée. Les paragraphes suivants ne fournissent donc que quelques indications.

1 - RESSOURCES ET DÉPENSES. La majorité des ressources des écoles et des instituts en Méditerranée proviennent des ministères de tutelle respectifs (80% à 95%). Deux instituts pourtant ne dépendent de leur tutelle qu'à hauteur de 55% et ont donc des sources de financement complémentaires et plus diversifiées, qui proviennent :

- des grands organismes pour le CEDEJ (à hauteur de 35% de ses ressources) ;
- de ressources propres (à hauteur de 22%) et d'autres financements, dont des financements du pays d'accueil (19%), pour l'IFEAD.

D'une manière générale, les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères ont des sources de financement plus variées que les écoles dépendant du ministère de l'Éducation nationale : subvention de la tutelle, subvention des grands organismes de recherche, subvention de l'Union européenne, ressources propres. Les écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale complètent la subvention ministérielle par un volant de ressources propres, mais ne bénéficient d'aucun apport autre. On peut se demander pourquoi le CNRS ne soutient pas du tout les écoles au niveau du fonctionnement. La seule forme de présence du CNRS se traduit par l'octroi de un ou deux postes budgétaires.

L'essentiel des ressources est affecté à des dépenses de fonctionnement et une partie réduite à des dépenses d'équipement, ce qui paraît logique compte tenu du domaine de recherche de ces institutions. Seul l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire, consacre 20% de ses ressources à des dépenses d'équipement, qui correspondent à son besoin d'acquérir du matériel de fouilles.

Les salaires absorbent une part très importante des ressources de fonctionnement, en particulier pour les écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale (de 65% à 92%).

2 - REMARQUES. Les écoles et instituts français en Méditerranée sont confrontés à *une insuffisance de financement institutionnel*, aggravée dans certains cas par l'évolution défavorable des taux de change entre la monnaie locale et le franc français. La contre-valeur en monnaie locale de la subvention reçue en francs est alors inférieure à ce qui était attendu et l'institution est dans l'obligation de puiser dans ses réserves pour honorer les salaires de ses personnels.

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable d'examiner avec la tutelle les voies de compensation de l'érosion des subventions liée aux variations défavorables des taux de change et à l'inflation locale qui entraîne des hausses réglementaires de salaires locaux auxquelles l'institution doit s'adapter.

À la lumière du fonctionnement initié par quelques instituts dont le CERMOC ou l'IFEAD, on peut se demander si ces institutions ne gagneraient pas à diversifier leurs sources de financement en adoptant une stratégie de développement des ressources propres qui soit cohérente avec leurs missions. On peut citer deux exemples :

- réponse à des appels d'offres ciblés en rapport avec leur savoir-faire et avec leurs missions, comme le font les unités de recherche en métropole. L'IFEA, le CEDEJ et le CERMOC ont obtenu des subventions européennes en répondant à des appels d'offres ;
- participation à des actions locales initiées par le pays d'accueil qui, en contrepartie, accorderait un financement à l'institution.

Données financières comparatives sur les écoles et instituts en Méditerranée pour l'année 1996

	EFA	EFR	IFAO	Casa de Velázquez	IFEAD	CEDEJ	IRMC
Ressources en milliers de francs	**25 608**	**33 369**	**27 141, 7**	**26 890**	**4 185,87**	-	-
Subvention ministère de tutelle	91%	81%	79%	95,7%	55%	56%	80%
Subventions privées	-	-	1,3%	-	-	-	-
Grands organismes de recherche	-	-	-	-	-	35%	4%
Europe, autres sources de financement	-	-	-	-	4%	9%	16%
Ressources propres	9%	12%	5,5%	4,3%	22%	-	-
Prélèvement sur réserves	-	2%	7,5%	-	-	-	-
Autres	-	5%	7%	-	19%	-	-
Dépenses en milliers de francs	**27 844**	**33 681**	**29 192**	**31 210**	**4 150,11**	-	-
Dépenses en capital	11%	14,5%	20%	3,4%	-	-	0,5%
Dépenses en fonctionnement	89%	85,5%	80%	96,6%	-	-	99,5%
Structures des dépenses de fonctionnement							
Salaires	64%	66%	68%	81%	37%	-	52%
Bâtiments, installations	7,5%	4%	15%	10%	2%	-	6,5%
Documentation	-	-	1%	-	7%	-	4,4%
Frais de fonctionnement administratifs	2,5%	3,0%	0,6%	1%	7%	-	36%
Bourses, missions	2,5%	1,5%	15%	-	6%	-	-
Activités scientifiques	23,5%	25,5%	0,4%	8%	3%	-	-
Autres	-	-	-	-	38%	-	-

(L'année 1996 offrait le plus d'informations comparées. C'est pourquoi les comparaisons en structure des dépenses et des ressources des instituts et écoles ont été faites sur cette année.

En raison de l'inexistence ou du manque de cohérence des données, nous n'avons pu traiter ni l'IFAPO ni le CERMOC, ni l'IFEA.

Les ressources propres couvrent : produits financiers, ventes, publications, droits d'entrée congrès, valorisation de la recherche.)

Source : rapports d'évaluation des écoles et données partielles communiquées par les instituts.

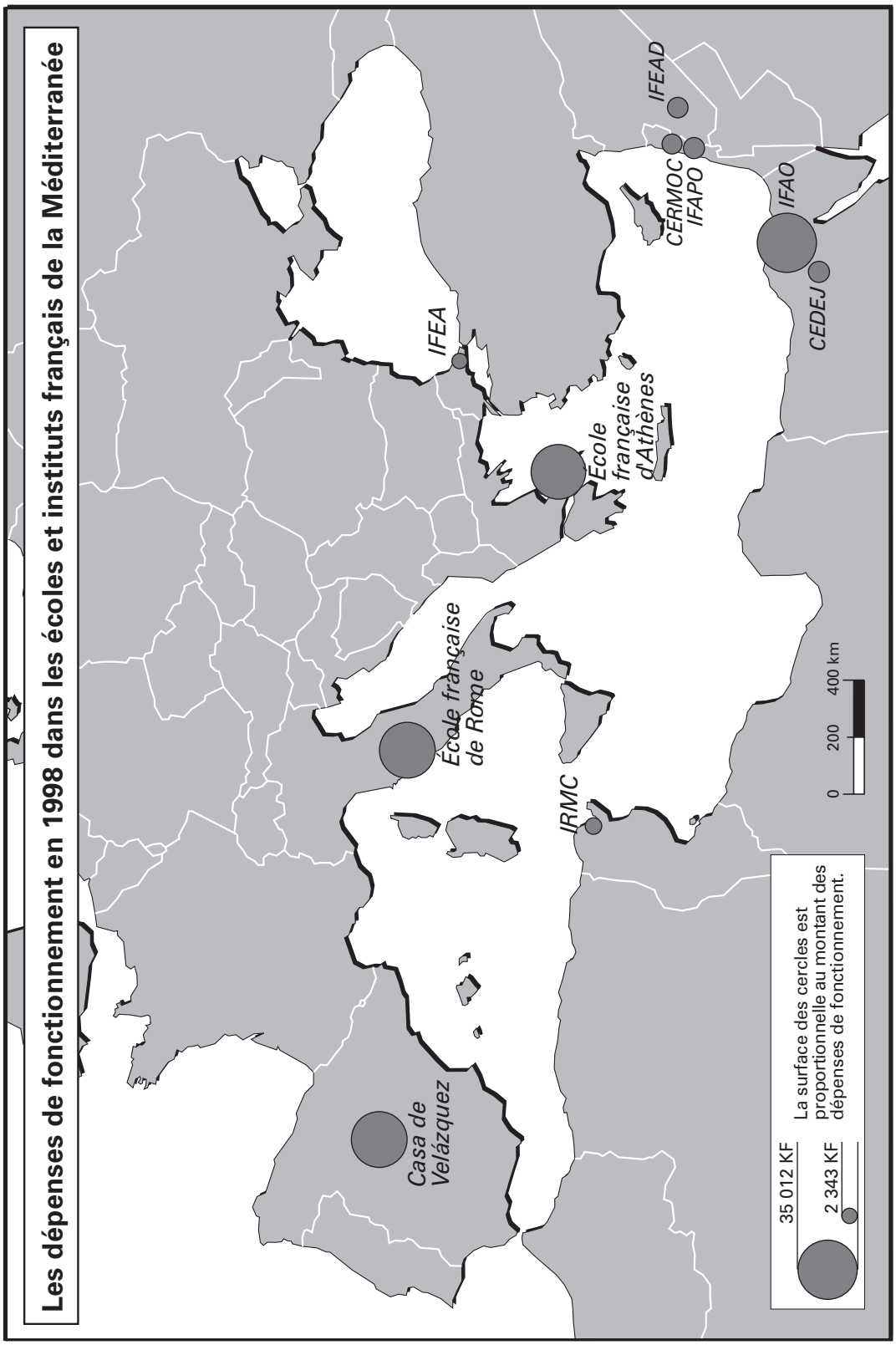

CNE 1999

Source : Enquête CNE auprès des écoles et instituts français de la Méditerranée (1999)

Aucune des activités scientifiques ne pourrait être menée dans les établissements méditerranéens sans l'apport intellectuel et matériel que fournissent les services. Ces services sont de nature différente. Nous avons distingué :

- les bibliothèques ;
- les services des publications ;
- les autres services scientifiques, tels que cartothèques, photothèques, etc.

I - LES BIBLIOTHÈQUES

Dans tous les centres dont il est question dans cette étude, les bibliothèques sont un instrument de travail indispensable et irremplaçable. Certaines d'entre elles sont, dans leur spécialité, sans équivalent en France. Toutes sont des lieux essentiels de vie et de rencontre, et constituent un élément fondamental du dispositif scientifique des institutions en matière de recherche et de formation.

LES SERVICES

1 - LA POLITIQUE D'ACQUISITION. Quelle que soit leur taille, les bibliothèques des écoles et instituts français en Méditerranée ne sauraient être complètes et couvrir l'ensemble des champs d'investigation de ces établissements. Des choix ont été opérés, en tenant compte de l'espace, des ressources disponibles et des attentes des chercheurs. Les politiques d'acquisition reposent sur des logiques scientifiques qui peuvent être de nature différente.

Un établissement peut ainsi privilégier une période historique plutôt qu'une autre. C'est le cas à l'École française de Rome, dont 70% des acquisitions se font en archéologie et en histoire de l'Antiquité. Cette répartition reflète les missions traditionnelles de l'École ; au-delà, elle correspond surtout à une logique intellectuelle bien comprise. La candidature à l'EFR paraît naturelle à tout chercheur travaillant sur le monde romain antique. La bibliothèque qu'il trouvera doit donc être aussi complète que possible en ce domaine. La production historiographique étant ici moins abondante que pour d'autres périodes de l'histoire, la bibliothèque vise l'exhaustivité et s'en approche. Pour les autres périodes (médiévale, moderne et contemporaine), l'exhaustivité devient impossible. L'École se concentre alors sur les recueils de sources, les ouvrages d'histoire générale de niveau recherche, ses programmes de recherche (comme par exemple "Mégapoles" ou "L'homme et le sacré") et ses spécialités (histoire du catholicisme). Elle ne s'interdit pas de répondre aux besoins spécifiques de certaines recherches personnelles.

Un établissement peut aussi privilégier un type d'ouvrages. C'est le choix qu'a dû faire le CERMOC récemment, en concentrant ses acquisitions sur les revues scientifiques. Le centre a préféré, dans le cadre de difficultés financières, assurer la continuité de l'un de ses éléments forts, à savoir son excellent fonds de périodiques de sciences sociales (environ 500 en langues occidentales).

Il convient toutefois de signaler que, *dans quelques cas, la politique d'acquisition ne suit aucune logique préalablement établie*. C'est le cas de l'IFAO, où il semble que toutes les suggestions soient acceptées. Une telle situation n'est pas satisfaisante. En effet, l'objectif d'exhaustivité générale ne peut tenir lieu de politique documentaire.

À supposer que l'exhaustivité soit visée, encore l'établissement doit-il se donner les moyens d'évaluer régulièrement le taux de couverture réel de chaque domaine. Une définition préalable du champ à couvrir et une fine connaissance des partenaires paraissent de loin préférables.

Il faut insister sur la *nécessité*, dans le cadre de la limitation des moyens, *de coordonner les politiques d'achat* avec les institutions scientifiques environnantes afin de faire fonctionner la complémentarité et de réaliser des économies d'échelle. Cette coordination doit être large : elle doit intégrer les instituts français similaires, quand ils sont proches, et surtout l'ensemble du dispositif documentaire de la ville et, dans certains cas, du pays d'accueil. La coordination entre institutions françaises fonctionne assez bien, quand elle a lieu d'être.

C'est particulièrement le cas à Damas : l'IFAPO et l'IFEAD travaillent, pour leurs périodes de jonction, en bonne intelligence. Il ne faudrait toutefois pas, dans le cadre d'une éventuelle restructuration des instituts présents à Damas, en tirer des conclusions trop hâtives sur la possible ou nécessaire fusion des deux bibliothèques. La bibliothèque de l'IFEAD intéresse un large public, ce qui oblige à une consultation en salle de lecture avec une protection sévère des livres. À l'IFAPO, au contraire, les lecteurs sont pour la plupart des chercheurs avancés ou des techniciens, peu nombreux, qui peuvent et doivent avoir un accès direct aux rayons, en particulier pour les comparaisons de documents. Ces deux publics ne sauraient être assimilés dans une structure commune.

Au-delà de ces complémentarités limitées, *les bibliothèques* des écoles et instituts français en Méditerranée *doivent s'intégrer à des réseaux locaux*. L'École française de Rome s'est ainsi engagée depuis quelques années dans le réseau romain URBS, qui associe plusieurs grandes bibliothèques de la capitale italienne. La complémentarité gagne alors en efficacité. Pour nécessaire qu'elle soit, cette démarche n'est pas encore naturelle. D'une manière générale, les bibliothèques des établissements méditerranéens apparaissent trop isolées. Il serait souhaitable qu'elles s'ouvrent à des coopérations extérieures, participent à des catalogues collectifs, procèdent à des échanges réguliers de listes d'acquisitions avec les autres établissements spécialisés - en particulier avec la MMSH à Aix, qui a vocation à jouer un rôle de tête de réseau -, s'engagent dans la voie du prêt entre bibliothèques et dans la fourniture à distance de documents. L'École française d'Athènes, qui s'était fortement engagée dans cette direction, n'a pas été suivie par les autres instituts dans le projet Argos.

L'IFEAD est, de ce point de vue, particulièrement bien placé. Les relations de sa bibliothèque avec les universités et centres de recherche français et étrangers sont importants et très bénéfiques. Les échanges fonctionnent avec près de 300 partenaires, particuliers ou institutionnels.

2 - LE FONCTIONNEMENT

Les locaux. Dans la plupart des cas, les bibliothèques des écoles et instituts français en Méditerranée sont à l'étroit. La mise en place d'un compactus est une solution souvent envisagée. C'est celle qui a été adoptée à Rome, où des compactus manuels d'une capacité de 1 417 mètres linéaires (43 000 volumes environ) ont été inaugurés en février 1997. Le stockage des volumes les moins utilisés (choisis par le conservateur en fonction des demandes des lecteurs) a permis de résoudre à moyen terme le problème de l'accroissement des rayonnages dans le Palais Farnèse (aucun engorgement n'est à craindre avant 2012). Un tel choix ne remet pas fondamentalement en cause le principe du libre accès, qui doit être défendu.

Il peut toutefois arriver qu'une telle mesure s'avère insuffisante. L'IFEAD s'est ainsi résolu en 1999, pour trouver une solution provisoire à la crise immobilière de sa bibliothèque, à louer, dans des locaux voisins, propriété des Sœurs franciscaines de Damas, un vaste espace propre à recueillir le stock de proximité de ses ouvrages, jusqu'alors déposé dans l'une de salles du sous-sol équipée de compactus. Cette salle, pouvant abriter quelque 5 000 volumes (les travaux souhaités permettraient d'aménager un abri pour 20 000 volumes supplémentaires), a été mise à la disposition de la bibliothèque. Mais cette mesure ne suffit pas à remédier au manque d'espace dont souffre l'institut, et de nouvelles et précieuses acquisitions tardent à être déballées et proposées à la consultation des chercheurs. Des solutions, autres que fragmentaires et mises en place dans l'urgence, doivent être envisagées par la tutelle.

Les lecteurs. Les membres, pensionnaires, boursiers, chercheurs en place et chercheurs associés disposent de conditions d'accès exceptionnelles à la bibliothèque de leur centre. Dans la plupart des cas, ils peuvent s'y rendre librement, 24 heures sur 24, une clé leur étant remise à cet effet.

La politique d'accueil des autres publics, en particulier les chercheurs locaux non associés et les étudiants des pays hôtes, varie selon les établissements. À l'École française de Rome, les lecteurs se répartissent en trois catégories en fonction de leur statut et bénéficient de modes d'accès différents :

- les cartes blanches donnent droit à vingt entrées renouvelables. Elles sont délivrées aux *laureandi* italiens, inscrits sur recommandation de leur directeur de recherche. Cela représente environ 1 000 inscrits ;
- les cartes vertes sont délivrées aux chercheurs de toute nationalité, également sur recommandation. Plus de 6 000 cartes sont actuellement établies ;
- les cartes rouges sont réservées aux membres et anciens membres, aux boursiers pendant la durée de leur séjour et à certains universitaires italiens et chercheurs associés. Leurs bénéficiaires, qui sont environ 150, disposent également d'une clé qui leur permet d'accéder à la bibliothèque cent heures par semaine pendant toute l'année.

Ce système très hiérarchisé s'explique par les effectifs relativement importants auxquels la bibliothèque est ouverte. Pour être tout aussi ouvert, le dispositif est ailleurs plus léger. À l'IFEAD étaient inscrits, pour l'année 1998-1999, 323 lecteurs, soit 293 externes et 30 internes. En plus de ses propres chercheurs (tous statuts confondus), l'institut accepte des chercheurs, français et étrangers, ainsi que des étudiants de DEA et un certain nombre de lecteurs occasionnels, généralement en provenance des universités arabes voisines, au niveau du troisième cycle.

Une telle politique d'ouverture, si elle donne parfois lieu à des plaintes de la part de certains membres ou anciens membres, apparaît tout à fait opportune. Elle contribue en effet à donner une image positive des institutions auprès des autorités et des universitaires des pays hôtes. Sans céder à aucune tentation démagogique, elle participe ainsi du nécessaire effort d'intégration aux milieux universitaires locaux. L'accueil diversifié et relativement large des riches bibliothèques des établissements français en Méditerranée constitue une bonne chose, et il est dans l'ensemble acquis.

Mais, comme l'écrit dans son droit de réponse de mars 1999 le directeur de l'IFAO, "*cette ouverture se doit d'avoir une limite : bibliothèque de recherche, elle ne peut se substituer aux bibliothèques universitaires égyptiennes*". Ce qui est vrai en Égypte l'est aussi dans d'autres pays riverains de la Méditerranée.

L'informatisation. Elle a partout fait l'objet d'un effort particulier ces dernières années. L'état d'avancement des projets d'équipement en matériel adapté ou d'informatisation des services ou des fichiers est variable. Elle dépend bien évidemment des décisions qui ont été prises, mais également des possibilités de financement et des ressources humaines disponibles.

Il convient, de ce point de vue, de rappeler les fonctions dont le développement informatique devrait être assuré. Outre la rétroconversion des catalogues imprimés, ces fonctions sont les suivantes :

- mise en place d'un module d'inscription des lecteurs et de circulation des documents pour un meilleur contrôle et pour l'établissement de données statistiques fiables concernant le lectorat et ses besoins documentaires ;
- mise en ligne sur Internet du catalogue au fur et à mesure de son informatisation. Rien ne peut justifier qu'un catalogue ne soit pas accessible sur le site Web d'un établissement, en tout cas pour les fonds dont la saisie est terminée ;
- accès sur place à Internet et aux différentes facilités qu'offre le réseau des réseaux (catalogues et bases de données d'autres institutions, forums de discussion, etc.) ;
- facilités pour les chercheurs souhaitant travailler sur leur propre poste dans la bibliothèque ou dans leur chambre (accès au catalogue de la bibliothèque, à Internet, au courrier électronique, etc.) ;
- gestion des documents numérisés (réseau de cédéroms et accès au document directement depuis la notice de catalogue) ;

- enrichissement du catalogue par l'introduction d'extraits numérisés (sommaire des revues, table des matières des ouvrages, etc.).

II - LES PUBLICATIONS

Centres de recherche et de formation à la recherche, les établissements français en Méditerranée sont aussi la plupart du temps de véritables maisons d'édition. L'École française de Rome, par exemple, publie chaque année environ 25 livres et 3 revues, ce qui l'apparente aux plus importantes presses universitaires hexagonales.

1 - LA POLITIQUE ÉDITORIALE. Les services des publications ont une double vocation :

- éditer les résultats des recherches menées par les membres et anciens membres des établissements concernés ;

- accueillir dans leurs collections des monographies, des instruments de recherche et tous les types d'ouvrages dont les sujets sont liés à leurs missions spécifiques.

Cela entraîne le plus souvent un accroissement des demandes de publication : celui-ci accompagne, d'une part, le développement des activités scientifiques des établissements ; il est, d'autre part, la conséquence de la crise de l'édition privée, qui accepte de plus en plus difficilement de publier des ouvrages érudits, et des difficultés auxquelles sont confrontées les éditions universitaires. Cela nécessite la mise en œuvre d'une véritable politique éditoriale.

Les choix éditoriaux. D'une manière générale, le choix qui a été fait est celui de l'excellence scientifique. Selon les disciplines et les spécialités, la nature des ouvrages est quelque peu différente : en termes de format et de volume, les normes de l'édition commerciale ont souvent été adoptées, ici comme ailleurs. Quelques-unes de ces institutions, en particulier dans les disciplines les plus classiques (Écoles françaises de Rome et d'Athènes, Casa de Velázquez, IFAO, IFEAD, IFAPO), sont toutefois parmi les dernières en France à publier des livres extrêmement érudits, exigeants et volumineux. Cette politique est très certainement payante sur le long terme : les meilleures ventes de l'École française de Rome sont ainsi des thèses d'apparence très aride.

Mais la crise des débouchés éditoriaux et l'augmentation du nombre de thèses ne permettent pas toujours aux établissements de s'en tenir à ce choix. Aussi certains d'entre eux auraient-ils intérêt à définir de manière plus précise les critères de recevabilité des manuscrits qui leur sont envoyés.

L'exemple de la Casa de Velázquez illustre parfaitement cette nécessité. Nous reprenons ici les éléments du débat ouvert lors de l'évaluation de cet établissement par le CNE, en 1997. Si la situation a favorablement évolué depuis, ces éléments sont révélateurs de problèmes qui peuvent être rencontrés ailleurs.

"*En dépit de la restructuration des collections, la politique éditoriale de la Casa n'est pas encore clairement définie. On constate une augmentation préoccupante du nombre de pages des Mélanges, dont le volume a doublé en quatre ans, passant de 600 à 1 200 pages. Le nombre des thèses publiées reste modeste. Les coéditions ne sont pas toujours justifiées. Il serait bon que le directeur puisse, comme le veulent les textes, s'appuyer sur le Conseil scientifique pour définir les orientations de la Casa dans le choix des ouvrages qu'elle entend publier.*

Il semble que les publications de la Casa de Velázquez, dont la qualité technique est remarquable, devraient se limiter à trois catégories d'ouvrages :

- les Mélanges devraient être réduits en taille, tâche relativement simple si l'on considère qu'il ne faut publier que les articles de chercheurs français liés à la Casa. Les articles des chercheurs espagnols, pour la plupart, ont déjà été publiés ou peuvent l'être, sous une forme ou sous une autre, dans des revues espagnoles ou bien sont un résumé d'autres textes de ces auteurs. Cette tendance est tout à fait évidente dans la section "Dossier". Les Mélanges ne peuvent prétendre être une revue spécialisée ni même proposer un panorama complet d'un aspect de l'histoire espagnole : ils n'en ont pas les moyens. En revanche, ils peuvent très bien servir de monnaie d'échange et être utilisés pour la diffusion des activités de la Casa ;

- les thèses de doctorat doivent être publiées en priorité, et dans des délais raisonnables, parce qu'elles sont le travail de recherche le plus durable de la Casa ;

- les publications relatives aux activités de la Casa devraient être sévèrement sélectionnées, avec la collaboration de quelques experts espagnols ou français. Cette exigence n'a pas toujours été remplie. Il faudrait éviter la publication d'une table ronde ou d'une réunion où les interventions ont été seulement orales, sans notes de référence ni apports originaux. Au contraire, il faudrait publier en priorité les actes des colloques qui ont comporté des contributions écrites - en collaboration avec les autres institutions qui ont participé à la préparation".

La gestion des fonds éditoriaux. La richesse de ces derniers manifeste la vitalité scientifique de ces établissements. Les revues et les collections d'ouvrages constituent souvent, par leur très haut niveau scientifique, des références internationales. C'est le cas des *Mélanges* de l'École française de Rome ou de la Casa de Velázquez, du *Bulletin de correspondance hellénique*, de la revue Syria et de la *Bibliothèque archéologique et historique* de l'IFAPO, des revues *Anatolia antiqua* et *Anatolia moderna* de l'IFEA, ou encore du *Bulletin de l'IFAO*, pour ne citer que quelques titres. Le prestigieux *Bulletin d'études orientales* de l'IFEAD bénéficie depuis 1997 de la reconnaissance et d'une subvention du CNRS-Périodiques ; au printemps 1999, les sections 32 et 33 du CNRS ("Mondes anciens et médiévaux" et "Formation du monde moderne") ont donné un avis favorable à son intégration dans un contrat-plan quadriennal, assorti de la reconnaissance scientifique et d'une nouvelle subvention.

Des collections communes existent d'autre part, comme la BEFAR (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Le principe en est excellent et ne peut qu'être encouragé. Une telle mixité ne saurait toutefois remplacer la ou les collection(s) particulière(s) à chaque établissement : la qualité et la visibilité de la recherche sont ici en jeu.

2 - LES ASPECTS MATÉRIELS

La fabrication. Les établissements français en Méditerranée n'ont pas tous adopté la même ligne en termes de production. Certains assurent la fabrication des ouvrages et des revues, d'autres seulement le pré-presse, les derniers se contentant de fournir les textes.

Dans le premier cas il faut compter l'IFAO, qui continue d'entretenir une imprimerie. Créée au début du siècle par l'un des premiers directeurs qui avait été formé à l'Imprimerie nationale comme compositeur orientaliste, l'imprimerie de l'IFAO est un instrument original et précieux. Après avoir joué un rôle pionnier dans la composition au plomb avant 1914, elle est depuis 1980 la dernière imprimerie orientaliste à avoir maintenu cette technique inchangée, tout en conservant un très haut niveau de qualité. À partir de 1992, l'informatisation, de la saisie au tirage, a été menée, de façon à couvrir l'ensemble des besoins techniques : aujourd'hui 80% des ouvrages sont produits par la cellule informatique et 20% sortent des presses. L'imprimerie fabrique une vingtaine de titres par an (dont trois revues) et les résultats de l'effort entrepris sont tangibles et remarquables.

Dans le deuxième cas figure la Casa de Velázquez. Elle assure en interne tout le pré-presse (encodage, mise en page, corrections, relectures), sans recourir à des sous-traitants. Seule la réalisation finale (montage, impression, brochure, reliure et conditionnement) est confiée à des imprimeurs extérieurs. De ce fait, le responsable des publications comme les secrétaires de rédaction consacrent l'essentiel de leur temps à la préparation de manuscrits et au contrôle des épreuves. Certes, l'organisation retenue garantit pour chaque production un travail d'excellence, mais elle entraîne aussi un retard de fabrication, qui mène à un engorgement ingérable et provoque des dérapages budgétaires.

Enfin, l'École française de Rome a choisi, depuis plus de vingt ans, de ne pas fabriquer ses livres. Avec le recul, ce choix se révèle plus économique. Les devis de fabrication présentent des coûts acceptables. Sans doute faudrait-il lancer régulièrement des appels d'offres auprès des fournisseurs afin de s'assurer des meilleures conditions possibles. Pour les mêmes raisons, il semble préférable de dissocier le pré-presse de l'impression. Les deux métiers étant distincts, il faudrait alors veiller à la compatibilité informatique entre metteur en page et imprimeur. Le responsable des publications pourrait assurer l'interface entre ces deux acteurs d'une part, et les auteurs d'autre part.

La gestion des stocks. Dans l'ensemble, les tirages des ouvrages se situent entre 500 et 1 500 exemplaires, avec une moyenne de 800 (à Rome par exemple), voire un peu moins (600 à l'IFEAD). En raison de la faiblesse des ventes et des insuffisances de la promotion, tous les établissements sont confrontés au problème de la gestion des stocks.

Le cas de l'IFEAD est à cet égard exemplaire. Le dernier inventaire du stock des publications (1er novembre 1998) fait état de plus de 50 000 volumes (Presses de l'Institut français de Damas et *Bulletin d'études orientales*) stockés entre les différents dépôts. Si l'on multiplie ce chiffre par la valeur moyenne des prix de vente des volumes selon le dernier catalogue des publications disponibles (250 FF), on obtient une valeur totale de 12,5 MF. Ce chiffre astronomique peut certes être compensé si l'on accepte de ne prendre en compte que la valeur de chaque ouvrage déclarée en livres syriennes (elle est notablement inférieure) ou la réduction consentie aux distributeurs et aux diffuseurs, voire si l'on ne comptabilise que les prix de revient des ouvrages. Toutefois, même si la valeur du stock équivalait à la moitié ou au tiers de cette somme, il n'en demeurerait pas moins important.

L'IFEAD n'est pas le seul centre dans cette situation. L'École française de Rome y est également confrontée. Ses stocks, déposés pour les deux-tiers dans son immeuble de la Place Navone, sont importants ; les ventes spéciales qu'elle a à plusieurs reprises organisées n'ont pas apporté de remède radical à cette situation. La diffusion et la promotion des ouvrages sont ici largement en cause.

La diffusion. Les établissements français en Méditerranée partagent une sérieuse lacune commune : l'absence de réelle promotion de leurs ouvrages. En conséquence, la diffusion laisse à désirer. Vu la qualité des travaux qui paraissent, il serait souhaitable qu'un effort soit réalisé dans ce domaine. On pourrait, à quelques adaptations près, reprendre le conseil donné par le Comité à l'École française de Rome pour la mise en place d'un programme de promotion :

- établir un plan annuel géré en conformité avec le plan de publication, mettant en évidence la nouveauté et rappelant le fonds dans le domaine proche ;
- établir un plan de publicité dans les revues proches ;
- constituer un fichier de prospects ;
- travailler dans la transparence avec le diffuseur.

Plusieurs établissements ont dû faire face au problème posé par leur diffuseur-dépositaire parisien, De Boccard. L'École française de Rome, l'École française d'Athènes, la Casa de Velázquez, l'IFAPO lui ont confié le rôle de dépositaire et l'exclusivité des ventes en France. Spécialisé dans les ouvrages concernant les études classiques, ce diffuseur assure correctement son rôle pour l'histoire ancienne et médiévale. En revanche, on peut se demander si la promotion et la distribution des ouvrages d'histoire moderne et contemporaine et de sciences sociales entrent réellement dans ses compétences. Il s'agit là d'un problème spécifique, dans la mesure où, pour ce type d'ouvrages, les canaux de distribution et les partenaires institutionnels sont radicalement différents. Sans entrer dans le détail du contentieux, il apparaît d'autre part que De Boccard n'a pas tenu tous ses engagements. Compte tenu de ces différents éléments, les établissements concernés auraient tout intérêt à se concerter et à adopter une stratégie commune à l'égard de ce diffuseur. Ils devraient mener une politique commune d'exploration d'autres canaux de diffusion possibles, en France ou en Europe.

L'IFEAD a, quant à lui, choisi de rompre son contrat avec son ancien diffuseur. Il a signé une convention avec l'Institut du Monde arabe. Il est encore trop tôt pour apprécier en termes financiers les résultats de l'accord de distribution signé avec la librairie de l'IMA. Si l'IMA tient ses engagements, c'est-à-dire si les demandes de réassort faites sur la base d'un catalogue et d'un tarif méticuleusement mis à jour suivent durablement et régulièrement les ventes trimestrielles, l'IFEAD sera mieux à même d'apprécier, dans les défaillances des ventes, la part due à la qualité d'une demande propre aux publications scientifiques, c'est-à-dire à la fois modeste et s'étendant sur une longue durée.

III - LES SERVICES SCIENTIFIQUES

1 - LES INSTRUMENTS. Les établissements français en Méditerranée, et en particulier les plus anciens d'entre eux, disposent presque tous de services scientifiques nécessaires au travail de recherche. Archives de terrain (photothèque, cartothèque, planothèque, carnets de fouilles, mémoires manuscrits, etc.), service de dessin, service photographique, service de restauration sont autant d'éléments indispensables pour les chercheurs.

Les moyens manquent souvent pour prendre correctement en charge de telles masses documentaires. À titre d'exemple, il entre chaque année dans les archives de *l'École française d'Athènes* 1 000 plans et dessins, 12 000 clichés et 1 600 diapositives, qui viennent s'ajouter au fonds déjà existant, à savoir 20 000 plans ou dessins et 400 000 clichés. La numérisation, engagée par les établissements, s'avère onéreuse. En définitive, la conservation de ces documents rares et précieux pose de sérieux problèmes, en termes de quantité (l'espace) comme de qualité (le vieillissement).

L'IFAPO a constitué une importante cartothèque qui représente un investissement considérable pour les prospections, les fouilles et les études historiques. Des fonds de cartes numérisés, créés pour différentes publications, sont disponibles pour les équipes qui le désirent. En échange, il leur est proposé de remettre à la cartothèque des copies des cartes qu'elles ont elles-mêmes réalisées.

De la très importante collection réunie par l'ancien Institut de Beyrouth, il reste environ 45 000 clichés qui ont été reclassés à Damas. Ces clichés prennent un intérêt de premier plan après les transformations et dégradations diverses subies par un grand nombre de sites et monuments. Cela est particulièrement vrai pour les photographies aériennes anciennes, qui représentent souvent une image des paysages et des sites proche de leur dernière phase d'occupation antique intensive. Depuis ces prises de vues, la mise en valeur agricole, l'urbanisation plus dense et la création d'infrastructures neuves ont endommagé ou détruit un grand nombre des vestiges et, en particulier, les restes d'organisation agraire antique.

Il faut signaler que la photothèque, comme la cartothèque, doivent être regroupées avec les collections parallèles de *l'IFEAD* pour constituer un centre documentaire commun.

Depuis sa création, *le CERMOC* met à disposition du public un fonds cartographique riche de plus de 2 400 documents. Outils de travail privilégié pour les architectes, urbanistes, ingénieurs ou géographes s'intéressant à la reconstruction de Beyrouth, les différents plans s'adressent aux politologues, aux historiens, ainsi qu'à tous les chercheurs en sciences humaines travaillant sur la région.

L'ensemble de la cartothèque a été inventorié et restructuré récemment, avec l'aide des documentalistes du CERMOC et d'une stagiaire. L'inventaire et le catalogage des cartes se poursuivent ; celles-ci sont désormais consultables par l'intermédiaire d'une recherche informatisée, et le CERMOC se met à la disposition du public pour d'éventuelles copies.

2 - L'INFORMATISATION DES SERVICES. Cette documentation ancienne et fragile pose des problèmes propres de conservation. Les négatifs des tirages-papier anciens devraient être protégés, re-photographiés et numérisés, puis gravés sur cédérom pour assurer leur conservation et leur diffusion. La copie des CD pourrait être échangée facilement avec d'autres institutions scientifiques. Ce travail a été engagé à l'IFAPO ; un financement est actuellement recherché afin qu'il soit mené à son terme.

L'École française d'Athènes, quant à elle, a engagé depuis plusieurs années une politique très dynamique d'informatisation de ses services. Elle est à double sens : rendre accessible à ses chercheurs les bases de données nationales et internationales et, en retour, permettre la consultation de son patrimoine propre. L'École française d'Athènes souhaite également donner accès sur les réseaux électroniques aux chroniques de fouilles. Cet effort de

modernisation et d'adaptation aux nouvelles réalités technologiques et, par suite, à de nouveaux modes de travail, doit être poursuivi par tous les établissements.

IV - DEUX EXEMPLES : LES BIBLIOTHÈQUES DE L'IRMC ET DU CERMOC

Pour illustrer le propos transversal qui précède et fournir une vision plus approfondie de certains aspects des bibliothèques des établissements français en Méditerranée, nous développons dans les paragraphes qui suivent deux exemples, ceux de l'IRMC et du CERMOC.

1 - L'IRMC (TUNIS)

Les collections. La bibliothèque de l'IRMC, qui s'est constituée en 1992 à partir des fonds du Centre de documentation Tunisie-Maghreb (créé en 1978), propose un fonds de plus de 22 000 volumes (au 15 mars 1999) - monographies et brochures, tirés à part, communications de colloque avant publication, thèses non publiées, etc.-, en langues arabe (5% des collections, en constante progression) et française, avec une ouverture confirmée sur les travaux en langue anglaise, rassemblant des productions européennes et maghrébines sur les pays arabes et sur les différents domaines des sciences sociales.

La bibliothèque conserve les fonds historiques de la Résidence de France à Tunis : publications officielles (3 585 références), cartes (fonds non répertorié), fonds de réserve d'ouvrages historiques sur le Maghreb (585 titres référencés à ce jour). Le service de périodiques enregistre 2 149 titres dont 1 039 revues (contemporaines et historiques) en collection et 274 titres courants.

Les lecteurs. La bibliothèque de l'IRMC est ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique en Tunisie, à partir du niveau maîtrise et DEA. L'inscription et l'accès aux outils de recherche et aux documents sont gratuits ; la consultation se fait sur place, aucun prêt n'est consenti aux lecteurs de la bibliothèque (à l'exception des chercheurs, chercheurs associés et allocataires de l'IRMC). Les services de reprographie et d'élaboration de bibliographies établies à la demande des lecteurs sont payants.

En mars 1999, le nombre total de lecteurs inscrits s'élevait à 1379, répartis comme suit :
- 474 chercheurs (34%) ;
- 778 étudiants (57%) ;
- 127 autres (9%).

La politique documentaire. La valorisation et le développement de ses ressources documentaires constitue l'une des priorités de l'IRMC. La bibliothèque assume, depuis sa création, une triple mission :
- conserver et diffuser les travaux scientifiques réalisés au Maghreb ;
- répondre aux besoins d'information documentaire des programmes de recherche et séminaires de l'IRMC ;
- proposer au public un fonds d'ouvrages théoriques en sciences sociales et humaines.

Depuis 1995, les restrictions budgétaires ont conduit à redéfinir les critères qui président à la politique d'acquisition en développant une politique d'échanges et de services de presse, et en étant plus attentif à la complémentarité des collections existant dans d'autres établissements documentaires en Tunisie. Une meilleure connaissance des ressources des centres tunisiens de documentation, ainsi qu'une liaison plus régulière avec ces organismes permet d'atteindre ce but.

Les achats à proprement parler ne représentent plus qu'un quart des acquisitions, la bibliothèque ayant été amenée à diversifier ses sources de financement et d'approvisionnement des fonds selon trois types d'action :
- le recours à des aides ponctuelles (dons du Bureau du livre, Service culturel, scientifique et de coopération de Tunis ; pour des abonnements à des revues, attributions du Département, etc.) ;
- la dynamisation de la politique d'échanges ;

- le renforcement des services de presse, dons et hommages en liaison avec le bulletin *Correspondances*, en augmentation en 1998.

La politique d'acquisition. Des réunions entre bibliothécaire et direction, auxquelles peuvent être ponctuellement associés les chercheurs, tiennent lieu de conseil de la documentation. Les achats et abonnements sont réalisés par les bibliothécaires-documentalistes sur consultation d'ouvrages de références, catalogues et revues spécialisées, et sur proposition des responsables de programme. Si les acquisitions restent strictement liées aux programmes de recherche triannuels, les bibliothécaires maintiennent la cohérence des collections et des fonds antérieurement constitués, notamment par le biais des échanges documentaires.

La gestion de la bibliothèque. Le circuit du livre est informatisé depuis 1987 : repérage pour commande, inventaire, catalogue, dépouillement ; les acquisitions jusqu'en 1986 sont référencées dans des fichiers manuels : auteurs, matières et topographique (soit environ 10 000 références).

Bases bibliographiques :
- langues européennes : 10 000 références ;
- langue arabe : 2 000 références.
Base documentaire : 13 000 références ;
Base périodiques : 2 149 titres dont 274 courants.

Depuis 1997, un poste multimédia permet l'accès aux bases de données documentaires par Internet ou par cédérom, mais la bibliothèque n'est abonnée à aucun réseau. Le renouvellement des matériels informatiques et logiciels datant de 1987 et 1992 était prévu pour 1999 : cette nouvelle installation permettra la consultation en ligne du catalogue de la bibliothèque sur le site Internet de l'IRMC, ouvert en 1998.

La participation à des réseaux documentaires. La mise en place de conventions d'échanges documentaires entre institutions permet l'échange de documents, mais aussi de références bibliographiques. La bibliothèque de l'IRMC participe à des réseaux nationaux d'information documentaire.

La politique d'échanges documentaires. Le service des échanges est conçu comme un instrument au service d'une mise en réseau scientifique. La bibliothèque de l'IRMC entretient aujourd'hui un partenariat avec 96 institutions (instituts de recherche, laboratoires, universités, bibliothèques) réparties dans 22 pays comme suit :
- France et instituts français à l'étranger : 25 ;
- autres pays européens : 29 ;
- Maghreb : 32 ;
- Machrek : 2 ;
- autres : 8.

Si les échanges les plus actifs se font essentiellement avec les pays du Maghreb, surtout la Tunisie et le Maroc, l'ouverture vers le pays anglo-saxons et l'Europe du nord, amorcée dès 1993, n'a cessé de se confirmer.

2 - LE CERMOC (BEYROUTH ET AMMAN). Les bibliothèques du CERMOC sont des bibliothèques de recherche en sciences sociales dont le public est constitué majoritairement d'universitaires, de doctorants et de chercheurs. Leur création et leur enrichissement répondent à trois logiques complémentaires :
- conserver et valoriser un fonds hérité de l'ancienne bibliothèque de l'École des Lettres de Beyrouth ;
- offrir aux lecteurs un choix unique d'ouvrages et de périodiques dans une perspective de complémentarité avec les bibliothèques locales ;
- réunir des ouvrages en français, anglais et arabe sur les pays couverts par la recherche au CERMOC : le Moyen-Orient en général et plus particulièrement l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Palestine et la Syrie.

Acquisitions. Le choix des ouvrages s'opère par un travail croisé des bibliothécaires et des chercheurs. Les repérages chez les libraires, aux foires du livres (4 par an à Beyrouth) et sur catalogue donnent ensuite lieu à un

examen en commission trois fois par an. Vu l'étroitesse du budget réservé à la bibliothèque, l'achat d'ouvrages a été suspendu en 1998 : la bibliothèque s'est contentée d'échanges ou de dons. Le nombre d'acquisitions pour 1998 et le 1er trimestre 1999 s'élève à Beyrouth à 652 volumes : 246 ouvrages en arabe et 406 ouvrages en langues européennes. Pour les périodiques : à Beyrouth, 178 titres français, anglais et arabes (achat, échange ou don) ont été renouvelés pour 1999 ainsi que 4 quotidiens libanais dont un d'expression française ; à Amman, 48 titres.

Conservation des ouvrages. Il est indispensable de procéder à une opération de reliure des livres et des périodiques. Pour cela, un budget spécial, indépendant du budget d'acquisition de la bibliothèque, est nécessaire pour sauver les livres de la détérioration complète, et éviter que les fascicules et numéros de périodiques disparaissent.

Depuis 1996, le CERMOC n'a plus effectué ce genre de traitement. Aujourd'hui, une opération de reliure systématique s'impose. Elle consiste à sauver l'ancien fonds du CERMOC dont la plupart des livres sont soit épuisés, soit non disponibles dans les bibliothèques libanaises. Au total, il faudrait compter environ 2 000 volumes à relier de toute urgence sans compter les lettres d'information, les rapports de banque, les bulletins en tout genre, les magazines, les journaux et tous autres périodiques.

Bibliothèque de Beyrouth. La bibliothèque de Beyrouth compte près de 17 000 ouvrages et plus de 500 périodiques dont 200 sont vivants.

En plus des chercheurs du CERMOC et des universités libanaises, la bibliothèque de Beyrouth reçoit un public varié à la recherche du fonds précieux et unique qu'elle possède. Le nombre d'étudiants libanais, français et étrangers fréquentant la bibliothèque augmente rapidement avec le développement du CERMOC et la reprise de la vie universitaire. La bibliothèque reçoit en moyenne 5 lecteurs par jour. Pour faciliter la consultation, elle est ouverte de 8 h à 17 h les jours ouvrables et jusqu'à 19 h le vendredi. Elle ne ferme pas durant l'été.

La bibliothèque de Beyrouth est entièrement saturée depuis 1997. Les deux bibliothécaires assurent l'accueil, le traitement, la diffusion, la vente et le dépouillement dans l'entrée de la bibliothèque - pièce de 6 m^2. L'extension promise depuis 1994 n'est toujours pas programmée.

Quant à l'équipement informatique, les deux ordinateurs (PC 486) ne supportent plus la base de données. Ceci retarde le travail de traitement documentaire et la gestion de la bibliothèque en général. Une très vieille version du logiciel TEXTO - logiciel abandonné par toutes les autres bibliothèques relevant du ministère des Affaires étrangères - continue d'être utilisée.

Au CERMOC, il est nécessaire d'envisager le plus tôt possible une installation en réseau qui permettra, d'une part, l'installation d'un terminal dans la salle de lecture pour la recherche sans devoir passer par un catalogue sur fiches, d'autre part, de deux terminaux supplémentaires à la cartothèque et pour les chercheurs. Les mêmes problèmes se posent à Amman.

Bibliothèque d'Amman. La bibliothèque compte près de 5 000 titres et quelque 172 périodiques dont 64 sont vivants. Depuis 1997, le travail se concentre sur deux tâches :

- l'informatisation de l'ancien fonds documentaire avec l'assistance de la bibliothécaire de Beyrouth qui a effectué deux missions ;
- le dépouillement de tout le fonds de la bibliothèque.

Les usagers sont des chercheurs du CERMOC (15 lecteurs par an), des chercheurs de passage (20 lecteurs par an) et des universitaires extérieurs (30 lecteurs par an).

La recherche méditerranéenne est, comme on a pu le voir, très active dans l'Hexagone. Tant du point de vue de l'histoire ancienne et de l'archéologie que de celui des études contemporaines, elle ne peut s'exercer loin de son terrain d'analyse. Qu'il s'agisse d'un doctorant travaillant à sa thèse, d'un enseignant-chercheur qui prépare son dossier d'habilitation à la direction de recherches ou d'un spécialiste confirmé, la possibilité d'être reçu dans un établissement français situé sur ce terrain est un atout non seulement précieux mais irremplaçable.

C'est avant tout par ces chercheurs que ces établissements existent, quels que soient leurs statuts (membres, pensionnaires, chercheurs en place, chercheurs associés, boursiers ou visiteurs). C'est pour eux, pour répondre à leurs besoins et à leurs exigences, qu'ils doivent fonctionner.

I - LES MEMBRES

LES USAGERS SCIENTIFIQUES

Le terme de membre est ici entendu au sens strict : il s'agit des jeunes chercheurs doctorants ou post-doctorants qui sont appelés à prendre part aux travaux scientifiques des établissements concernés et qui sont rémunérés à cet effet. Les membres des instituts du ministère des Affaires étrangères sont désignés sous le terme de "pensionnaires". Certains de ces instituts, comme le CERMOC ou l'IRMC, n'ont toutefois pas de personnel doté d'un statut comparable.

1 - RECRUTEMENT. Les candidatures sont soumises à des conditions clairement définies. D'une manière générale, dans les établissements qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale, les candidats doivent être agrégés et/ou titulaires d'un DEA, ou titulaires d'un doctorat ou d'un titre jugé équivalent ; dans les instituts du ministère des Affaires étrangères, la thèse est le plus souvent exigée. Une telle exigence est parfois jugée restrictive : certains doctorants particulièrement brillants ou estimés n'ont ainsi pu être recrutés au moment où un poste se libérait, parce qu'ils n'avaient pas encore soutenu leur thèse. Le choix s'est alors porté sur un candidat de repli. Ne serait-il pas imaginable d'harmoniser les conditions de recrutement dans le sens d'une plus grande souplesse ?

Le recrutement lui-même s'effectue selon des modalités différentes : sur concours, sur dossier et/ou après passage devant une commission d'admission. La plupart des établissements recrutent leurs membres ou pensionnaires sur dossier (IFAO, IFEA, IFAPO) ou après passage devant une commission d'admission (EFR, Casa, IFEA). Dans les deux cas, un soin particulier est apporté au recrutement et les garanties scientifiques sont importantes. À Rome, par exemple, la commission d'admission comporte 22 personnes, parmi lesquelles le directeur de l'École, les trois directeurs des études et 18 personnalités nommées par le ministre, dont 10 appartiennent au Conseil scientifique.

Seule l'École française d'Athènes recrute sur concours. Le système choisi repose sur un double équilibre : entre, d'une part, les travaux antérieurs et les projets des candidats, et leurs prestations dans les diverses épreuves écrites ; et, d'autre part, les épreuves théoriques et les épreuves pratiques. Ce système donne satisfaction.

La logique du recrutement est celle de l'excellence intellectuelle. Cette logique n'est pas en cause, mais une inflexion pourrait intervenir à brève échéance dans les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères. L'évolution de ces derniers vers un plus grand engagement dans des appels d'offres pour des opérations définies,

financées par des ressources extérieures, rend le problème actuel. Une telle évolution concerne aussi bien un établissement comme le CERMOC, dont l'activité est dévolue aux études contemporaines, que l'IFAPO, qui est conduit à intervenir de plus en plus souvent sur des opérations ponctuelles à la demande des Directions des Antiquités locales. D'une manière générale, la définition de programmes scientifiques propres vers lesquels s'orientent ces établissements, à la demande de leur autorité de tutelle, pourrait avoir des incidences sur le choix des candidats.

Face à ce risque, il convient donc de réaffirmer que le recrutement des membres ou des pensionnaires doit se faire sur la base d'un programme de recherche personnel et non d'une adéquation aux programmes scientifiques collectifs de l'institution. C'est là un principe fondamental qui doit être défendu. Il peut naturellement être assoupli dans la pratique. C'est ainsi que si la Casa de Velázquez et l'École française de Rome veulent maintenir dans leurs programmes scientifiques l'archéologie médiévale, il est tout à fait raisonnable d'attendre des candidats médiévistes qu'ils aient acquis, à la faveur de stages de maîtrise, une certaine expérience avec l'archéologie de terrain.

En raison du petit nombre de postes, la sélection est partout sévère. Cette sévérité ne doit toutefois pas seulement être évaluée en fonction du rapport candidats/admis, mais doit être resituée dans un contexte plus global. Plusieurs données explicatives méritent d'être prises en compte : l'estimation que font les candidats de leurs chances de réussite, la plus ou moins grande ouverture des réseaux traditionnels liés à tel ou tel établissement ou l'effort d'information.

Ainsi, il est évident que les liens privilégiés qu'entretiennent les Écoles normales supérieures et les universités du centre de Paris avec les Écoles françaises de Rome ou d'Athènes découragent très massivement les thésards provinciaux non normaliens. À Athènes, par exemple, le nombre peu élevé de candidatures s'explique en grande partie par l'étroitesse du bassin de recrutement, qui demeure très fortement marqué par le centralisme parisien. Dans les dernières années, tous les membres qui se sont présentés au concours ont été formés à Paris. Certes, la capitale est seule à même d'offrir un large éventail de cours spécialisés dans le domaine des sciences de l'Antiquité. Il paraît toutefois incompréhensible que de grandes universités de province (à Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Aix-Marseille ou encore Lille), où existent toutes les ressources scientifiques souhaitables, ne parviennent pas à former de candidats à l'EFA.

L'effort d'information joue également un rôle. Celui qui a été réalisé à l'IFAO sur les études arabo-islamiques a ainsi permis, en 1997-1998, une augmentation spectaculaire du nombre des candidatures, qui est passé de 2 (en 1994-1995), 4 (en 1995-1996) ou même 1 (en 1996-1997) à 18.

La durée du séjour des membres recrutés varie d'un établissement à l'autre. Elle *oscille entre 2 et 4 ans*. Si les séjours de 3 ans (comme à Rome) ou de 4 ans (comme à Athènes) semblent satisfaisants pour des doctorants, ceux de 2 ans posent, en revanche, problème. C'est particulièrement le cas à Madrid, où la question de la troisième année revient périodiquement. Il faut ici être bien conscient des enjeux.

Les séjours longs (plus de 2 ans) semblent adaptés à des doctorants, qui trouvent ainsi le temps de mener à bien leur thèse tout en participant à des travaux collectifs. Les séjours courts (1 ou 2 ans) s'adressent davantage à des post-doctorants désireux d'approfondir certains éléments de leur travail antérieur ou de s'engager sur de nouvelles pistes ; ils présentent en outre l'avantage d'ouvrir plus largement la porte des écoles et instituts en Méditerranée, tant aux membres qu'aux boursiers. Dans les deux cas, les publics et donc l'orientation scientifique des établissements diffèrent.

En une période où la tendance est plutôt à l'érosion de la durée des séjours, il n'est pas inutile de préciser ces enjeux. Une réflexion approfondie devrait être menée sur le sujet : elle gagnerait à associer l'ensemble des établissements méditerranéens et les deux ministères de tutelle.

2 - PROFIL. La plupart des établissements qui nous occupent, et en particulier ceux relevant du ministère de l'Éducation nationale, ont longtemps été et sont encore largement la chasse gardée des Écoles normales supérieures et de quelques institutions parisiennes.

Le cas de l'École française de Rome est à cet égard symptomatique : 40% des membres pour la section antique, 87% pour la médiévale, 47% pour la moderne et contemporaine sont normaliens. À titre de comparaison, 72% des membres reçus à l'EFA entre 1986 et 1990 étaient normaliens, et 40% pour la période 1991-1996. Toujours pour l'EFR, il ne faut pas s'étonner non plus de la proportion écrasante des agrégés dans le recrutement : 88% des membres pour la section antique, 89% pour la médiévale, 75% pour la moderne et contemporaine. Sur ce point, en effet, l'EFR ne fait que suivre les pratiques courantes dans le monde universitaire, du moins en lettres et en sciences humaines, où l'agrégation est, dans les faits, exigée en plus de la thèse de doctorat pour ceux qui souhaitent postuler dans l'enseignement supérieur.

Plus préoccupant sans doute est le caractère massivement parisien du recrutement. Encore faut-il préciser que ces universités parisiennes sont, pour les trois quarts, Paris I et Paris IV. Paris X figure en troisième position. Hors de la capitale, seule l'université d'Aix-Marseille a présenté plusieurs candidats en histoire ancienne. L'effet de concentration est encore plus spectaculaire si l'on raisonne en termes de direction de recherches : en ce qui concerne les études médiévales, deux directeurs de thèse dirigent à eux seuls les travaux de plus de la moitié des membres de la section.

Au total, on constate que l'EFR puise dans un vivier très classique : le "membre type" est agrégé, normalien, ancien AM, AMN ou ATER et inscrit en thèse dans une université parisienne. Avec des nuances, ce portrait est celui des jeunes chercheurs, thésards ou docteurs, qui sont accueillis à titre de membre ou de pensionnaire dans les établissements méditerranéens.

Une politique plus active en matière d'information auprès des universitaires ne permettrait-elle pas d'élargir quelque peu les canaux traditionnels de recrutement ? D'une manière générale, il apparaît qu'une réflexion d'ensemble doit être menée sur la diversification du recrutement.

3 - OBLIGATIONS ET DÉBOUCHÉS

Les obligations. Il convient de distinguer les obligations scientifiques personnelles et les travaux d'intérêt général.

Quel que soit l'établissement, les membres sont avant tout accueillis afin de poursuivre *des travaux personnels*. Le plus souvent, il s'agit d'une thèse de doctorat, mais il peut également s'agir de recherches post-doctorales. Cet aspect primordial est partout reconnu, mais l'encadrement ou la surveillance des travaux personnels présente quelques différences.

La notion d'obligation, entendue au sens strict, c'est-à-dire, donnant lieu à des formes régulées de contrôle, n'ont guère cours qu'à Rome, Athènes et Madrid. Les membres des Écoles françaises de Rome et d'Athènes doivent, en plus de la poursuite de leurs travaux personnels, adresser à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire traitant d'un aspect de leur recherche. À Rome et à Madrid, les membres sont en outre tenus de publier un article, au cours de leur séjour, dans les prestigieux *Mélanges* de ces deux écoles. La Casa de Velázquez, exige, de plus, de ses membres scientifiques deux rapports par an : l'un, succinct, permet de faire un bilan provisoire de l'avancement des travaux de recherche ; l'autre, plus volumineux, a vocation à être inclus dans le rapport d'activité, sans prétendre être l'équivalent d'un mémoire de sortie.

De telles procédures n'existent pas ailleurs. Partout en revanche, comme à la Casa, les membres ou pensionnaires, ainsi que les chercheurs en place et les chercheurs associés, font connaître chaque année la nature et l'état d'avancement de leurs travaux dans le rapport d'activité de leur établissement.

À côté de leurs travaux personnels, les membres sont invités à participer à *des travaux d'intérêt général* : aide à la gestion de la bibliothèque, à la préparation logistique des colloques, aux publications, participation à des chantiers de fouilles (même pour les membres non archéologues), etc. Ces activités, et bien d'autres, signent l'engagement dans la vie scientifique et plus généralement culturelle des établissements : elles sont donc, à juste titre, considérées

comme importantes. Elles sont par ailleurs indispensables dans des institutions souvent petites et sous-encadrées ou insuffisamment dotées en personnels. Même l'École française de Rome ne pourrait pas assurer une telle densité d'activités scientifiques sans l'aide que lui procurent ses membres. Cette aide, à Rome comme ailleurs, se justifie moins par un système de contraintes que par un état d'esprit où se mêlent à la fois l'intérêt bien compris et la reconnaissance vis-à-vis de l'institution.

Le directeur de l'IFEA, à Istanbul, illustre clairement la valeur de ces travaux dans le *Rapport d'activité 1997-1999* : "*L'acquis sans doute le plus important de ces cinq dernières années à l'IFEA, institution notoirement sous-encadrée en personnel permanent, fut l'implication de l'ensemble des chercheurs, pensionnaires, allocataires, boursiers Lavoisier, et même souvent chercheurs de passage, à la vie de l'institut. Cela fut possible, d'une part, parce que tout le monde a réalisé que faire uniquement le travail personnel pour lequel il avait été recruté revenait à ne pas mettre en valeur les opportunités offertes par l'institution, et, d'autre part, parce qu'une vraie communauté de chercheurs, évitant les rivalités stériles, a pu voir le jour*".

L'insertion des membres dans l'environnement local est une donnée essentielle liée à la notion de communauté et à l'engagement individuel dans les activités d'un établissement. Si cette insertion est une évidence pour les chercheurs en sciences sociales, elle doit également l'être pour ceux qui travaillent sur des matériaux non vivants. De ce point de vue, la connaissance de la langue du pays d'accueil, qui est fréquente sans être exigée, devrait s'imposer à tous comme une nécessité. L'IFAO peut ici être montré en exemple : la direction y recommande et y encourage en effet vivement l'apprentissage de l'arabe parlé.

Plus largement, le séjour des jeunes chercheurs ne doit pas être conçu en vase clos, centré sur une recherche solitaire. Il doit être l'occasion de s'immerger dans une institution active et, au-delà, dans un monde à découvrir. "*En ce sens,* comme l'écrit encore le directeur de l'IFEA, *les instituts doivent offrir aux chercheurs, bien plus qu'un abri pour mener à bien leurs travaux, les moyens d'ouverture vers le monde scientifique et de connaissance du milieu dans lequel ils ont choisi leur sujet de recherche*".

Les obligations collectives ne doivent cependant pas nuire au travail personnel : un juste équilibre doit être trouvé entre la participation à la vie de l'établissement et les exigences du travail scientifique individuel. De ce point de vue, les considérations sur les carrières des pensionnaires docteurs et sur les exigences de la thèse nouveau régime pour les membres doctorants, doivent être prises en compte.

Les débouchés. Les établissements français en Méditerranée ne procèdent pas à un suivi systématique de leurs anciens membres. Les liens individuels noués au fil des ans et le sentiment d'appartenance à une communauté tiennent lieu de sources d'information. Certains établissements regrettent *a posteriori* cette lacune et l'on ne peut que s'associer à ce regret.

Il convient, de ce point de vue, de saluer une récente initiative de l'IFEAD : de concert avec l'Association française des arabisants et les présidents des jurys des concours, il prépare en effet un dossier sur le devenir professionnel de ses anciens boursiers. "*Il montrera,* indique le *Rapport d'activité* publié en juin 1999, *combien le stage de Damas aura aidé les plus nombreux d'entre eux à trouver un métier (diplomatie, enseignement, journalisme, carrières de la traduction et de l'interprétariat) ou à poursuivre des recherches de qualité dans le cadre des formations doctorales associées aux études orientales*". Une telle initiative, qui concerne les boursiers, mériterait d'être étendue aux membres, quand bien même les carrières sont a priori orientées vers l'enseignement et la recherche.

Les débouchés des membres sortants se trouvent en effet dans la recherche et l'enseignement supérieur. Étant donné la qualité des recrutements et celle des conditions de travail, la plupart parviennent à se placer sans difficulté, après avoir soutenu leur thèse, dans l'année ou dans les deux ans qui suivent leur sortie.

Les situations sont toutefois différentes selon les disciplines et les spécialités. D'une manière générale, les archéologues et les historiens des périodes anciennes ont plus de mal à trouver un poste que les contemporanéistes, les politologues, les géographes et les juristes arabisants. Le CERMOC constitue à cet égard un exemple révélateur :

"*Le CERMOC,* est-il écrit dans le *Rapport d'activité 1998-1999, n'a malheureusement pas systématisé le suivi de ses anciens chercheurs, qui montrerait pourtant que la grande majorité d'entre eux travaillent aujourd'hui sur le Moyen-Orient (recherche, diplomatie, fonction publique) à des postes de responsabilité*".

Dans les disciplines et spécialités où les possibilités de recrutement sont étroites (en archéologie par exemple), les membres sortants ont tout intérêt à se positionner comme "généralistes" plutôt que comme spécialistes. La plupart, on l'a vu, deviennent enseignants-chercheurs : qu'ils soient en poste dans une grande université ou, comme c'est le plus souvent le cas, dans une université de taille moyenne, ils ne pourront, pour la plupart, pas enseigner dans leur seul domaine de spécialisation. L'acquisition d'un bon niveau généraliste et le positionnement sur des postes à large définition (histoire ancienne, archéologie et histoire de l'art, lettres classiques), sont donc la condition d'une rapide intégration dans le milieu universitaire.

Mise en garde. Les obligations et les débouchés des membres posent la question des carrières. Dans un contexte difficile, les jeunes chercheurs peuvent, en effet, avoir tendance à se concentrer uniquement sur leurs travaux personnels afin d'obtenir rapidement un poste en France. Aux yeux du directeur de l'IFEA, cette tendance "*déprécie les séjours prolongés à l'étranger, les considérant comme un éloignement des milieux de la recherche, préjudiciable à la carrière des jeunes chercheurs. Ce point de vue, qui risque de marginaliser les chercheurs accueillis pas les instituts, va à l'encontre d'une formation scientifique, allant de pair avec une maturation culturelle et visant à fournir à la France de solides spécialistes du monde extérieur, dont les instituts ont été et restent les viviers par excellence. Dans ce contexte, une course à la thèse faite au plus près du giron des lieux de recrutement futurs, considérant l'expatriation et même les sujets extra-métropolitains comme préjudiciables à la sécurité de l'emploi, ne mettra pas seulement en danger l'avenir des instituts mais aussi la richesse et la diversité des sciences humaines en France*".

Nous souscrivons à une telle mise en garde.

4 - LES ANCIENS MEMBRES. Les anciens membres jouent un rôle important dans la vie de ces institutions. Enseignants actifs, professeurs émérites ou chercheurs au CNRS, ils occupent souvent des positions importantes dans le monde académique français, voire international. Des liens affectifs et scientifiques les rattachent encore à l'établissement par lequel ils sont passés. Si tous n'y reviennent pas régulièrement en mission, la plupart continuent en revanche à travailler dans les domaines où ils ont commencé leur carrière. Sont ainsi établis, entre les chercheurs de différentes générations, des ponts qui définissent un sentiment d'appartenance à une communauté. Impossible à évaluer et à mesurer, ce sentiment est un élément de réussite, dans la mesure où il facilite la circulation du savoir.

II - LES BOURSIERS

Le terme de boursier recouvre des réalités diverses. Deux cas de figure peuvent être distingués :

- au sens le plus classique, il s'agit de jeunes chercheurs, en général doctorants, invités pour une courte période (de 15 jours à quelques mois) afin de profiter des possibilités scientifiques et culturelles offertes par les établissements d'accueil ;
- les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères accueillent également, et parallèlement, des boursiers "au long cours" (pour un an, parfois plus), qui font office de pensionnaires sans le titre.

1 - LES SÉJOURS COURTS. La formule des bourses allouées pour des séjours de courte durée est la plus répandue. Elle concerne tous les établissements et constitue, par l'ampleur des échanges qu'elle suscite, en particulier dans les écoles du ministère de l'Éducation nationale, un élément essentiel de leur fonctionnement.

Le nombre des mensualités de bourses distribuées est considérable si on le rapporte au nombre de membres ou de pensionnaires. L'École française de Rome distribuait ainsi, en 1997, 130 mensualités de bourses pour environ 550 000 F, soit 4% de ses crédits de recherche. L'École française d'Athènes, quant à elle, accueille en moyenne chaque année, depuis le milieu des années 1990, une cinquantaine de boursiers. La durée de leur séjour est d'un à

deux mois ; 87% des demandes sont satisfaites. La Casa de Velázquez n'est pas en reste : elle a accueilli, entre 1992 et 1997, 150 boursiers scientifiques et distribué quelque 200 mensualités, ce qui porte, en moyenne, à un peu plus d'un mois la durée de leur séjour. En raison d'une plus grande spécialisation de ses activités, l'IFAO est en retrait : elle n'accueille qu'un peu moins de 20 boursiers chaque année. Ce système concerne presque tous les établissements, qui allouent ainsi chaque année des bourses sur leurs ressources propres.

Les boursiers sont recrutés sur dossier. Ils sont choisis par la direction de l'école ou de l'institut selon des critères scientifiques qui intègrent leur parcours antérieur et la pertinence intellectuelle de leur séjour dans l'établissement et le pays concernés. Le système des bourses est assez largement ouvert aux chercheurs et aux doctorants étrangers. C'est l'occasion pour les établissements d'affirmer clairement leur ouverture internationale. L'École française d'Athènes, par exemple, accueille comme boursiers une proportion importante d'étudiants étrangers (40 à 50%) ; une vingtaine de nationalités sont représentées. Les Grecs eux-mêmes y ont droit, bien qu'ils soient peu nombreux à profiter de cette opportunité (25 entre 1991 et 1997).

D'une manière générale, on peut affirmer que le profil scientifique des boursiers nuance fortement celui des membres de ces établissements. À l'École française de Rome, il est moins étroitement classique que celui des membres : entre 25 et 30% d'agrégés selon les sections et les années, moins de 10% de normaliens. De même, si la part des universités parisiennes demeure prépondérante (environ 60%), elle n'est pas écrasante et permet à certaines universités provinciales (moins de dix, en fait) d'assurer un flux assez régulier de boursiers, et donc un contact avec les établissements en Méditerranée. À Athènes, dans un autre ordre d'idée, 80% des membres recrutés entre 1991 et 1996 (soit 3 sur 15) travaillaient sur la période antique, contre 69 % des boursiers (182 sur 263 aux mêmes dates).

L'obtention d'une bourse constitue un apport très positif pour les doctorants. Le séjour fournit d'abord aux jeunes chercheurs une aide scientifique irremplaçable : rencontre avec des chercheurs confirmés, usage d'une bibliothèque spécialisée souvent sans équivalent en France, accès direct aux sources, immersion dans la culture du pays. Il fournit également une aide matérielle appréciable : la plupart des établissements hébergent les boursiers et ils proposent parfois des facilités techniques (location de voiture, matériel de fouille, etc.).

Il est en outre l'occasion d'un premier contact avec l'établissement d'accueil et permet ainsi de préparer en connaissance de cause une candidature ultérieure et un séjour prolongé comme membre ou pensionnaire. La très grande majorité (et parfois la totalité) des membres des écoles et instituts français en Méditerranée sont d'anciens boursiers de ces établissements.

L'intérêt du système des bourses apparaît donc évident. Si les séjours prolongés de jeunes chercheurs ou de chercheurs confirmés sont l'élément fondamental du dispositif de recherche et de formation à la recherche en Méditerranée, le système des bourses ne doit pas pour autant être considéré comme annexe. Tout au contraire, il est au cœur de la visibilité des écoles et instituts français en Méditerranée (en métropole comme à l'étranger), et constitue sans doute le moteur le plus efficace de leur ouverture et de leur dynamisme.

2 - LES SÉJOURS LONGS. Outre ce type de boursiers, les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères accueillent des boursiers pour des séjours longs. On peut en distinguer deux catégories :

- *des boursiers Lavoisier ou des boursiers du MENRT*, pour lesquels les instituts assurent un suivi scientifique, mais n'interviennent pas dans l'attribution de la bourse ;

- *les boursiers d'aide à la recherche,* qui relèvent du ministère des Affaires étrangères, dont les procédures de sélection et de recrutement sont comparables à celles des pensionnaires : examen et classement des candidatures par le Conseil scientifique des établissements, puis nomination par le Ministère.

Le sort réservé aux boursiers d'aide à la recherche soulève quelques inquiétudes. Ils remplacent en effet, depuis 1998, les anciens allocataires de recherche. Recrutés pour un an, ceux-ci faisaient quasiment office de pensionnaires. Leur rémunération, de l'ordre de 15 000 F mensuels, reflétait leur situation au sein des établissements. Le ministère des Affaires étrangères a toutefois décidé de modifier cette situation : pour la même enveloppe budgétaire, il a été

demandé aux instituts d'engager des boursiers de type "Lavoisier", à 6 000 F mensuels. Étant donné le coût de la vie dans les pays concernés, les revenus de ces boursiers sont insuffisants pour vivre raisonnablement. En outre, ce nouveau statut ne leur permet pas de disposer d'une couverture sociale satisfaisante.

Ainsi, avec un budget semblable, les conditions de recrutement des chercheurs sont très différentes et le public visé se modifie. À terme, la dégradation sensible des conditions d'exercice de la recherche risquent d'aller de pair avec la baisse du niveau de recrutement des chercheurs.

III - LES CHERCHEURS ASSOCIÉS

À côté des membres et des boursiers, les établissements français en Méditerranée fonctionnent avec des chercheurs associés, terme générique qui recouvre des statuts et des réalités parfois différentes. Il s'agit en fait de tous ceux - chercheurs associés au sens strict, chercheurs post-doctoraux, visiteurs de longue durée - qui sont susceptibles de travailler, selon un degré d'engagement divers, dans le cadre des programmes définis et qui, contrairement aux chercheurs affectés, aux membres, pensionnaires et boursiers, ne sont ni rémunérés ni pris en charge par la tutelle ou l'établissement.

1 - LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS. Absents du vocabulaire de l'École française de Rome, les chercheurs associés jouent en revanche un rôle essentiel à l'IFEAD, où, sur la liste de l'établissement, la majorité des chercheurs portent ce titre. C'est assez dire la grande diversité des situations d'un établissement à l'autre.

À l'École française d'Athènes, le nombre des chercheurs associés (en majorité universitaires, mais aussi CNRS), a augmenté sur tous les programmes. Entre la période 1991-1995 et la période 1996-1999, il est passé de 62 à 85 ; dans le même temps, le nombre des chercheurs EFA est passé de 18 à 20 (membres compris). Au total, les chercheurs associés représentent, dans les programmes scientifiques, les 3/4 de l'ensemble des chercheurs de l'École. À ces chiffres, il faudrait ajouter les visiteurs de longue durée et les chercheurs post-doctoraux susceptibles de travailler dans le cadre de ces programmes, c'est-à-dire plusieurs dizaines chaque année.

La proportion des chercheurs associés dans les équipes de recherche est également importante dans les instituts du ministère des Affaires étrangères :
- 28 sur 43 à l'IFEAD, soit 65% ;
- 28 sur 43 au CEDEJ (en tenant compte des stagiaires résidents), soit 65% également ;
- 9 sur 16 à l'IRMC, soit 56% ;
- 17 sur 32 au CERMOC, soit 53%.

Compte tenu de la moindre importance des effectifs de chercheurs dans les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères, ce statut permet d'étoffer les équipes fixes et de créer ainsi des masses critiques suffisantes, sans peser trop lourdement sur les budgets de fonctionnement.

Habilitation. De ce point de vue, il apparaît intéressant de réfléchir à un système de délégation permettant à des chercheurs occupant des postes de maître de conférences dans les universités françaises de venir, pour une période déterminée, préparer leur habilitation dans l'un des établissements méditerranéens. Cette formule, qui doit reposer sur des conventions clairement définies et sur des protocoles agréés par les ministères de tutelle, présenterait l'avantage de renforcer la capacité d'accueil et d'encadrement de ces établissements à l'égard des chercheurs les plus jeunes. Elle serait, en outre, un moyen de diversifier le recrutement. Depuis la rentrée 1999, ce système est expérimenté à Rome, où l'École entend réserver un poste de membre à un candidat à l'habilitation (tous domaines confondus).

2 - PROVENANCE. L'accueil des chercheurs associés, tout comme celui des boursiers, présente l'avantage de multiplier les échanges avec les universités et les centres de recherche français et internationaux. L'éventail des institutions concernées est très large. Trois cercles sont ici identifiables.

Le premier cercle est celui des universités et institutions de recherche françaises. À l'École française d'Athènes, par exemple, une quinzaine d'universités françaises sont représentées parmi les chercheurs associés. Le CNRS est également très présent, avec 20% des chercheurs associés, soit 15% de l'ensemble des chercheurs pour la période 1996-1999.

L'exemple du CERMOC est assez représentatif : sur 17 chercheurs associés apparaissant dans le rapport d'activité 1998-1999, 12 viennent d'une université ou d'un organisme de recherche français, soit 70% de ces chercheurs et 37,5% de l'ensemble des chercheurs en place. La liste des établissements de provenance est intéressante, car elle reflète parfaitement les axes majeurs d'échanges entre les écoles et instituts français en Méditerranée et les universités et centres de recherche métropolitains :

- École des hautes études en sciences sociales (Paris) : 3 ;
- Paris I : 1 ;
- Paris VIII : 1 ;
- Paris X : 1 ;
- Institut national des langues et civilisations orientales (Paris) : 1 ;
- Aix-Marseille I : 1 ;
- Institut d'études politiques d'Aix : 1 ;
- Lyon II : 1 ;
- Nantes : 1 ;
- Tours : 1.

Au total, 10 institutions sont donc représentées, mais le déséquilibre Paris-province apparaît clairement : 7 chercheurs associés viennent de Paris, 5 de province. Pour ces derniers, on retrouve, en dehors de Nantes, certains des pôles majeurs des études méditerranéennes comme Aix, Lyon et Tours.

Le deuxième cercle est celui des institutions étrangères (en dehors de celles des pays d'accueil). À Athènes, la proportion d'étrangers, variable selon les programmes, atteint au plus 30%. L'École entretient des relations privilégiées avec la Belgique et la Suisse. Les chercheurs post-doctoraux et les visiteurs de longue durée offrent un échantillon de nationalités plus large : une vingtaine de pays sont représentés, parmi lesquels les anciens pays de l'Est occupent une place importante.

À l'IFEAD, à Damas, 10 des 28 chercheurs associés viennent de l'étranger, soit près de 36%. Les horizons sont très larges, même si les pays développés sont exclusivement représentés : université de Tokyo (Japon), université de Standford (États-Unis), université d'Harvard (États-Unis), université d'Upsala (Suède), université d'Erlangen (RFA), université de Berne (Suisse), université de Nimègue (Pays-Bas).

Au CEDEJ, au Caire, tout comme au CERMOC, à Amman et à Beyrouth, les chercheurs étrangers sont proportionnellement moins nombreux parmi les chercheurs associés (auxquels nous ajoutons les stagiaires résidents pour le CEDEJ) : ils sont respectivement 14% et 24%. Leur présence n'en constitue pas moins un facteur d'ouverture.

Le troisième cercle est celui des chercheurs des pays d'accueil. Une grande majorité des établissements ouvrent en effet leurs portes à des chercheurs confirmés, en poste dans les universités des villes et pays d'accueil. L'IRMC, à Tunis, est particulièrement engagé dans ce type de partenariat, puisque 4 de ses 9 chercheurs associés proviennent d'institutions tunisiennes ; au total, c'est le quart (4 sur 16) des chercheurs de cet établissement qui sont en poste à Tunis.

Les autres instituts ne sont pas en reste, quoique de manière distincte : si 7 des 28 chercheurs du CEDEJ sont égyptiens (le quart également), 4 Syriens sont accueillis à l'IFEAD (sur 28 chercheurs associés) et 1 Libanais seulement au CERMOC. Ces différences ne doivent toutefois pas être interprétées comme une marque plus ou moins grande de l'investissement scientifique local. Partout, en effet, les liens sont étroits avec le milieu universitaire local ; les échanges et les partenariats n'y prennent cependant pas la même forme.

Le tableau et les graphiques ci-dessous résument les données utilisées dans les paragraphes précédents :

	Chercheurs en place	Chercheurs asscoiés			
		Total	Français	Étrangers	Locaux
CEDEJ	43	28	17	4	7
CERMOC	32	17	12	4	1
IFEAD	43	28	14	10	4
IRMC	16	9	5	0	4

IV - DEUX EXEMPLES SIGNIFICATIFS : LE CERMOC ET LE CEDEJ

Les quatre écoles relevant du ministère de l'Éducation nationale ont pu être présentées de façon précise et détaillée dans les rapports d'évaluation qui leur étaient consacrées. Les statuts des membres et les formes d'accueil des chercheurs de toutes catégories ont ainsi pu être explicités.

En raison de leurs spécificités, il nous a semblé utile de décrire plus avant ces aspects pour deux établissements relevant du ministère des Affaires étrangères : le Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain (CERMOC, Beyrouth et Amman) et le Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ, Le Caire). Cette mise en situation permet de mesurer les spécificités évoquées et d'appréhender concrètement la structure d'accueil scientifique des instituts méditerranéens.

Les textes qui suivent proviennent des établissements eux-mêmes.

1 - LE CERMOC. Une spécialisation en science sociale sur le Moyen-Orient passe obligatoirement par un séjour de longue durée sur le terrain, entre autres pour l'acquisition d'une langue difficile comme l'arabe, indispensable au chercheur - y compris au Liban. Les études doctorales sur la région nécessitent au moins une année supplémentaire par rapport à des études comparables effectuées dans le champ français ou européen : les difficultés suscitées par les spécificités locales, par la situation internationale et par la nature de nombre des systèmes politiques dans la région expliquent cette nécessité.

C'est précisément la fonction du CERMOC que de donner aux jeunes chercheurs, hier allocataires et demain boursiers, boursiers Lavoisier et du MENRT, stagiaires et autres, la possibilité de faire cet investissement de manière exigeante et féconde. D'une part, grâce à sa propre immersion et à ses contacts dans les milieux de la recherche locale ; d'autre part, à travers ses séminaires de formation et l'accompagnement de ses chercheurs seniors. S'ajoute que le CERMOC, qui ne peut distribuer que deux bourses, appuie les candidatures les plus convaincantes de celles qui s'inscrivent dans ses programmes collectifs (en 1998 : 5 bourses Lavoisier, 1 bourse de la ville de Lyon, 1 bourse Michel Seurat, 1 bourse de l'Institut européen de Florence, 4 bourses du MENRT) et finance la participation de plusieurs jeunes chercheurs à l'AFEMAM.

Sur les dizaines d'étudiants - de la maîtrise aux études post-doctorales - qui sont passés par le CERMOC en 1998-1999, 27 (sans compter les chercheurs et chercheurs associés) ont fréquenté de manière régulière le centre de Beyrouth ou l'antenne d'Amman. Ils ont reçu soutien, hébergement, orientation. À Beyrouth, Amman et Bir Zeit, les séminaires qui réunissent universitaires de passage et chercheurs locaux dans le cadre de l'institution, constituent des lieux privilégiés de leur formation. Citons ici deux exemples.

Premier exemple : un étudiant en DEA d'un IEP français mène une recherche de six semaines au Liban. Il est logé dans l'hébergement CERMOC-IFAPO, reçoit une allocation, bénéficie de la bibliothèque et de l'accès à toutes les infrastructures du centre (ordinateurs, photocopieuses, télécommunications, accès à l'E-mail et à l'internet). Il rencontre trois fois personnellement son tuteur au CERMOC, est présenté directement à sept interlocuteurs libanais

utiles à sa recherche, est intégré au groupe de travail du CERMOC en fonction duquel son thème de recherche a été décidé en accord avec son directeur en France.

Deuxième exemple : une doctorante arabisante, agrégée de l'ENS, travaillant sur un thème régional revient pour des périodes de plusieurs semaines chaque année depuis 1998. Participant à un projet collectif du CERMOC, elle assiste aux réunions du groupe. Elle a reçu le statut de chercheur associé avec les avantages afférents. Elle présente ses recherches devant le séminaire méthodologique du CERMOC. Son directeur de thèse est invité pour une période de dix jours au long desquels il donne une conférence et un séminaire et accompagne cette étudiante et trois autres chercheurs du centre sur leur terrain.

Ce soutien n'est pas réservé aux chercheurs CERMOC. En raison de la situation prévalant en Syrie et de la spécialisation de l'IFEAD, 6 étudiants de cet institut ont reçu en 1998-1999 un accompagnement scientifique au CERMOC tandis que 3 autres, poursuivant également des recherches sur la Syrie, ont été accueillis au CERMOC (2 à Beyrouth et 1 à Amman).

2 - LE CEDEJ. À l'appellation un peu désuète de membre, correspond au CEDEJ celle de chercheur. Le centre compte quatre catégories de chercheurs recrutés après la thèse.

Les chercheurs MAE de titre III (gestion parisienne). En 1994, il existait 5 postes de ce type. Deux d'entre eux ont été convertis en 1995 en postes de gestion locale, en raison du recrutement de deux chercheurs européens. Au départ de ces chercheurs, en 1998, ils n'ont pas été rétablis en titre III. Deux autres ont été supprimés, l'un en 1995 et l'autre en 1997. Il n'existe plus en 1999 qu'un seul poste de ce type. Jusqu'en 1997, les chercheurs MAE étaient recrutés pour trois ans. La durée de leur séjour a été ramenée à deux ans.

Les chercheurs MAE en gestion locale sont recrutés par le même concours et au même niveau de titres (post-doc) et de qualifications que les chercheurs de titre III. Ils sont rétribués directement par le CEDEJ, sur une subvention ad hoc versée par la MAE. Leur salaire est sensiblement inférieur à celui de leurs collègues ; ils doivent assurer eux-mêmes leur couverture sociale sur le salaire brut qui leur est versé ; recrutés localement, ils n'ont pas droit à des indemnités de chômage. La conversion des postes de titres III en postes de gestion locale constitue donc une dévaluation et une précarisation considérables du statut des chercheurs.

Les chercheurs CNRS peuvent être affectés au CEDEJ à toutes les étapes de leur carrière. À deux reprises, en 1995 et 1998, des CR2 ont été nommés au CEDEJ en première affectation. Les autres sont plus souvent des CR1, voire des directeurs de recherche, pour qui le séjour au CEDEJ est un retour provisoire vers le terrain. Ils restent généralement de 2 à 5 ans dans le Centre avant de retourner dans leur laboratoire d'origine ou de faire une nouvelle mobilité. Le CEDEJ en a accueilli 11 depuis 1994, dont 3 seulement y sont encore. Le Centre en comptait 4 en 1999.

Les chercheurs égyptiens du Centre sont des maîtres-assistants ou des maîtres de conférences des universités égyptiennes, accueillis selon des modalités comparables à celle des "cumulants" des centres de recherche français. Ils reçoivent du CEDEJ un complément de salaire correspondant à un service partiel, prélevé sur la subvention de fonctionnement du Centre. Ils séjournent en moyenne 4 ans. Le Centre en comptait 4 en 1999.

Si les statuts sont fort divers, ces quatre catégories de chercheurs sont strictement équivalentes par le niveau de formation, les charges de services et les activités. Quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, ils peuvent être chargés de l'animation des unités de recherche, de la conduite des programmes, de l'encadrement doctoral et de la coopération avec les centres de recherche et universités égyptiennes. Ils constituent donc ensemble l'encadrement scientifique du laboratoire.

Le CEDEJ peut également accueillir *des chercheurs appartenant à d'autres institutions*, par lesquelles ils continuent d'être gérés et rétribués, mais qui sont affectés pour la durée de leur séjour en Égypte. Durant les cinq années de référence, le CEDEJ a ainsi reçu des chercheurs appartenant à la Ford Foundation, l'ORSTOM, ou l'Union européenne, et des enseignants du supérieur en délégation des universités (France) ou en congé sabbatique

(États-Unis). En septembre 1999, il devait accueillir deux chercheurs américains (Princeton et Washington) et un chercheur du "Plan Bleu" (Nations Unies et Union européenne).

À côté de ces chercheurs "seniors", titulaires d'un doctorat, figurent aussi *des allocataires* recrutés après le DEA, généralement en deuxième ou troisième année de thèse, qui viennent achever au Caire la préparation de leur doctorat. Ils sont recrutés selon les mêmes procédures que les chercheurs, sur dossier soumis à l'examen du Conseil scientifique. Ces postes étaient originellement en gestion centrale et les salaires versés par le MAE à Paris. Depuis 1997, ils ont été transformés en postes de "boursiers", gérés localement. Comme pour les chercheurs, ce changement de statut s'est accompagné d'une baisse sensible du niveau de la rétribution et de la perte d'un grand nombre de garanties sociales. En 1994, le CEDEJ avait 4 postes d'allocataires, dont 2 seulement subsistaient en 1998-99. À la rentrée 1999, il n'a plus que 4 boursiers.

Enfin, le CEDEJ accueille chaque année une quarantaine de *stagiaires*. Ce sont soit des stagiaires de grandes écoles (ENSAE, ENSA, ESGT) ou de formations universitaires qui font au Caire un séjour de quelques mois sur un thème particulier ; soit, le plus souvent, des doctorants appartenant à diverses universités françaises ou européennes qui viennent au Caire réunir la documentation nécessaire à leur thèse. On distingue parmi eux les "stagiaires résidents", qui passent au CEDEJ au moins une année scolaire, et les "stagiaires de courte durée" qui y font un séjour de quelques mois. Jusqu'en 1997, le Centre distribuait chaque année 40 "aides doctorales", d'un montant forfaitaire de 5 000 F, destinées à leur rembourser les frais de voyage et à faciliter leur première installation. La réduction de ses moyens financiers l'a contraint en 1998 et 1999 à ramener ce nombre à 30.

Les écoles et instituts français en Méditerranée ont pour mission de soutenir et de mener des recherches dans des secteurs variés appartenant tous aux sciences humaines et sociales. Cette mission générale se décline de deux manières :

- un rôle propre, d'initiateurs de projets de recherche et de formation à la recherche ;
- un rôle d'intermédiaire entre la recherche française et les structures académiques et administratives du pays d'accueil.

I - L'ORIENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

1 - UNE GRANDE DIVERSITÉ. La recherche française en Méditerranée couvre une large palette de disciplines dans le domaine des sciences humaines et sociales.

LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Traditionnellement fondés sur l'histoire et l'archéologie des civilisations classiques, les établissements se sont lentement ouverts à d'autres espaces et à d'autres périodes. Cette ouverture a été particulièrement forte dans les vingt-cinq dernières années, lorsque se sont créés, dans les pays arabes, les instituts les plus récents et qu'ont été réformées, parfois en profondeur, les écoles les plus prestigieuses et les plus anciennes (en particulier l'École française de Rome). Les intérêts traditionnels du milieu universitaire, tels que l'histoire et l'archéologie du monde antique ou les études arabes classiques, ont été maintenus tandis que se développaient et s'organisaient des filières et des centres ouverts aux recherches contemporaines et à d'autres disciplines : géographie, géo-politique, économie, sciences juridiques, anthropologie et sociologie.

Ce principe d'élargissement a joué à l'intérieur même des établissements. Ainsi, l'École française d'Athènes n'a longtemps accueilli que des spécialistes de l'Antiquité. En 1985, un décret précisait que l'École avait "*vocation à s'ouvrir aux divers aspects de la civilisation du monde hellénique ancien, médiéval, moderne et contemporain*". Malgré les résistances, les études néo-helléniques sont devenues un des axes forts du développement de l'École, sans que soit pour autant sacrifiée la tradition d'excellence pour la période antique. Cette audace et cette ouverture d'esprit ont été profitables à l'institution : outre que cette innovation a favorisé l'interdisciplinarité, elle a répondu au souhait des partenaires grecs de l'École, et a renforcé la présence et la visibilité scientifiques de l'établissement en lui agrégeant des cercles universitaires qu'elle ne touchait jusqu'alors pas.

Cette diversité constitue *une richesse sans équivalent* et *un environnement intellectuel cohérent* : quelles que soient leur période de prédilection et leur discipline, les spécialistes de toutes les sciences humaines et sociales, ainsi que les philosophes et les linguistes, disposent de lieux d'accueil, d'échange et de travail irremplaçables.

2 - LES PROGRAMMES DE RECHERCHE. Les écoles et instituts méditerranéens définissent des programmes de recherche dont ils ont la responsabilité et qu'ils mènent de façon autonome ou en collaboration avec d'autres institutions fonctionnant sur place (partenaires nationaux ou étrangers, européens notamment), en France ou ailleurs. Les choix de ces programmes répondent à un certain nombre de logiques.

La principale logique est d'ordre scientifique : les programmes sont retenus en fonction de leur pertinence intellectuelle, de leur caractère novateur et de leur adéquation avec les exigences de la recherche la plus récente. Il n'est pas ici question d'entrer dans des considérations scientifiques : seul compte, dans ce domaine, l'avis des chercheurs qui apprécient la cohérence et la diversité des programmes engagés.

Les considérations historiques jouent également leur rôle. Les établissements, en particulier les plus anciens, sont héritiers de traditions qui imposent leurs contraintes. Il en va ainsi, par exemple, des liens de l'École française de Rome avec le Vatican et, plus globalement, de son attirance pour l'histoire ancienne du christianisme. En 1880, le pape Léon XIII autorisait l'École à éditer et à utiliser les exceptionnelles richesses documentaires que renferment l'*Archivio segreto vaticano*. Elle édite depuis lors des *Lettres pontificales* des XIIIème et XIVème siècles, entreprise plus que centenaire qui a permis, à ce jour, la publication de 88 volumes qui couvrent l'ensemble du XIIIème siècle et les trois quarts du XIVème siècle. Comme l'EFR, d'autres écoles sont tenues par des travaux de cet ordre.

Viennent enfin *des considérations politiques*. Les centres ne peuvent ignorer l'existence de sujets sensibles, voire tabous, qui éventuellement les amènent à s'autocensurer. Sans que pour autant ils y répondent ou qu'ils reprennent à leur compte des problématiques locales, il est difficile qu'ils fassent complètement abstraction de la demande sociale, telle qu'elle est ou non formulée, notamment, dans le pays où ils sont établis. Cela est particulièrement vrai des instituts implantés dans le monde arabe et qui sont amenés à travailler sur des questions contemporaines.

Dans ces pays, où la liberté de pensée n'est pas assurée, il convient de prêter attention à ce que les recherches puissent être poursuivies avec la même indépendance intellectuelle qu'en France. Ce qui signifie clairement que le marquage des établissements doit rester universitaire (quelle que soit par ailleurs la tutelle) : il n'est en aucune façon concevable d'associer à la programmation ou à l'orientation générale, par exemple, le ministère de la Défense, ni de trop lier les chercheurs aux postes diplomatiques.

Les programmes, qui sont des objets de recherche et de travail spécifiques, s'insèrent parfois dans des problématiques transversales, qui peuvent aussi être désignées par les termes de "champs", de "thèmes" ou d'"axes". Leurs usages et leurs pratiques varient d'un établissement à l'autre.

À l'École française de Rome, a ainsi été mis en place un programme transversal intitulé "les mégapoles méditerranéennes à travers l'histoire : études comparatives". Ce programme a donné lieu à de nombreuses rencontres scientifiques de haut niveau. Chacune des sections (Antiquité, Moyen-Âge, section moderne et contemporaine) de l'École a organisé des séminaires spécialisés, articulés avec ce thème général. De tels programmes, quand ils sont menés à bien, permettent une articulation dynamique entre recherches individuelles et travaux collectifs, mais aussi une étroite et fructueuse collaboration entre les sections, ainsi qu'une ouverture vers le milieu universitaire italien et les autres écoles françaises à l'étranger. Le programme "Mégapoles", qui s'est achevé en 1997, a été relayé par un autre programme transversal, "Les espaces du sacré dans l'Europe méditerranéenne", tout aussi fédérateur et riche de développements entre les disciplines et les institutions.

Pour des instituts comme l'IRMC, le CEDEJ et le CERMOC, il convient de distinguer, d'une part, un "champ" (ou thème) qui ne s'identifie pas à une seule approche disciplinaire - par exemple le champ urbain commun à ces trois centres - qui implique du matériel, de la documentation accumulée, une mémoire, et peut connaître des périodes de relative mise en sommeil, d'autre part, un "programme", dont la durée de vie est nécessairement limitée. Enfin, les programmes s'intègrent souvent dans des réseaux de compétence plus larges, qui se manifestent à l'occasion de rencontres et de publications. La logique de fonctionnement en réseaux de compétence permet de conduire des recherches, même lorsque les forces dont on dispose sont réduites, et répond bien à la nécessité de travailler en collaboration.

À l'IFAPO, les modalités de structuration des activités scientifiques sont actuellement en cours de réaménagement. La direction de l'institut réfléchit en effet, à la demande de son autorité de tutelle, au développement d'une

orientation thématique pour son programme de recherche. Trois types d'orientations, qui pourront être approfondis sur la base de l'expérience acquise, lui apparaissent dès à présent :

- analyse de l'espace archéologique ;
- recherches sur les technologies antiques ;
- sauvetage et mise en valeur du patrimoine archéologique.

À l'intérieur de ces champs très larges pourront être définis des thèmes autour desquels s'organiseront, pour une durée déterminée, les travaux des chercheurs. Il faut toutefois noter que, dans cette optique, la durée limitée du séjour du directeur (4 ans non renouvelables) peut poser problème. Parmi les thèmes, le directeur sera en effet amené à en choisir un certain nombre dans son domaine de compétence immédiat ; or le travail excèdera probablement la durée de son mandat. Des ajustements seront donc à prévoir, soit dans le cadre d'un accord entre un directeur et son successeur, soit en fixant des objectifs à quatre ans. Le Conseil scientifique devrait être impliqué de manière plus efficace dans la définition et le suivi de ces orientations thématiques.

Dans tous les cas, les écoles et instituts français en Méditerranée doivent faire des progrès dans la diffusion de l'information. Il apparaît en effet indispensable qu'ils diffusent plus largement et plus rapidement les programmes de leurs activités et qu'ils engagent une réflexion sur les moyens d'améliorer leur visibilité, en particulier en direction des universités françaises de province.

3 - UN CAS PARTICULIER : LES OBSERVATOIRES URBAINS. Les études urbaines occupent une place privilégiée dans les orientations des trois centres qui consacrent leurs travaux au monde arabe contemporain : l'IRMC, le CEDEJ et le CERMOC. Deux d'entre eux, le CEDEJ et le CERMOC, hébergent un observatoire urbain. En outre, il en existe un à Istanbul et un se met en place à Rabat, qui dépend de l'IRMC. L'IFAO de son côté, pour Le Caire à l'époque ottomane, et l'École française de Rome pour les problèmes de développement urbain de l'Italie continentale, ont aussi mis en place des structures de recherche dans ce domaine.

Partout, ces observatoires sont *un maillon précieux pour la coopération*. Ce sont en effet des unités de service originales mettant à la disposition de chercheurs - apprentis ou confirmés - et d'opérateurs - locaux et étrangers - des données et des documents cartographiques, iconographiques, bibliographiques, statistiques qui, lorsqu'ils existent ailleurs, sont généralement dispersés et d'un accès malaisé. Ils élaborent également des instruments de travail, dont le système d'information géographique mis au point par l'Observatoire du Caire est l'exemple le plus élaboré. Les observatoires bénéficient en retour de l'expérience et des résultats d'enquêtes menées par leurs partenaires, qui viennent enrichir leur fonds. Les lettres d'information confectionnées dans ce cadre constituent des instruments de travail dans le domaine de l'aménagement, de la législation, de la coopération et de la recherche.

Les observatoires appellent trois séries de remarques. La première concerne *l'évolution de leur compétence géographique*, la seconde *l'articulation de leurs missions avec les programmes de recherche* éventuellement développés par les centres *et la formation à la recherche*, la troisième, *les* indispensables *relations qu'ils entretiennent entre eux*.

1/ Une évolution, qui est logique, est notable. Le ressort des observatoires a eu tendance à s'étendre par rapport à leur définition initiale : il y a longtemps que, contrairement à ce que leur intitulé laisse entendre, ils ne se limitent plus à une ville (la capitale), et qu'ils s'attachent à l'armature urbaine du pays et, au-delà, à l'évolution de son territoire, ce qui inclut nécessairement ses composantes rurales.

2 / L'expérience enseigne que l'on a plutôt intérêt à distinguer, pour mieux les articuler quand il le faut, les missions d'un observatoire et des recherches proprement dites consacrées à l'urbain. D'une part, même s'il est concevable que les orientations en matière de collecte et d'exploitation documentaire d'un observatoire soient très liées à un ou plusieurs programmes scientifiques menés à l'intérieur ou avec la collaboration du centre qui l'héberge, un observatoire a vocation à accueillir, soutenir, voire solliciter des recherches et des études, plutôt qu'à les initier et les coordonner. Une certaine autonomie permet que ses actions propres se développent et se poursuivent, même

au ralenti - il importe qu'une pérennité soit garantie, et qu'en période de relative mise en sommeil il continue de rendre accessibles les documents et les données utiles qu'il détient, sans être tributaire de la présence sur place de chercheurs spécialisés et de l'existence de programmes de recherche.

On ajoutera que, dans le même esprit, et sans que soit sous-estimée leur contribution à la formation à la recherche, les observatoires sont plus adaptés à apporter un appui aux doctorants, en tirant profit en retour de leurs recherches, qu'à encadrer véritablement ou "suivre" leurs travaux.

3 / Les observatoires communiquent entre eux - il faut s'en féliciter - par la circulation de leurs lettres d'information, et également par des visites, éventuellement par des échanges de stagiaires et par des réunions de travail entre leurs responsables. Il est important que méthodes, instruments (à commencer par les logiciels) et problèmes continuent d'être confrontés et, si possible, harmonisés. Un comité de suivi des observatoires urbains avait été mis en place par le ministère des Affaires étrangères, mais n'a pas eu d'existence durable. Il serait opportun de le réactiver.

4 - LES ÉQUIPES. La faisabilité de ces programmes et la capacité de les conduire à leur terme sont tributaires des forces disponibles, qui sont fort inégales.

Le nombre des chercheurs est problématique. Il ne s'agit pas seulement de la masse critique ni des seuils que celle-ci permet ou non d'atteindre, mais de la souhaitable diversité ou de la complémentarité des disciplines qu'elle autorise, et de l'équilibre démographique interne. Dans la plupart des instituts coexistent des chercheurs de statuts, d'origines et de générations multiples. Il est nécessaire que, prenant place entre des apprentis chercheurs et un directeur, senior par définition, des chercheurs confirmés puissent remplir une fonction à plusieurs égards médiatrice : ils pilotent des programmes de recherche, qui ne peuvent pas être menés par les doctorants seuls, ils sont d'éventuels tuteurs, et, plus que leurs jeunes collègues, ils sont des interlocuteurs autorisés - cet aspect doit être fortement souligné - dans les échanges avec leurs pairs, universitaires et chercheurs nationaux, à commencer par leurs collègues locaux qui sont associés ou provisoirement intégrés, à temps complet, à temps partiel ou en détachement. Enfin, les chercheurs aînés sont souvent, pour leurs cadets notamment, des intermédiaires dans les relations avec le directeur.

Il serait donc opportun que *des formules souples, adaptées, d'accueil sabbatique*, y compris semestrielles, soient mises au point et que les procédures de détachement, avec indemnité, et de délégation soient simplifiées. Quant aux candidats sans statut en position post-doctorale, leur nombre est relativement faible. Il semble que pour cette catégorie de chercheurs un séjour à l'étranger, qui maintient, voire accentue, la précarité de leur situation, puisse être perçu, non comme un tremplin, mais comme une mise entre parenthèses, comme un handicap retardant l'entrée dans une carrière universitaire. Nous retrouvons là, dans leur aspect opératoire, des questions déjà évoquées plus haut en termes plus administratifs.

II - L'ARCHÉOLOGIE

Discipline fondatrice des institutions les plus anciennes et les plus prestigieuses, et activité commune à la majorité des établissements qui nous occupent, l'archéologie tient une place particulière dans le dispositif français en Méditerranée. Elle mérite, à ce titre, qu'on s'y arrête plus longuement.

1 - UNE IMPLANTATION ANCIENNE ET SOLIDE. Depuis le siècle dernier, la France entretient en Méditerranée une importante activité archéologique. Cette importance se mesure en termes politiques (que l'on pense à la tradition française en Égypte depuis Bonaparte ou à la période mandataire au Levant dans l'entre-deux-guerres), en termes intellectuels et en termes institutionnels. Il ne faut pas oublier que, parmi les institutions méditerranéennes, certaines, et non des moindres, se sont structurées et sont encore aujourd'hui structurées autour de cette discipline : c'est le cas de l'École française d'Athènes (qui, par un décret de 1928, portait le nom d'École française d'archéologie

d'Athènes), de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire et de l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient à Beyrouth, Damas et Amman.

Malgré des pratiques différentes, ces établissements suivent globalement une double politique quant aux choix des actions à mener :

- assurer une permanence nécessaire sur les chantiers traditionnels et reconnus, mais où il importe de marquer une présence continue (par exemple à Delphes, Jerash, Délos, Belo ou Karnak) ;
- ne pas se limiter à ces sites, mais diversifier les actions en s'engageant sur des chantiers plus légers.

Quelle que soit l'ampleur des travaux engagés, les établissements doivent être attentifs à deux éléments :

- veiller à ne pas reporter à trop long terme les publications de fouilles, afin de ne pas donner à la communauté académique le sentiment que certains chantiers sont de grosses machines qui tournent à vide ;
- veiller à maintenir une cohérence entre les programmes, malgré les pesanteurs du passé, la diversité des options scientifiques des membres et des chercheurs, et les sollicitations nombreuses des autorités des pays hôtes. Cela ne peut se faire qu'en retenant les programmes dont les problématiques de fouilles s'accordent avec les grands axes scientifiques définis par l'institution.

Le problème des sollicitations extérieures se présente à tous les établissements engagés dans une activité archéologique. Ils se doivent, certes, d'entretenir d'excellentes relations avec les autorités locales, et ils y parviennent avec succès, même si les aléas politiques de telle ou telle nomination peuvent parfois altérer momentanément la qualité des rapports institutionnels. Les collaborations qui en sont issues sont nombreuses et multiformes : fouilles bien sûr, mais aussi expositions, réalisations muséographiques, colloques, publications. Recherche et valorisation de la recherche sont ici étroitement liées.

Ils doivent toutefois éviter un risque de dérive. Les autorités locales, qui utilisent l'archéologie comme un instrument de prestige et de promotion touristique ou politique, sont souvent tentés de les engager au-delà de leurs moyens et de leurs missions dans des programmes ou des projets d'entretien ou de valorisation des sites archéologiques dont ils ont la responsabilité. Ces établissements, comme ils le rappellent eux-mêmes, sont des lieux de recherche et de formation à la recherche et non des prestataires de service. *Un nécessaire équilibre* doit donc être trouvé *entre les contraintes politiques du milieu et les exigences scientifiques.* Ce problème ne se rencontre pas partout avec la même acuité : la demande est particulièrement forte en Égypte, en Grèce et en Jordanie.

Enfin, dans le domaine de l'archéologie, les accords et les conventions passés entre les écoles et les instituts français en Méditerranée ont été et sont encore des exemples qui pourraient être suivis dans d'autres domaines. C'est le cas en particulier des accords :

- IFAPO-IFAO sur des sites nabatéens dans le désert du Sinaï (en cours de négociation) ;
- École française d'Athènes-IFAO à Alexandrie ;
- intégration de l'IFEA, des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, de l'IFAO et de la Casa au programme "Mégapoles" ou, plus récemment, "Espaces du sacré".

2 - UN EXERCICE DÉLICAT : L'EXEMPLE DE L'IFAPO. Même quand elle repose sur une implantation ancienne et sur des échanges traditionnellement forts avec les pays d'accueil, la pratique de l'archéologie constitue un exercice délicat. L'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (IFAPO), qui se consacre entièrement à cette discipline, en est un bon exemple.

La politique scientifique de l'IFAPO a deux faces : appui et coordination pour les missions archéologiques françaises d'une part, programme scientifique propre d'autre part.

Appui aux activités archéologiques françaises. Il se caractérise par cinq éléments.

1/ ***La coordination de la recherche.*** Répondant à la demande de la Direction de la coopération scientifique et technique du ministère des Affaires étrangères, l'IFAPO, qui peut avoir, grâce à sa présence permanente dans

trois pays, une vision globale des problématiques, a choisi d'oeuvrer au développement de l'ensemble des activités archéologiques françaises au Proche-Orient. Elle joue un rôle d'interlocuteur privilégié auprès des autorités locales et contribue à la coordination des activités françaises, qui doit s'exercer par concertation et non par voie d'autorité.

2/ ***L'appui logistique.*** Le premier apport, modeste, mais indispensable, de l'IFAPO au développement des programmes archéologiques français dans le Proche-Orient, est de servir de base logistique en assurant aux missions, dans la mesure du possible, l'hébergement et le prêt de véhicules ou de matériel technique, en particulier reprographique et topographique.

3/ ***Techniques et méthodes.*** L'institut a développé des méthodes et des techniques communes dans les domaines de la topographie (chaîne automatisée) et de l'informatique (modèles de bases de données pour la prospection et la fouille, interface avec des logiciels cartographiques) qui sont à la disposition des équipes intéressées et de nos partenaires locaux.

4/ ***Communications.*** Les communications représentent un enjeu central pour un institut de caractère régional avec trois centres, en liaison avec une majorité de correspondants très éloignés. L'IFAPO est lié au serveur SYFED de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) à Beyrouth et sera prochainement relié au serveur de l'ambassade de France à Beyrouth.

5/ **Publications des résultats de fouilles.** Elles se font dans le cadre de publications spécialisées (la revue Syria), dans le cadre de séries en co-édition ou sous la forme de monographies.

Opérations propres de l'IFAPO. Ce sont des opérations menées par l'IFAPO même et des personnes qui y sont en poste. C'est le cas pour de rares programmes exigeant un suivi quotidien tout au long l'année, comme la collaboration avec le Département des Antiquités de Jordanie à Jérash. Mais la plupart de ces actions sont d'ampleur limitée et de caractère exploratoire, dans un domaine scientifique qui continue à évoluer.

Il s'agit aussi d'évaluer, dans chaque pays, les possibilités réelles de collaboration (en particulier au Liban). Pour ces opérations, des demandes de crédits globales sont déposées depuis deux ans à la Commission des fouilles, l'une pour les opérations au Liban, l'autre pour la Jordanie. Elles permettent une gestion plus souple s'adaptant aux circonstances et aux demandes des interlocuteurs locaux. Si ces opérations prennent de l'ampleur, elles ont vocation à se transformer en missions classiques relevant de la Commission des fouilles.

Les choix de l'IFAPO pour ses opérations sont souvent guidés par l'existence d'une importante documentation ancienne, disponible mais pas encore exploitée. Des sites autrefois fouillés permettent de disposer, dès le départ, de la vue en extension d'un ensemble archéologique, qui demanderait un lourd investissement dans le cas de nouvelles fouilles, un complément de sondages apportant des données nécessaires de chronologie ou d'interprétation.

Dans cette optique, l'IFAPO se sent particulièrement engagé par la publication de fouilles françaises anciennes restées en attente, à un degré d'achèvement variable. Une de ses responsabilités majeures envers les pays hôtes et la communauté scientifique internationale est de publier des travaux anciens, souvent de grande ampleur, qui ont été réalisés dans le passé sous son autorité, d'autant plus qu'un certain nombre des sites fouillés se sont détériorés.

L'IFAPO doit par ailleurs jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de référentiels, instruments de travail indispensables, attendus par les archéologues de la région et par la communauté scientifique internationale. Ces référentiels relèvent de différents secteurs :

- *l'épigraphie :* une longue tradition française dans la recherche épigraphique a collecté des ensembles documentaires qui n'ont pas encore été pleinement exploités mais qui doivent être mis à jour par des missions complémentaires ;

- *la cartographie* : l'IFAPO dispose déjà d'un ensemble de cartes et de plans qu'il pourra développer, en collaboration avec des missions ou des équipes CNRS, sous la forme de documents séparés, et plus tard d'atlas, pour diverses régions ou sites du Proche-Orient ;

- *les photos aériennes :* une convention a été signée avec le CNRS pour la constitution d'une photothèque aérienne du Proche-Orient à partir des fonds disponibles sur place, à Paris (Maison de l'Archéologie) et à Lyon (Maison de l'Orient) ;
- *la céramique.*

Coopération scientifique locale et collaboration avec d'autres institutions. L'IFAPO est une institution remarquablement implantée dans son milieu local et bien intégrée dans la communauté académique.

Les autorités archéologiques de Syrie, du Liban et de Jordanie sont étroitement associées à l'orientation de la politique scientifique de l'institut. Cela se manifeste, en particulier, dans le sauvetage et la mise en valeur du patrimoine archéologique de ces pays. Ce patrimoine est, en effet, menacé par le développement agricole et industriel rapide, par l'urbanisation et, dans une moindre mesure, par le tourisme. Les autorités libanaises, syriennes et jordaniennes ont donc exprimé leurs préoccupations à ce sujet. L'IFAPO y a répondu de plusieurs façons.

1/ *Inventaire du patrimoine archéologique.* L'IFAPO a pris une place de premier plan dans la mise au point de systèmes informatisés d'inventaire en Syrie et au Liban. L'instrument utilisé est conçu pour servir non seulement à la recherche mais aussi à la gestion du patrimoine par la Direction des Antiquités.

2/ *Restaurations.* La Syrie, le Liban et la Jordanie font régulièrement appel à l'institut pour des opérations d'expertise. L'IFAPO a mis au premier plan de ses objectifs des opérations de restauration en Jordanie (Iraq al-Amir, Petra, Jérash).

3/ *Mise en valeur.* L'IFAPO est de plus en plus souvent sollicité à titre d'expert dans le cadre de programmes importants portant sur l'environnement, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, le management touristique et culturel. Ces projets émanent d'autorités européennes ou internationales, ou d'organismes comme l'UNESCO.

4/ *Musées.* À la demande des autorités locales et en collaboration avec d'autres organismes, l'IFAPO participe à des projets muséographiques.

5/ *Expositions.* L'IFAPO prend une part importante dans la préparation de grandes "expositions-événements" qui cherchent à promouvoir en Europe le pays concerné ou à stimuler le tourisme et les activités qui l'accompagnent (Jordanie en 1997 ; Liban en 1998).

Cette orientation pratique n'a pas de finalité scientifique directe. Elle constitue cependant une orientation prioritaire, car l'IFAPO dispose d'une équipe d'architectes à la compétence exceptionnelle qui a su engager une réflexion approfondie dans ces domaines. Les recherches technologiques permettent, en outre, de faire renaître des pratiques anciennes qui peuvent être appliquées à la restauration de monuments archéologiques et historiques.

Il faut toutefois noter que, dans tous les cas évoqués, existe un risque de dérive vers des opérations de commande. Le souci de l'apport scientifique doit donc être présent à l'esprit en permanence. Cette remarque vaut, comme nous l'avons vu plus haut, pour tous les établissements engagés dans des activités archéologiques.

III - LES PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

L'environnement scientifique des établissements français en Méditerranée est essentiel à leur vitalité. Il est constitué de liens tissés au fil du temps avec de multiples partenaires. Les partenariats comprennent des actions en coopération, menées à partir d'un établissement ou avec lui, et des actions dans lesquelles l'établissement est un instrument de coopération.

Cet environnement international s'organise en plusieurs cercles :
- les partenaires locaux ;
- les partenaires français métropolitains ;

- les établissements français similaires ;
- les partenaires internationaux.

1 - LES PARTENAIRES LOCAUX. Le premier cercle est constitué par les partenaires locaux de l'établissement. Comme l'analyse des publics, et en particulier des chercheurs associés, l'a montré, les établissements méditerranéens font le plus grand cas de leur environnement proche. Les échanges, formels ou informels, avec les milieux universitaires des pays d'accueil sont nombreux et fructueux. Ils concernent aussi bien des aspects pratiques qu'intellectuels.

Les échanges concernent prioritairement les chercheurs eux-mêmes, dans les relations de travail qu'ils nouent avec leurs homologues des pays d'accueil. Le risque d'un certain clientélisme n'est sans doute pas exclu, qui assurerait une espèce de rente de situation à certains chercheurs locaux et conduirait les établissements, recourant régulièrement aux mêmes interlocuteurs privilégiés, à ne pas chercher à élargir ou renouveler leurs relations de travail sur place. À cet égard les aspects "territoriaux" ne sont pas insignifiants : si un centre peut être le lieu d'une relative extra-territorialité, le fait que des activités dont il a l'initiative se déroulent hors de ses murs, en se déplaçant vers des "scènes" universitaires et culturelles locales, comme cela se pratique dans tous les cas, ne peut être perçu que comme la marque d'une absence de frilosité.

Certes, à l'intérieur des institutions académiques et dans les cercles intellectuels locaux, il arrive qu'on formule à propos des établissements français, de leurs chercheurs et, plus particulièrement, des chercheurs nationaux qui y travaillent ou les fréquentent, des réserves souvent ambiguës, voire des procès d'intention. Les centres de recherche français sont pourtant de précieux lieux d'ouverture. Leur bibliothèque et leurs fonds documentaires jouent un rôle de premier plan dans la recherche et la formation à la recherche.

Ils donnent en outre à des collègues du pays où ils sont implantés, en premier lieu ceux qui leur sont associés ou y sont détachés, l'occasion de participer, en France et ailleurs à l'étranger, à des rencontres internationales, à des programmes de recherche et à des enseignements. Ils contribuent ainsi à élargir leur horizon scientifique et à faire connaître des travaux dont la qualité est trop souvent méconnue.

Un exemple de politique active vient étayer cette idée. *À l'IRMC,* les relations avec les partenaires locaux privilégiés sont organisés dans le cadre de conventions signées, depuis 1996, avec :
- la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis I ;
- l'université des lettres, arts et sciences humaines de Tunis I ;
- l'Institut national du travail et des études sociales (INTES) ;
- l'Institut national de recherche agronomique de Tunis ;
- le Centre national d'études et d'analyses pour la planification, à Alger.

Ces conventions se concrétisent par :
- l'établissement d'équipes de recherches communes, comme le groupe de recherches sur les villes et les collectivités locales (avec la Faculté des sciences humaines et sociales) ;
- la mise en œuvre de projets de recherches communs, comme l'enquête nationale sur le retour des diplômés (avec l'INTES) ;
- des échanges documentaires, qui portent sur des documents et des références bibliographiques.

À l'École française de Rome, les partenariats sont également nombreux et diversifiés avec les universités italiennes. L'originalité réside ici dans un parti pris intellectuel : l'École considère en effet qu'il entre dans ses missions de vivifier certains secteurs de la recherche italienne pour la période moderne et contemporaine, en collaboration étroite avec des institutions universitaires romaines. La section moderne et contemporaine de l'EFR a organisé à la fin des années 1980, conjointement avec l'université *La Sapienza* à Rome et l'EHESS à Paris, un séminaire doctoral qui a permis à des étudiants italiens de mener à Rome une scolarité préparant à une thèse de l'EHESS. Une telle politique est toutefois aujourd'hui remise en cause par la création en Italie d'un doctorat de recherche de niveau européen et par la constitution d'écoles doctorales italiennes.

Les relations avec les missions diplomatiques locales. À Madrid, Rome, Athènes et Le Caire, les relations entre les institutions, les postes diplomatiques et les services culturels des ambassades sont étroits et fructueux. Des actions culturelles conjointes (colloques, expositions, etc.) sont fréquentes : c'est ainsi, par exemple, qu'en 1999, "L'année de la France", célébrée en Espagne, a été l'occasion d'importantes initiatives concertées entre les services culturels de l'Ambassade de France à Madrid et la Casa de Velázquez, qui a joué un rôle moteur dans l'organisation de plusieurs grandes rencontres franco-espagnoles.

La question des relations avec les missions diplomatiques locales concerne au premier chef les instituts relevant du ministère des Affaires étrangères. La coopération coordonnée, dans le domaine de l'enseignement universitaire et de la recherche, par les missions diplomatiques de coopération, dont c'est la vocation, et l'action des centres de recherche français, ne se confondent pas et ont une histoire propre, même s'il existe entre elles de multiples implications et si la seconde a pu et peut intervenir de manière significative dans le développement de la première.

Dans tous les cas, et sans jamais être au cœur du dispositif de coopération scientifique, les centres ont une fonction de relais et de soutien, voire d'expertise auprès de la mission culturelle française. L'IRMC, à Tunis, qui s'inscrit dans une longue tradition et accueille des universitaires tunisiens détachés en tant que chercheurs, se distingue par l'existence d'une structure particulière, un "comité de suivi" franco-tunisien, indépendant de son Conseil scientifique, qui siège une fois par an, tantôt à Paris, tantôt à Tunis.

2 - LES PARTENAIRES FRANÇAIS MÉTROPOLITAINS. Le deuxième cercle regroupe le réseau des institutions françaises de recherche, universités et CNRS. L'enquête menée par le CNE et présentée plus haut a clairement mis en évidence les aspects fondamentaux de ces échanges. Nous n'y reviendrons donc pas. Seules quelques précisions s'imposent ici.

Une politique d'accords et de conventions a été mise en place, de façon toutefois inégale. Dans certains cas, on souhaite qu'elle se renforce et s'étende au-delà du groupe étroit des universités parisiennes. Dans d'autres, en revanche, devrait être entrepris un réexamen de l'ensemble de ces conventions pour vérifier si elles correspondent à des activités effectives et surtout à un échange équilibré : cela concerne particulièrement à l'École française de Rome.

D'une manière générale, trop d'universités ont longtemps considéré les écoles et instituts en Méditerranée comme des prestataires de service dont les locaux, les crédits et les compétences pouvaient servir à développer des recherches collectives. Les établissements français en Méditerranée ne peuvent pallier à eux seuls toutes les insuffisances matérielles des universités métropolitaines ; aussi doivent-ils être rigoureux sur les conditions de leur participation à des projets collectifs et choisir ceux qui s'articulent le mieux à leurs propres programmes de recherche. Quant aux rapports avec le CNRS, il est indispensable qu'ils se maintiennent et se développent. Il convient à ce sujet de rappeler que le soutien du CNRS à l'IFAPO, retiré en 1998, se justifie pleinement et devrait être rétabli.

3 - LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS SIMILAIRES. Le troisième cercle concerne les écoles et instituts entre eux.

À l'évidence, les établissements français en Méditerranée éprouvent le besoin pleinement justifié de favoriser et de développer *la circulation de l'information scientifique* entre eux. Ils prennent des initiatives en ce sens, notamment grâce à des visites mutuelles et à des rencontres. À la fin des années 1980, les directeurs des six instituts français travaillant sur le monde musulman s'étaient dotés d'une structure de concertation informelle, qui, apparemment, a disparu. Le nouveau calendrier des réunions des conseils scientifiques à Paris, qui ne permet plus la participation, à titre d'observateurs, des directeurs autres que celui de l'établissement examiné, est une régression.

S'il est hors de question de mutualiser systématiquement les moyens de ces établissements et de mêler leurs programmes de recherche, une meilleure diffusion et une meilleure circulation de l'information concernant les activités de chacun d'entre eux pourraient être collectivement mises en place. Pourquoi ne pas imaginer, par exemple,

une lettre d'information commune qui ferait état des nouvelles scientifiques, techniques ou administratives susceptibles d'intéresser l'ensemble de la communauté universitaire travaillant sur le monde méditerranéen (annonces des séminaires et colloques, publication des postes, programmes scientifiques, principales publications, nominations, etc.) ?

Il est d'autre part souhaitable que les établissements favorisent les échanges de chercheurs et mettent en place, sur des points particuliers, *des programmes scientifiques communs* qui brisent le carcan de la localisation géographique au profit de thématiques archéologiques, historiques ou pluridisciplinaires cohérentes. Ces échanges existent d'ailleurs, comme l'a montré le développement sur l'archéologie.

4 - LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX. Le dernier cercle, enfin, est celui des rapports avec les universités, équipes et centres de recherche européens et internationaux. Là encore, des échanges existent, même s'il reste beaucoup à faire à destination des universités américaines.

La dimension européenne, notamment en termes d'enjeux financiers, *n'est* en revanche *pas bien intégrée.* Les procédures et les modes de financement de l'Union européenne, qui préfère travailler avec des bureaux d'étude, ne sont pas adaptés à la taille des établissements français, surtout les plus petits, et de leurs projets. L'expérience acquise par certains établissements dans ce domaine, comme dans le montage - qui ne s'improvise pas - de dossiers destinés à soutenir la demande de participations financières extérieures diversifiées, doit profiter aux autres. Il convient également de faciliter l'accueil de chercheurs européens.

Quant aux relations entre les écoles et instituts français et leurs homologues étrangers locaux, elles sont souvent inexistantes. À Athènes, par exemple, existent quinze instituts, dont quatre au moins (l'allemand, l'anglais, l'italien et l'américain) sont équivalents à l'École française en termes de moyens financiers et de fonds documentaires. Ils n'ont toutefois aucun projet commun et se contentent d'un échange régulier d'informations dans le cadre de rencontres pluriannuelles entre les directeurs. Cette situation n'est certes pas à mettre au compte de l'EFA ; on peut néanmoins la déplorer, en particulier en ce qui concerne la coopération européenne.

Le même constat peut être fait à Rome où, en dépit de la présence de nombreux instituts étrangers de recherches archéologiques et historiques, et malgré les liens noués sur place entre les différents pays représentés dans *l'Academia institutorum,* on ne peut mettre à l'actif d'une coopération internationale aucune opération scientifique significative.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les écoles et les instituts français présents autour de la Méditerranée constituent un ensemble cohérent et unique d'appui à la recherche métropolitaine dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il faut toutefois se méfier des faux-semblants : ce caractère unique tient moins à l'excellence de chacun des établissements pris séparément qu'à l'ensemble qu'ils forment. Si la France ne dispose pas partout des meilleurs instruments de recherche, son véritable atout, dans la très vive rivalité scientifique internationale, tient au nombre de ses centres en Méditerranée, à la diversité et à la relative complémentarité de leurs missions.

Il est dès lors essentiel de réfléchir à ce qui doit être perçu comme un réseau. De ce point de vue, deux considérations générales doivent être présentes à l'esprit.

Tout d'abord, *les établissements français en Méditerranée ne rempliront pleinement leurs missions dans les années à venir que s'ils renforcent leur coordination.* Cela signifie que doivent être systématiquement encouragées les opérations communes, à deux ou plusieurs instituts. Il convient aussi que tous les acteurs présents (établissements, autorités de tutelle et CNRS) engagent une réflexion sur l'avenir de la présence scientifique française en Méditerranée.

Ensuite, *il est indispensable que ces établissements suivent au plus près les évolutions de la recherche métropolitaine dans leurs domaines d'exercice,* afin qu'ils répondent au mieux aux exigences nationales et internationales de cette recherche.

Ce double effort, s'il est mené, permettra de renforcer un exceptionnel réseau de recherche, comparable, pour les sciences humaines et sociales, à ce que sont les grands instruments pour les sciences dites "dures". Les recommandations qui suivent entendent participer à cet effort.

Le gouvernement et la gestion

Le Comité national d'évaluation ne souhaite pas, dans le cadre de ce rapport transversal, formuler des recommandations spécifiques sur le gouvernement et la gestion des établissements méditerranéens. Les problèmes techniques et particuliers à telle ou telle institution dominent en effet cette rubrique. Nous renvoyons donc au texte qui précède et, pour les écoles du ministère de l'Éducation nationale, aux rapports individuels déjà parus. Deux remarques méritent toutefois l'attention.

1 - Les conseils scientifiques des établissements français en Méditerranée **ne paraissent pas jouer le rôle qu'on pourrait attendre d'eux.** Il serait souhaitable qu'ils s'impliquent davantage dans les grandes décisions scientifiques que ces établissements sont amenés et seront amenés à prendre.

2 - Il apparaît impératif au Comité **que les instituts à implantations multiples,** comme l'IFAPO (Beyrouth, Damas, Amman) ou le CERMOC (Beyrouth, Amman) **conservent leurs différents sites.** La fermeture de certains centres locaux irait à l'encontre de l'intérêt des chercheurs et serait contraire aux exigences scientifiques.

Les services

Les services documentaires et éditoriaux de ces établissements constituent globalement un de leurs principaux points forts. Les bibliothèques, richement dotées, sont des lieux de recherche, d'apprentissage et d'échange irremplaçables. De la même façon, les publications sont souvent d'excellente qualité et offrent aux chercheurs un remarquable débouché à leurs travaux. Trois recommandations s'imposent toutefois.

3 - La qualité des fonds documentaires doit impérativement être maintenue. à cet égard, les politiques de modernisation doivent être poursuivies. Les efforts doivent particulièrement porter sur l'informatisation, la numérisation des documents et la mise en réseau. L'informatisation doit, dans certains cas, être accélérée afin que ces établissements ne passent pas à côté de l'évolution majeure que représentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4 - Les riches bibliothèques de ces écoles et de ces instituts **sont des atouts précieux qui doivent être valorisés** : il conviendrait de les ouvrir davantage sur l'extérieur, en tenant compte toutefois de leur caractère très spécialisé. Cette politique d'ouverture, déjà largement pratiquée à Rome et à Madrid, doit s'affirmer partout.

5 - Les publications des établissements français en Méditerranée **sont dans l'ensemble de grande qualité. Leur diffusion laisse cependant à désirer**. Sans sous-estimer les difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui les publications dans le domaine des sciences humaines et sociales, il est cependant nécessaire que soient mises en place de véritables politiques de promotion et de diffusion.

Les usagers scientifiques

Les usagers scientifiques constituent le cœur vivant des établissements français en Méditerranée. Il importe donc d'être attentif au sort qui leur est fait, aussi bien en termes de recrutement, que d'obligations et de conditions de retour.

6 - Les modalités de recrutement des membres sont dans l'ensemble satisfaisantes. Toutefois, **il serait** sans doute **profitable d'assouplir**, dans certains cas, **ces modalités** afin de ne pas bloquer des recrutements de qualité en fonction de critères trop rigides.

7 - Il conviendrait peut-être de **mener une réflexion sur les obligations imposées aux membres** au cours de leur séjour. Sans prôner une uniformisation, nécessairement appauvrissante, il est possible d'imaginer une certaine harmonisation des travaux exigés par les différents établissements.

8 - Les conditions de retour des jeunes chercheurs et de leur insertion professionnelle en France **doivent elles aussi faire l'objet de propositions.** Si la question se pose très diversement selon les institutions envisagées, elle mérite une grande attention. Elle exige surtout une prise de conscience de la part des membres eux-mêmes, qui ne doivent pas s'enfermer dans des spécialisations trop étroites afin de préserver toutes leurs chances sur le marché des postes de maître de conférence, qui constituent, plus encore que le CNRS, leur débouché naturel.

9 - Enfin et surtout, il faut veiller à **maintenir le potentiel scientifique de ces établissements.** Le nombre de postes, peu important, ne saurait être réduit. La modification intervenue dans le statut des allocataires des instituts relevant du ministère des Affaires étrangères est inquiétante. Elle pourrait contribuer à fragiliser ce potentiel. La dégradation sensible des conditions d'exercice de la recherche risque, nous y insistons, d'aller de pair avec la baisse du niveau de recrutement des chercheurs.

Les activités scientifiques

Deux éléments ont retenu l'attention du Comité.

10 - Les activités scientifiques reposent sur les chercheurs présents dans les établissements. Afin de renforcer le potentiel scientifique, il conviendrait d'**engager une réflexion sur l'accueil de "chercheurs-associés"** :

des maîtres de conférences préparant leur habilitation pourraient ainsi être associés à une école ou à un institut pendant une période assez longue (six mois ou un an), dans le cadre d'une convention passée avec une université métropolitaine. Ils pourraient également, comme c'est le cas à Rome depuis la rentrée 1999, être reçus comme membres à part entière.

11 - Les relations de collaboration des établissements français en Méditerranée **doivent être renforcées** dans quatre directions : avec les universités et équipes de recherche de la métropole ; avec les structures de formation et de recherche du pays d'accueil ; avec les structures de pays tiers, en particulier lorsque ces pays sont membres de l'Union européenne ; enfin, les articulations entre les écoles et les instituts eux-mêmes doivent être améliorées, comme doivent être poursuivis et développés les programmes communs sectoriels prometteurs qui ont déjà été lancés.

Pour finir

Il est indiscutable que, comparés aux grandes écoles de Méditerranée occidentale, les instituts de recherche du Proche-Orient disposent de moyens relativement modestes, en dépit du précieux instrument de recherche qu'ils représentent. Le CNRS y est inégalement présent : fort sur certains sites comme le CEDEJ du Caire, quasiment absent dans le cas de l'IFAPO, où pourtant, son soutien serait à la fois essentiel et justifié.

Un récent rapport d'évaluation interne commandé par le ministère des Affaires étrangères a fourni une intéressante analyse critique de l'état de ces centres. Il a souligné à la fois **la qualité des travaux** qui y sont menés et **le rôle essentiel** qu'ils jouent dans une politique plus générale de présence culturelle et scientifique française dans les pays d'implantation. Il importerait au plus haut point que, dans une démarche à plusieurs étapes, le ministère des Affaires étrangères prenne contact avec la Direction de la Recherche du ministère de l'Éducation nationale et avec le CNRS afin de mieux définir, de manière concertée, les missions de ces instituts et les normes coutumières de leur fonctionnement.

Il n'est pas utopique, enfin, de souhaiter qu'une mission mixte mette en œuvre une véritable co-tutelle et définisse une politique régionale qui tienne le plus grand compte des implications des équipes métropolitaines dans la vie et les missions des instituts du Proche-Orient. Ce n'est que sur cette cohérence que pourra se fonder une politique d'ouverture européenne, qui, pour ne pas être un simple mot d'ordre, devra prendre en compte l'ensemble des dispositifs de recherche de nos partenaires et se fonder sur un véritable échange.

CNE

PUBLICATIONS DU

COMITÉ NATIONAL

D'ÉVALUATION

ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992
L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois,1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines,1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle*, 1997

L'université de technologie de Troyes*, 1998

L'université de Bretagne-sud*, 1999
L'université française du Pacifique*, 1999

Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986

L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

L'École normale supérieure, 1990

L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'École française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'École des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'IUFM de l'académie de Caen*, 1996
L'IUFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'IUFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'École centrale de Lyon*, 1996

L'École normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte*, 1997
La Casa de Velázquez*, 1997
L'École française d'Athènes*, 1997
L'École française de Rome*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens*, 1998
L'IUFM de l'académie de Reims*, 1998
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais*, 1998
L'IUFM de l'académie de Rouen*, 1998
L'IUFM de l'académie de Bourgogne*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours*, 1999
L'École nationale de formation agronomique*, 1999
L'Institut français d'archéologie orientale*, 1999
L'IUFM de l'académie de Paris*, 1999
L'IUFM de l'académie de Créteil*, 1999
L'IUFM de l'académie de Versailles*, 1999
L'IUFM de l'académie de Besançon*, 1999

L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000
L'École supérieure du bois, 2000
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'École centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

L'université de technologie de Compiègne*, 1998
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen*, 1998
L'université de Rouen*, 1998
L'université du Havre*, 1998
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement*, 1998
L'université de Caen*, 1998
L'Institut polytechnique de Sévenans*, 1998

L'université de Reims - Champagne-Ardenne*, 1999

ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998

** Rapport ayant donné lieu à un Profil*

RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapport au Président de la République, 1998

Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), Le Documentation Française, 1999

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Les universités nouvelles, 1996

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997

Les universités de Normandie, 1999

La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999

Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999

Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants, 1999

Bulletins n° 1 à 28

Profils n° 1 à 39

COMPOSITION DU COMITÉ

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, président

Monsieur Georges CREMER, vice-président

Monsieur Pierre VIALLE, vice-président

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Hubert BOUCHET

Madame Chantal CUMUNEL

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, délégué général

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94
Internet : http://www.cne-evaluation.fr

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition-Diffusion : Francine Sarrazin